



Rapport annuel et de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) 2020



DES ÉNERGIES UNIES POUR LA VIE

Sommaire



Profil

Qui est Sothema
Chiffres clés
Structure du capital
Conseil d'Administration, COMEX et CODIR



Faits marquants

Participation aux études cliniques sur le vaccin anti Covid-19
Victoire de Sothema dans l'affaire l'opposant au géant danois Novo Nordisk
SOTHEMA 57ème dans le classement des 500 grandes entreprises nationales



Entretien avec Mme Lamia Tazi, Ceo



Carnet de l'actionnaire

Le marché pharmaceutique mondial et Africain en 2020
L'industrie pharmaceutique nationale en 2020
L'activité de Sothema en 2020



Focus : l'impact de la pandémie de Covid-19

L'apport des métiers supports durant la pandémie
Le pôle industriel et le maintien de la productivité
La migration de la promotion médicale vers le Digital



Rapport ESG

Analyse de matérialité
Environnement, Social et Gouvernance
Engagements appliqués et expliqués



Rapport financier

Rapport des CAC sur les comptes sociaux
Etats de synthèse 2020
Rapport spécial des CAC
Comptes consolidés 2020





PROFIL



Qui est Sothema ?



Créée en 1976, Sothema (société de thérapeutique marocaine) est un laboratoire pharmaceutique 100% marocain, spécialisé dans le développement, la fabrication et la commercialisation des médicaments. Sothema est partenaire de 35

laboratoires commettants parmi les leaders mondiaux de la R&D. elle a une importante présence à l'international, notamment via des filiales et des bureaux de représentation en Europe, en Afrique et dans des pays arabes.

40 ans d'investissements

Depuis sa création en 1976, Sothema a continuellement investi d'une façon massive, contribuant à la résorption du chômage notamment parmi les populations qualifiées. Plusieurs milliards de dirhams furent investis depuis la création de Sothema il y a presque un demi siècle, créant des milliers d'emplois

directs et indirects, et contribuant à la formation de milliers de pharmaciens, médecins, ingénieurs et autres techniciens marocains et étrangers. En investissant toujours massivement, Sothema se met en phase avec la volonté royale qui donne une priorité à l'emploi et à la croissance industrielle en en faisant

une urgence nationale. Sothema contribue également à offrir des emplois qualifiés aux jeunes marocains résidents à l'étranger, parmi lesquels des chercheurs et des compétences rares. Sa participation régulière dans les foires de recrutement internationales démontre cet engagement citoyen.

Histoire

-
- 2020** — Réalisation pour le compte du ministère de la Santé et du géant chinois Sinopharm, du premier essai clinique sur un vaccin candidat anti Covid-19 à l'échelle de l'Afrique.
- 2019** — Inauguration de l'unité des bio simialires, du deuxième site de production des sérums en poche souple et d'une biomasse pour la production de l'énergie verte.
- 2017** — Brevet fruit de la première recherche fondamentale dans le domaine de l'antibiothérapie 100% Marocaine avec la faculté de médecine de Fès. Un projet sanctionné par the European Inventor AWARD et une décoration de Sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste.
- 2016** — Fabrication des premiers produits anticancéreux issus de biotechnologie au Maroc.
- 2010** — Acquisition du site Novartis Maroc.
- 2009** — Lancement de l'unité des blocs stériles.
- 2005** — Introduction en bourse.
- 2004** — Pose de la première pierre de la filiale West Afric Pharma au Sénégal.
- 2000** — Lancement de l'unité des céphalosporines.
- 1998** — Lancement de l'unité des pénicillines.
- 1990** — Début du façonnage.
- 1982** — Début de la production de l'insuline et des solutions injectables.
- 1981** — Inauguration du site de bouskoura.
- 1976** — Création de Sothema.

Notre Mission : des énergies unies pour la vie



Les principaux objectifs des investissements de Sothema

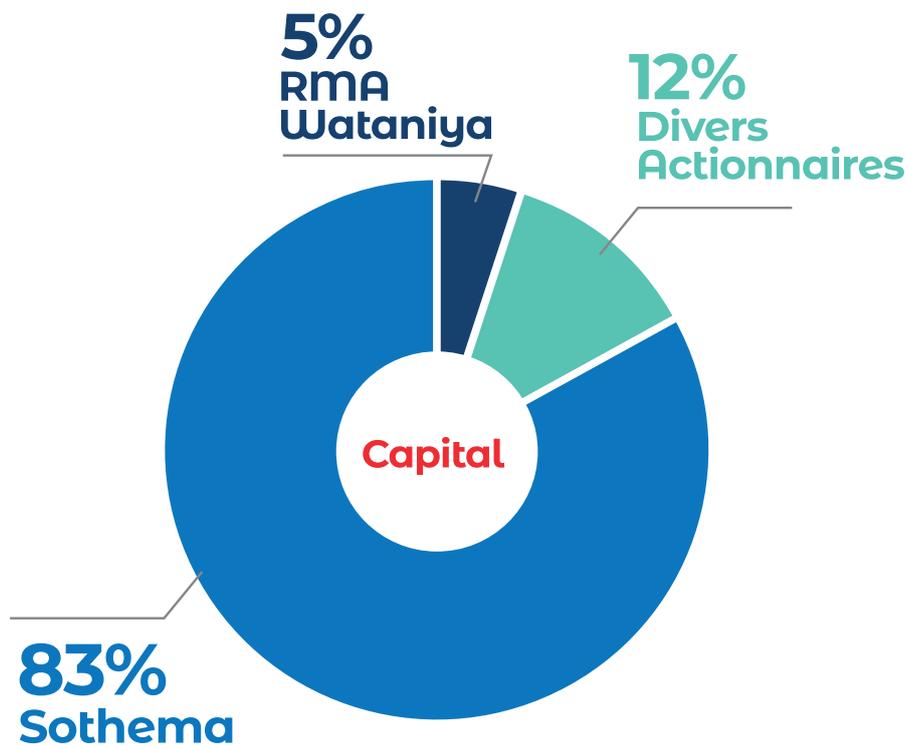
- 1 Offrir au Maroc et aux pays du sud une autonomie en matière de fabrication de médicaments innovants.
- 2 Soigner le plus grand nombre de malades, notamment les enfants.
- 3 Assurer la croissance de l'entreprise en pérennisant ses revenus et maximisant sa valeur.

***Des énergies unies pour la vie** est le slogan de Sothema. Il exprime, entre autres, sa mission d'investisseur qui met son énergie au service d'une vie saine.*

Nos chiffres clés



Structure du capital



Conseil d'Administration

Membres	Fonction
Mme. Lamia Tazi	Présidente
Mr. Mohamed Tazi	Administrateur
Mr. Mohamed Sefrioui	Administrateur
Mr. Berrada Mohamed Karim	Administrateur
Mr. Berrada Mohamed Amine	Administrateur
Mme. Selma Tazi	Administrateur
Mme. Amal Diouri	Administrateur
Mr. Tahiri Ghali	Administrateur
Mr. Ali Tazi	Administrateur
Mr. Amine Benhalima	Administrateur
Mme. Bahia Berrada	Administrateur

COMITÉ EXÉCUTIF



Le **COMEX** de Sothema est une instance de pilotage de l'entreprise, réunissant une fois par mois les plus hauts dirigeants de l'entreprise en vue de s'informer sur ses résultats et suivre son activité, de mettre au point sa stratégie, de prendre des décisions stratégiques et de partager une vision commune de Sothema.

Les membres du COMEX



Mme Lamia Tazi
PDG

Docteur en Pharmacie de l'Université de Liège, Mme Lamia Tazi a intégré Sothema en 1997 en tant que chargée de mission auprès de la Direction Générale. Après plus de 20 ans d'expériences durant lesquelles elle a assumé tour à tour les postes de Pharmacienne Responsable, de Directeur Général et de PDG, Mme Tazi a contribué au développement de la société et de sa notoriété au niveau local et régional. Elle représente Sothema dans divers groupements professionnels comme la Fédération Marocaine de l'Industrie

et de l'Innovation Pharmaceutiques (FMIIP) en tant que Secrétaire générale, l'Association Marocaine des Exportateurs (ASMEX) en tant que vice présidente, le Club des Femmes Administrateurs (CFA) en tant que vice présidente et l'Agence Nationale de l'Evaluation et de l'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANEAQ) en tant que membre de son Conseil d'administration. Mme Tazi est également membre du CA de quelques entreprises pharmaceutiques, chimiques et de R&D.



Mme Khaneboubi Ghislaine
Directeur exécutif industriel & développement

Docteur en pharmacie de l'Université de Monastir (option biologie), Mme Khaneboubi a rejoint Sothema en 1991 en tant que Responsable des Affaires Réglementaires. Entre 1992 et 1994, elle occupa le poste de Responsable du Laboratoire de Contrôle et fut chargée du suivi et de la coordination du système de contrôle qualité, de la gestion des risques et du management des équipes qualité. En 1998, Mme Khaneboubi

fut nommée directeur de la qualité et contribua avec ce titre à la mise en place de la stratégie qualité de Sothema durant une période marquée par une succession d'investissements industriels. Cette stratégie a permis à Sothema d'être accréditée par plusieurs autorités de santé européennes et internationales. Après 30 ans de carrière, Mme Khaneboubi fut nommée en 2020 Directeur exécutif du pôle industriel et développement.



Mr Mohamed Tazi
Directeur exécutif support

Titulaire d'un diplôme en finances puis d'un master en ingénierie financière de l'Esica Business School Paris, Mr Tazi Mohamed a rejoint Sothema en 2010 en tant que Directeur support. Après 10 ans de carrière au sein de Sothema où il a contribué à la mise à niveau de son fonctionnement stratégique et opérationnel, Mr Tazi a également participé aux décisions stratégiques de la société durant cette période. En 2019, il a

été nommé Directeur exécutif support, un poste qui chapeaute plusieurs directions et départements, à savoir la Direction financière et comptable, la Direction du contrôle de gestion, la Direction des ressources humaines, la Direction du système d'information, la Direction des filiales, la Direction juridique, la Direction des projets ainsi que le Département des achats techniques et celui de l'administration des ventes.



Dr Mehdi Zaghoul
Directeur exécutif des opérations

Docteur en médecine de l'Université de médecine et de pharmacie de Casablanca, Dr Mehdi Zaghoul est également titulaire d'un Master dans le management des industries pharmaceutiques délivré par l'Université Jean Moulin de Lyon et d'un Master intitulé « European Leadership Program » délivré par Vlerick management School de Gent, Belgique. Après avoir occupé des positions de leadership dans des multinationales pharmaceutiques de premier plan (Pasteur, MSD, Sanofi-aventis, Bayer Schering), aussi bien au Maroc qu'à l'étranger, Dr Zaghoul a été le Directeur général de Novartis Pharma pendant plusieurs années durant lesquelles il a notamment réussi l'intégration du portefeuille oncologie acquis auprès de

GSK. Il a également développé les marchés tunisien et algérien du géant Suisse et contribué à son essor continental. Dr Zaghoul a également été actif dans plusieurs groupements professionnels. Il a été nommé Président de Maroc, Innovation & Santé (MIS) qui représente les multinationales pharmaceutiques installées au Maroc, ainsi que membre du bureau de la chambre de commerce suisse. Dr Zaghoul a rejoint Sothema en 2017 en tant que Directeur exécutif des opérations et DG d'Axess Pharma, filiale de Sothema. Il gère l'ensemble des activités de promotion médicale de Sothema ainsi que le commercial et les opérations internationales et supervise le lancement et le développement d'Axess Pharma.

Comité de direction

Le **CODIR** de Sothema est une instance de direction chargée de veiller au bon fonctionnement de l'entreprise. Regroupant une quarantaine de cadres hautement qualifiés, le **CODIR** représente l'ensemble des fonctions de Sothema : Finance, commercial, Marketing, ressources humaines, etc. Les réunions du **CODIR** se tiennent plus fréquemment et abordent l'ensemble des sujets liés à l'activité de l'entreprise et son fonctionnement. Il est fréquent que des sous-comités soient créés pour gérer des dossiers, projets et des situations spécifiques.



Assises de gauche à droite :

- **Wafae Asstairi**, Directeur du contrôle de gestion
- **Zahra Moujab**, Directeur de la Business unit pédiatrie
- **Najlaa El Hany**, Directeur du pôle développement & oncologie
- **Lamia Tazi**, PDG et pharmacien responsable
- **Ghislaine Khaneboubi**, Directeur exécutif du pôle industriel & développement
- **Hinde Bennani**, Directeur du Business Hôpital/Cliniques/ Ophthalmologie
- **Rachida Haj Khalifa**, Directeur des ventes
- **Leila Adib**, Directeur de la Supply Chain



Debout de gauche à droite :

- **Moulay Hachem Alaoui**, Directeur du pôle opérations internationales
- **Mohammed Qrayim**, Consultant RP, RSE et communication
- **Ouhmani Youssef**, Directeur des ressources humaines
- **Taoufik Agoumi**, Directeur médical
- **Mohamed Tazi**, Directeur exécutif support
- **Mehdi Zaghloul**, Directeur exécutif des opérations
- **Marouane Ressani**, Directeur des achats
- **Mounir Haritane**, Directeur de l'audit, du contrôle interne & du risk management
- **Hassan Eddari**, Directeur des affaires pharmaceutiques
- **Youssef Haouane**, Directeur du site Sothema Ain Sbaa
- **Adnane Hilal**, Directeur Administratif et Financier
- **Mohamed Zinoun**, Directeur engineering
- **Mohamed El Maaroufi**, Directeur du système d'information
- **Chaouki Berrannoun**, Directeur des filiales
- **Ouadie El Euldj**, Directeur Marketing
- **Ramsès Afailal**, Directeur commercial
- **Mehdi Berrada**, Directeur du site 1
- **Abouridiouane Abdellah**, Directeur export adjoint

Sothema Way : 5 valeurs clés

Nous, sothémiennes et sothémiens, nous engageons d'adhérer et de faire vivre au quotidien les **5 VALEURS SUIVANTES** :

Intégrité



- ✓ Agir toujours avec honnêteté et transparence dans tout ce que nous faisons ;
- ✓ Croire à nos valeurs et principes en les mettant au centre de nos actions au quotidien ;
- ✓ Tenir nos promesses et nos engagements envers notre entreprise.

Engagement



- ✓ S'engager tous à fournir une prestation de qualité en respectant nos objectifs, les délais et les budgets ;
- ✓ Respecter nos engagements vis-à-vis de nos clients internes et externes et nos partenaires ;
- ✓ Toujours assumer nos décisions et trouver des solutions adaptées dans le respect de nos valeurs communes.

Collaboration



- ✓ Créer un climat de confiance, de respect et favoriser le travail en équipe ;
- ✓ Développer la communication et l'adhésion à la vision de Sothema ;
- ✓ Contribuer ensemble à fixer nos objectifs communs et œuvrer à les atteindre.

Performance



- ✓ Mener nos activités avec succès et réaliser nos objectifs suivant les règles d'efficacité et d'optimisation des ressources ;
- ✓ Faire preuve de créativité et de respect de la qualité, la sécurité, l'environnement et de notre intégrité ;
- ✓ Chercher les gains de productivité dans toutes nos actions entreprises au sein de Sothema.

Créativité



- ✓ Encourager l'esprit d'initiative auprès des collaborateurs et rester à l'écoute de nouvelles idées ;
- ✓ Valoriser et tester les nouvelles méthodes de travail afin d'améliorer notre compétitivité ;
- ✓ Créer un environnement propice à l'innovation et la créativité qui incite à développer l'autonomie chez les collaborateurs.





FAITS MARQUANTS

SOTHEMA, premier laboratoire en Afrique à faire des études cliniques sur le vaccin anti Covid-19



Sothema a été choisie par le ministère de la Santé pour participer à l'essai clinique réalisé au Maroc sur le vaccin candidat anti Covid-19 développé par le géant chinois Sinopharm CNBG. Premières du genre à l'échelle de l'Afrique, ces études cliniques de phase III visent à tester l'efficacité et l'immunogénicité du vaccin sur la population marocaine. Il s'agit d'essais généralement en double aveugle, où un placebo (ou bien un autre médicament) est donné à plusieurs centaines ou milliers de malades tandis qu'un autre groupe

de la même taille reçoit le vaccin. Ni le médecin ni le malade ne savent qui a reçu quoi. Ces essais sont réalisés simultanément dans plusieurs centres d'où l'appellation "multicentriques". Le jeudi 20 Août 2020, une cérémonie de



signature de deux accords en matière d'essais cliniques vaccinaux eut lieu en visioconférence, simultanément à Rabat et à Pékin, en présence du ministre de la Santé, Professeur Khalid Ait Taleb, du ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résident à l'Étranger, Monsieur Nasser Bourita, du ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur Mohammed Benchaâboun, de Madame Lamia Tazi, PDG de Sothema et de Monsieur Othman Benjelloun, PDG du groupe BMCE BOA.

Victoire de Sothema dans l'affaire l'opposant au géant danois Novo Nordisk



Dans un avis publié le vendredi 09 octobre 2020, la direction de la défense commerciale relevant du ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie numérique et verte a rendu son verdict dans l'affaire opposant Sothema, unique

public marocain, Sothema avait introduit une requête de réexamen du droit antidumping sur les insulines originaires du Danemark en vue de la prolongation de la protection de l'insuline fabriquée localement. Conformément aux règles de

commerciale a confirmé les allégations de Sothema en concluant que Novo Nordisk avait bel et bien pratiqué du dumping dans le but de détruire la production locale de l'insuline assurée par Sothema. Ce verdict prévoit de sanctionner les



producteur local de l'insuline, à Novo Nordisk, leader mondial de l'insuline. Ayant constaté le renouvellement du dumping du géant danois sur le marché

l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et à la loi marocaine, et suite à une enquête officielle qui a duré plusieurs mois, le direction de la défense

insulines importées en leur imposant un droit antidumping de 26%, soit le double de celui appliqué en 2014. Il s'agit là d'une grande victoire pour Sothema.

La gamme d'antidiabétiques s'enrichit par le stylo d'insuline réutilisable

Après l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché pour une extension de gamme, Sothema a démarré la commercialisation de sa nouvelle insuline conditionnée en stylo réutilisable. Respectivement présentée en boîtes de 1 et 5 cartouches de 3 ml, Insulet Pen 100 unités/ml couvre les trois types d'insuline connus, à savoir l'insuline rapide, lente et mixte. Le Prix Public de Vente (PPV) accordé à cette nouvelle présentation de l'Insulet est respectivement de 260 MAD pour la boîte de 5 cartouches et de 54 MAD pour la boîte d'une cartouche. Cette extension de gamme par Sothema

témoigne de sa volonté d'offrir aux patients marocains une insuline pratique dans son administration et surtout abordable. Novo Nordisk,

l'inventeur de l'insuline en stylo, commercialise son Novo Penfil sur le marché privé au prix de 517 MAD par boîte de 5 cartouches.



SOTHEMA 57ème dans le classement des 500 grandes entreprises nationales

Lors de la dix-neuvième édition du classement des 500 plus grandes entreprises marocaines, Sothema a occupé le 57ème rang, soit une progression de 12 places depuis 2019. Ce classement est organisé annuellement par le magazine Economie & Entreprises en partenariat avec Kompass, société française spécialisée dans les bases de données et annuaires professionnels. Il est



utile de signaler qu'à l'occasion de sa première participation à ce classement en 2006, Sothema avait occupé la 135ème place. En 15 ans d'activité, notre laboratoire a pu gagner 78 places dans ce classement annuel. Par ailleurs, Sothema a été classée 13ème parmi les 1 000 premières entreprises du secteur des produits chimiques, plastiques, pétrole et gaz.

L'industrie pharmaceutique nationale sur le magazine du parlement européen



En sa qualité de Secrétaire générale de la Fédération Marocaine de l'Industrie et de l'Innovation Pharmaceutiques (FMIIIP), Mme Lamia Tazi (CEO), a souligné le rôle de l'industrie pharmaceutique marocaine dans la création d'un pôle de prospérité entre l'Europe et l'Afrique, en particulier dans le contexte de la pandémie de Covid-19, dans une tribune publiée sur le magazine européen THE PARLIAMENT MAGAZINE.

« Le Maroc pourrait devenir la meilleure plateforme au sud de la Méditerranée pour construire un pôle de prospérité basé sur le co-investissement entre le nord et le sud, qui pourrait assurer la sécurité et la prospérité de toute la région », a indiqué Mme Tazi. Pour elle, les enjeux sont "immenses" pour l'Europe, car le fait de soutenir l'ambition du Maroc de devenir une destination industrielle de choix dans

le secteur pharmaceutique servirait les intérêts des deux continents et créerait une valeur ajoutée partagée. Mme Tazi a estimé, à titre d'exemple, que la création d'une alliance entre l'industrie chimique européenne et les unités industrielles marocaines permettrait de raccourcir la chaîne logistique et de fournir un approvisionnement rapide en médicaments essentiels et stratégiques, notamment ceux utilisés dans le traitement du Covid-19. En ce qui concerne la lutte contre d'éventuelles épidémies futures, elle a fait constater qu'un centre de fabrication de médicaments et de vaccins situé à moins de deux heures de vol du cœur de l'Union Européenne pourrait être utile pour apporter une réponse rapide.

Sothema, premier laboratoire maghrébin enregistré par le ministère de la Santé irakien

Sothema a reçu le visa d'enregistrement en Irak devenant ainsi le premier laboratoire marocain et maghrébin à recevoir cette accréditation par l'autorité sanitaire irakienne. Une reconnaissance qui s'ajoute à celles



d'une longue liste de pays ayant fait confiance à la qualité de Sothema, à savoir: la France, l'Allemagne, le Portugal, l'Italie, la Hollande et les pays du Conseil de la Coopération du Golf (CCG).



ENTRETIEN AVEC LA PDG



Mr Mohamed Tazi >
Executive Support
Director

< **Mme Lamia Tazi**
CEO

2020, l'année de tous les challenges



Marquée surtout par une crise sanitaire sans précédent, engendrée par la pandémie de COVID-19, l'année 2020 a été pleine de challenges à relever et d'adaptations à opérer. C'était le cas pour Sothema qui a fait montre d'une exceptionnelle résilience en transformant les risques en opportunités. Meilleur fonctionnement, diversification, agilité et innovation sont quelques retombées positives de la stratégie implémentée en urgence en vue de répondre aux impératifs de relance. Le point avec Mme Lamia Tazi, Présidente du Conseil d'Administration et PDG de Sothema. Entretien.

Comment évaluez-vous les réalisations de Sothema en 2020 ?

Globalement, l'exercice 2020 reste largement satisfaisant pour Sothema. Dans un contexte de crise sans précédent engendrée par la pandémie de Covid-19, et d'un ralentissement de l'activité pharmaceutique nationale qui n'a cru que de 1,5% soit presque 15 milliards

de MAD, Sothema a réalisé un chiffre d'affaires en progression de 6% par rapport à l'exercice 2019, s'établissant à 1,8 milliards de MAD contre 1,7 milliards de MAD l'année précédente. Depuis 2019, Sothema est classée N°1 du secteur pharmaceutique national en termes de chiffre d'affaires avec une part de marché de 9%. L'évolution du chiffre d'affaires par catégorie de produits fait ressortir une progression

de 8% des ventes réalisées sur les produits fabriqués localement et de 1,6 % sur les produits importés. Ces derniers représentent 33% du total du chiffre d'affaires contre 67% pour les produits fabriqués. Cet indicateur démontre encore une fois l'importance accordée par Sothema à la production locale des médicaments qui offre à notre pays une sécurité sanitaire notamment en période de crise, contrairement à l'importation



qui aggrave sa balance des paiements et surtout le rend vulnérable face aux perturbations des approvisionnements sur le marché international. En termes de résultats, Sothema a réalisé une progression satisfaisante malgré les engagements exceptionnels pris durant la crise de Covid-19. Le résultat d'exploitation a progressé de 15% soit 366 millions de MAD contre 318 millions de MAD en 2019. Cet indicateur exprime la réussite de Sothema à tirer le meilleur profit de ses facteurs de production malgré les transformations majeures dans la conduite de nos métiers industriel et commercial imposées par la pandémie. De son côté, l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) a progressé de 16% s'établissant à 424 millions de MDH contre 366 millions de MAD en 2019. Quant au résultat net, il a enregistré une hausse de 11% passant à 238 millions de MAD contre 214 millions de MAD l'exercice précédent.

Qu'est ce qui explique l'appréciation du cours de Sothema en bourse depuis le début de la crise sanitaire ?

Effectivement, le cours de l'action de Sothema a pratiquement doublé en 2020, ce qui démontre la confiance de la communauté financière et des investisseurs à l'égard de notre entreprise. Evidemment, cela nous réjouit et nous pousse à doubler d'effort pour enregistrer plus de performances. Ceci dit, certains experts et observateurs indiquent que les performances du marché financier marocain sont loin de refléter la réalité des sociétés cotées. Les entreprises de la taille de Sothema sont un exemple puisque leurs titres restent peu liquides. Il suffit d'une seule transaction pour qu'ils gagnent ou perdent 5%, voire plus.

Quel a été l'impact de la pandémie Covid-19 sur vos investissements ?

Malgré la crise sanitaire causée par le Covid-19, Sothema a poursuivi ses projets d'investissement, notamment ceux de maintien. Le budget alloué à l'investissement en 2020 est resté pratiquement au même niveau qu'en 2019. Il concerne à la fois certaines rénovations et projets de maintenance ainsi que l'acquisition de nouveaux équipements de production. Pour ce qui des projets stratégiques, comme vous le savez, il s'agit de budgets qui sont généralement éclatés sur plusieurs exercices. Nos prévisions d'investissements n'ont pas changé et les chantiers progressent conformément à nos business plans établis avant la crise. Pourquoi avons-nous maintenu nos investissements alors que plusieurs entreprises ont

décidé de leur annulation ? La réponse est simple : ces investissements sont nécessaires pour maintenir notre croissance et la développer dans un contexte de crise sanitaire. Cette crise a été une opportunité pour nous de repenser nos modes de fonctionnement et gagner en efficacité et en efficience. De ce fait, en vue de réussir notre adaptation à la crise, il faut maintenir, voire dans certains cas, accélérer nos investissements. La deuxième raison est que Sothema souhaite contribuer modestement à la relance de l'économie marocaine qui a été lourdement impactée par la pandémie de Covid-19. En tant qu'acteur citoyen et conformément à notre RSE, nos investissements contribueront à la fois à créer des postes d'emplois et aussi des opportunités d'affaires pour les TPE et les auto-entrepreneurs. Je pense que chaque opérateur économique a aujourd'hui une responsabilité à ce niveau qu'il se doit de remplir.

En mars 2020, le gouvernement a décidé d'interdire l'exportation des médicaments pendant plusieurs semaines. Comment cette décision a-t-elle impacté Sothema ?

Nos ventes à l'export ont enregistré une hausse de presque 18%, soit 108 millions de MAD contre 92 millions de MAD en 2019. C'est une excellente

réalisation en dépit de plusieurs facteurs défavorables, notamment la décision à laquelle vous faites référence. Ce qui explique cette performance qui demeure en contraste total avec le reste du marché, ce sont les décisions prises par Sothema durant les exercices précédents en vue de développer l'activité à l'international. Parmi ces décisions, figure celle d'augmenter le nombre de demandes d'AMM de nos



produits déposées auprès des autorités de santé internationales, notamment en Afrique et au Moyen-Orient. Il y a aussi les efforts fournis par notre pôle des opérations internationales en vue de doter nos représentants dans les différents marchés dans lesquels nous sommes présents, d'outils nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Nous avons également fait montre d'une présence beaucoup plus régulière et remarquée dans les différentes manifestations pharmaceutiques internationales, ce qui a permis à Sothema de mieux se faire connaître. Il est certain que la décision d'arrêter les exportations des médicaments a pesé sur l'industrie pharmaceutique nationale, dans le sens où elle nous a empêché de faire mieux que ce qui a été réalisé, mais elle nous a fait prendre conscience des transformations que connaît le secteur pharmaceutique mondial et combien il est nécessaire d'être prêt en cas de pandémie. Cette expérience a confirmé notre vision qui consistait à dire que notre internationalisation ne doit jamais se limiter à des médicaments que nous commercialisons à l'étranger, mais surtout qu'elle doit se matérialiser par une présence dans les marchés étrangers à travers des filiales qui contribueront à la sécurité sanitaire des pays hôtes, comme cela été le cas pour West Afric Pharma, notre filiale au Sénégal, qui a joué un rôle déterminant dans la stratégie sanitaire adoptée par le Sénégal.

Quelle est la vision de Sothema concernant les baisses de prix des médicaments décidées par le ministère de la Santé ?

En tant qu'opérateur pharmaceutique, je pense qu'il est nécessaire de

proposer un médicament d'une grande qualité à un prix abordable pour le citoyen marocain. C'est ce que Sothema fait toujours. Ceci dit, il faut aborder cette question avec une vision globale et une approche pragmatique qui tient compte des intérêts de plusieurs parties prenantes, notamment les pharmaciens d'officine qui ont énormément souffert du décret de fixation des prix adopté en 2013. Je pense aussi qu'il ne faut pas faire une fixation systématique sur la question des prix puisqu'elle n'est pas l'unique levier de croissance de la consommation des médicaments dans notre pays. La moyenne de consommation a stagné durant les 15 dernières années ne dépassant pas 400 MAD par habitant, malgré les multiples baisses des prix annoncées durant la décennie passée.

Concernant les AMM et les bioéquivalences, Sothema rencontre-t-elle des difficultés à les obtenir ?

Il est certain que les retards d'obtention des AMM restent préjudiciables surtout pour les traitements génériques et bio similaires destinés à traiter des pathologies lourdes (Cancer, Hépatites, etc.) à des prix accessibles pour le citoyen marocain. En France, l'une des mesures phares prises en 2020 par le Président Macron pour promouvoir le médicament made in

France a été justement d'accélérer l'octroi des AMM aux laboratoires de l'hexagone. C'est une demande que la Fédération Marocaine de l'Industrie

Nous étions contents que la direction de la défense commerciale relevant du ministère de l'Industrie et du Commerce ait pu établir que la partie



L'équipe de la présidence

et de l'Innovation Pharmaceutiques (FMIIP) ne cesse pas de formuler depuis plusieurs années en attirant l'attention sur son importance pour promouvoir la production locale des médicaments.

Dans le conflit vous opposant à Novo Nordisk concernant l'insuline, le ministère de l'Industrie et du Commerce a jugé en votre faveur. Quelle a été votre réaction ?

adverse avait pratiqué un dumping préjudiciable à notre production locale de l'insuline. Cette décision a été prise suite à plusieurs mois d'enquête conformément aux accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Elle confirme nos doléances et nous conforte dans l'avenir de notre industrie qui ne pourra plus tolérer des pratiques déloyales. Nous sommes également satisfaits car une telle décision permet de préserver des emplois qualifiés et

aussi garantir la sécurité sanitaire du Maroc en matière d'insuline, un traitement vital qui connaîtra à partir de 2030, une grave pénurie selon les



prévisions d'une méta-étude publiée en 2018 par the Lancet. Ceci dit, Sothema a diversifié son portefeuille des traitements antidiabétiques par le lancement d'une insuline analogue et d'une insuline conditionnée en stylo, largement accessible puisque son PPV est presque de moitié par rapport à la molécule originale.

La participation de Sothema aux essais cliniques du vaccin anti Covid-19 développé par

Sinopharm est sans doute l'actualité la plus marquante de votre entreprise durant 2020. Quel a été l'impact de ces essais sur le Maroc ?

Sothema a été choisie pour participer à la phase III des études cliniques sur le vaccin candidat anti covid-19, développé par le géant chinois Sinopharm CNBG, en raison de son expérience vu qu'elle a précédemment participé à la réalisation de l'étude clinique d'un traitement anticancéreux fabriqué localement par notre laboratoire. Le fait que le Maroc ait participé pour la première fois de son histoire à ces essais cliniques peut le rendre une destination de choix pour les géants pharmaceutiques qui veulent sous-traiter leurs études cliniques sur leurs traitements en développement. Cela se traduira par le développement de cette importante branche scientifique dans notre pays. Le marché de la recherche clinique s'élève à presque 15 milliards USD avec une croissance annuelle de presque 10%. Une dizaine de CRO nord-américaines et européennes se partagent la moitié du marché qui a vu, ces dernières années, l'apparition de zones géographiques compétitives notamment le BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine). Dans ces marchés émergents, la recherche clinique se développe plus rapidement que la moyenne mondiale, avec des taux variant entre 12 et 15%. Il est

prévu que la part du chiffre d'affaires réalisée dans ces zones s'élève à 40% du marché mondial de la recherche clinique. Donc, la participation du Maroc à des tests cliniques d'une importance vitale - vu qu'il s'agit d'un vaccin destiné à stopper une pandémie- pourra donner naissance à tout un écosystème national avec des centres de recherche et des CROs marocains pour sous-traiter les études cliniques des géants pharmaceutiques. Cela créera des milliers d'emplois qualifiés pour les chercheurs marocains issus des universités de médecine, de pharmacie, de biologie et de chimie. On verra également la naissance de startups marocaines dans le secteur pharmaceutique qui reste encore peu investi par ces structures technologiques. Bref, en termes de création des richesses, les perspectives sont plus que prometteuses.

Sothema a gagné en notoriété et image grâce à ce projet. Elle est aujourd'hui l'acteur le plus crédible pour démarrer une production de vaccins au Maroc. Qu'en est-il de ce projet et quels sont les pré-requis en termes de Tech transfert ?

Effectivement, Sothema se présente comme un acteur principal pour un projet de vaccins. Actuellement, c'est l'unique producteur de médicaments

issus de biotechnologie au Maroc et en Afrique et c'est aussi le laboratoire ayant participé à la conduite des essais cliniques du vaccin chinois. Sothema constitue une véritable plateforme technologique, possède des atouts considérables et dispose de compétences et de l'expertise dans la fabrication de pointe. Cependant, le Tech transfert reste une question cruciale. N'ayant pas de centre de recherche et développement au Maroc, notre pays est obligé de recevoir la technologie d'ailleurs. L'idéal ce sera que ce Tech transfert soit assuré par ses fournisseurs de vaccins, comme cela a été le cas dans d'autres pays.

Qu'en est-il de votre RSE ?

La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) fait partie de l'ADN de Sothema. En investissant dans les médicaments, nous contribuons à la fois à préserver la santé des citoyens et des parties prenantes comme les professionnels de santé, les communautés, etc. Comme vous le savez, avec la pandémie de Covid-19, il a été démontré combien la santé était primordiale et sa préservation représentait la clé de tout essor économique et social. Nous avons mis en place un comité RSE comprenant des métiers variés de

Sothema, et nous avons pris plusieurs engagements, notamment en matière de préservation de l'environnement, de la lutte contre la corruption et le travail des mineurs ainsi que la promotion de la parité. A ce propos, dans notre COMEX, nous sommes 50% de femmes, dont moi-même, et partout dans l'entreprise, les Sothémiennes sont égales à leurs homologues hommes aussi bien en termes de responsabilité que de rémunération. Nous avons également publié l'année dernière le rapport ESG (Environnement, Social et Gouvernance) conformément aux recommandations de l'AMMC et nous étions parmi les rares entreprises faisant appel à l'épargne public à le faire. La RSE est une démarche d'humanisation de l'économie et de l'investissement et nous entendons qu'elle soit durable.

Une dernière question : quels enseignements tirez-vous de cette pandémie ?

Comme le dit l'adage, à quelque chose malheur est bon. Il est certain que la pandémie de Covid-19 a été triste pour des millions de familles qui ont perdu des proches emportés par la maladie. Il est également sûr qu'elle a impacté à tout jamais la vie de plusieurs personnes en leur

faisant perdre un salaire ou un chiffre d'affaires. Toutefois, cette pandémie nous a permis de faire un exercice qui était jusque-là occulté par plusieurs d'entre-nous, à savoir l'introspection. Nous avons vu combien étaient précieuses les simples choses de la vie dont nous profitons tous les jours comme par exemple sortir, se promener, partager des moments avec sa famille, travailler, voyager, etc. Pour l'industrie pharmaceutique, la pandémie a été un crash test au Maroc et dans le monde. Pour notre industrie locale considérée comme infrastructure d'importance vitale, la pandémie a imposé un double challenge : maintenir la livraison du marché marocain en médicaments, notamment ceux rentrant dans le protocole de traitement du COVID-19 (les antiallergiques, les antibiotiques, les sérums...) et préserver la santé de nos collaborateurs en évitant toute contamination au sein de nos sites de production. Bref, notre industrie a démontré une résilience remarquable durant la pandémie en évitant à notre pays toute crise sanitaire. C'est pourquoi, il est vivement recommandé de la soutenir et de contribuer à son essor à travers des réformes urgentes comme l'instauration de la préférence nationale et la substitution des importations par des produits fabriqués localement.



EWPE

▲ 16.0680

EFF

405.4

054.0

-WEP

-WEP

8.6350

8.7860

5.3230

6.3610

6.3280

3.5710

2.2400

4.9870

57.030

5.7540

▲ 1807.50

▲ 62.3240

▲ 72.2400

▲ 74.9870

▲ 18.6350

▲ 24.7050

47.0540

760.7

5.407

5.407

0.457

0.650

807.5

LSM/VK

▲ 24.7050

47.0540

▼ 6760.70

▼ 34.7080

▼ 1807.50

▼ 62.3240

▼ 72.2400

▼ 74.9870

▼ 18.6350

▼ 24.7050

▲ 20.6500

▲ 1807.50

▲ 72.2400

▲ 74.9870

▲ 18.6350

EJ+EO

▲ 86.560

▲ 57.830

▲ 5.7540

▲ 3.7540

▼ 6.5870

▼ 3.5750

▼ 3.450

▼ 3.2470

▼ 5.5740

▲ 86.560

▲ 0.550

767.6

▼ 760.7

▼ 5.407

▼ 5.407

IDGH

0.650

807.5

0.607

540.5

760.7

5.407

5.407

5.407

0.457

0.650

054.0

760.7

5.407

5.407

0.457

EJ+EO

▲ 86.560

▲ 57.830

▲ 5.7540

▲ 0.7540

8.7860

5.3230

6.3610

8.3280

3.5710

86.560

▲ 0.650

4.9870

▲ 054.0

8.6350

8.7860

▼ 760.7

▼ 5.407

▼ 5.407

IDGH

▲ 0.550

▲ 807.5

▲ 807.5

▲ 540.5

▲ 760.7

▲ 5.407

▲ 5.407

▲ 5.407

▲ 0.457

▲ 0.650

▲ 054.0

8.6350

8.7860

▼ 760.7

▼ 5.407

▼ 5.407

EJ+EO

57.030

5.7540

0.7540

86.560

6.3610

6.3280

3.5710

2.2400

4.9870

57.030

8.7860

5.3230

6.3610

6.3280

3.5710

2.2400

4.9870



EWPE
▼ 16.0680

▲ 1807.50
▲ 62.3240
▲ 72.2400
▲ 74.9870
▲ 18.6350
▲ 24.7050
47.0540

EDGM
▼ 0.650

LSM/
▲ 24.7050

57.830
57.830
8.7860
5.3230
6.3610
6.3280
3.5710
2.2400
4.9870
▲ 0.650
▲ 0.650
767.6
▲ 760.7
▲ 5.407
▲ 5.407
57.830
8.7860
5.3230
6.3610
6.3280
3.5710
2.2400
4.9870
▲ 18

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

Le secteur pharmaceutique mondial

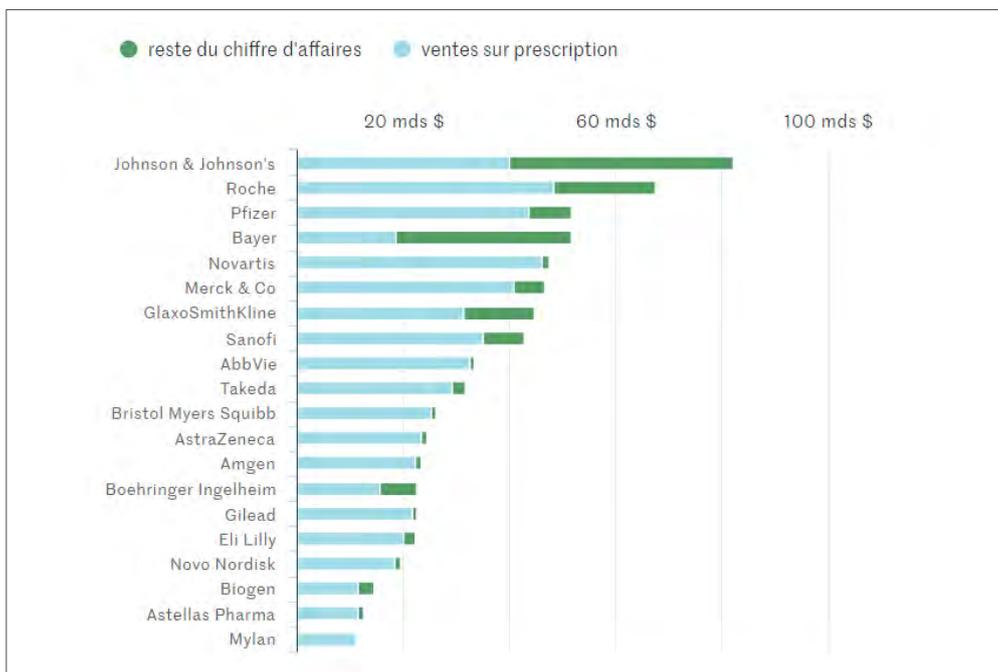
Se développant en grande partie aux Etats-Unis, en Asie, et dans une moindre mesure en Europe, le marché mondial des médicaments a généré plus de 1 100 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2019. Le secteur a connu d'importants mouvements de concentration ces dernières années, par exemple le rachat début 2019 de la biotech Celgene par Bristol-Myers Squibb. Les cinq premiers groupes à l'échelle mondiale (Johnson & Johnson, Roche, Pfizer, Bayer et Novartis) représentent environ un quart du marché, et seule une vingtaine d'entreprises du secteur dépasse les 10 milliards de chiffre d'affaires. Loin de



ne produire que des médicaments, les poids lourds du secteur sont largement tributaires de revenus qui ne proviennent pas des médicaments prescrits : les engrais pour Bayer, la cosmétique pour J

& J, la nutrition pour GSK. Si l'on retient le chiffre d'affaires global de l'entreprise ou la part consacrée aux médicaments, le classement des Big Pharma n'est pas le même.

Classement des dix plus gros groupes pharmaceutiques selon leur chiffre d'affaires en 2019 et la part des ventes de médicaments sur prescription.



Source : Classement PharmExec et rapports annuels 2019

Nombre de traitements en développement en 2020

 **Maladies digestives**
1323
Traitements

 **Maladies respiratoires**
450
Traitements

 **Maladies infectueuses**
1213
Traitements

 **Diabète**
503
Traitements

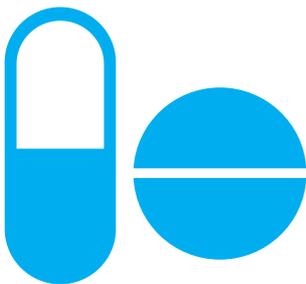
 **Cancer**
2740
Traitements

 **Immunologie**
1535
Traitements

 **Neurologie**
1498
Traitements



Quelques chiffres clés



1838
Milliards \$
comme contribution
au PIB mondial

5,5
Millions d'emplois
qualifiés directs (chercheurs,
ingénieurs, innovateurs, etc.)

45
Millions d'emplois
indirects

Prévisions 2020 - 2023



L'Institut IQVIA prévoit que le marché biopharmaceutique dépassera 1.505 milliards USD d'ici 2023, soit une augmentation de 300 milliards USD par rapport aux 1.205 milliards USD enregistrés en 2018. Cette croissance provient principalement de l'expansion du marché dans les pays émergents et l'adoption d'une vague de nouvelles

technologies. Les marchés émergents sont ceux qui devraient accélérer leur rythme de croissance dans un avenir proche et inclure des pays comme l'Argentine, le Mexique, la Pologne et le Pakistan. Les ventes en Afrique devraient également jouer un rôle clé d'ici 2022. Le marché pharmaceutique du continent devrait croître à un

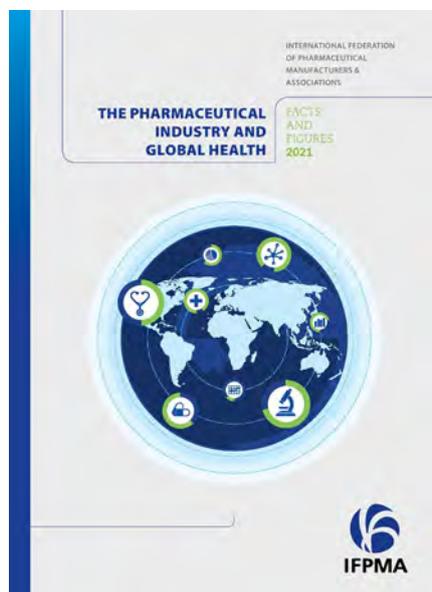
TCAC de 5,9% entre 2018 et 2022. La part des États-Unis dans les dépenses mondiales en médicaments passera de 485 milliards USD 2018 à environ 625 milliards USD en 2023, alors que les dépenses des 5 premiers pays européens passeront de 178 milliards USD à 195 milliards USD. Pendant ce temps, les pays émergents dépenseront entre 355 et 385 milliards USD en 2023, contre 286 milliards en 2018. D'ici 2022, le continent africain devrait atteindre un total de plus de 25 milliards USD de dépenses.

Impact de la pandémie de Covid-19 sur l'industrie pharmaceutique

Dans son rapport intitulé «Facts & Figures Report» publié le 12 Avril 2021, la fédération internationale des associations des producteurs pharmaceutiques (IFPMA), a souligné «l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les vies des citoyens du monde, et le fait qu'elle ait mis en avant le rôle essentiel de l'industrie biopharmaceutique dans la lutte contre cette crise grâce à la découverte et la production à grande échelle des traitements et des vaccins.» Rien qu'en 2020, environ 5000 essais cliniques ont été lancés pour enquêter et développer de

nouveaux traitements et vaccins, malgré les perturbations causées par la pandémie. « Au-delà du Covid-19,

il existe de nombreuses réussites prometteuses en préparation, notamment des thérapies curatives pour l'hépatite B et le VIH qui peuvent être en mesure d'éradiquer le virus des cellules infectées, évitant ainsi aux patients des traitements à vie», promet Thomas Cueni, Directeur général de l'IFPMA. Et d'ajouter : « Les décennies d'essais et de tribulations qui ont conduit au développement de la technologie de l'ARNm peuvent être une thérapie salvatrice pour les patients atteints de formes agressives de cancer du cerveau. »



La production des vaccins

Les annonces s'accumulent pour la mise sur le marché des vaccins. Côté production, certains chiffres sont déjà avancés et remettent en perspective la possibilité d'un accès rapide et suffisant pour les besoins réels, surtout si l'ensemble de la planète devait être vacciné. Pour une population mondiale d'environ 7,7 milliards d'individus, compte tenu d'une posologie de deux doses prévue pour la plupart des vaccins les plus avancés, il faudrait près de 15 milliards de doses. Un volume colossal qu'aucun producteur de vaccins au monde ne peut fabriquer en un an. Une

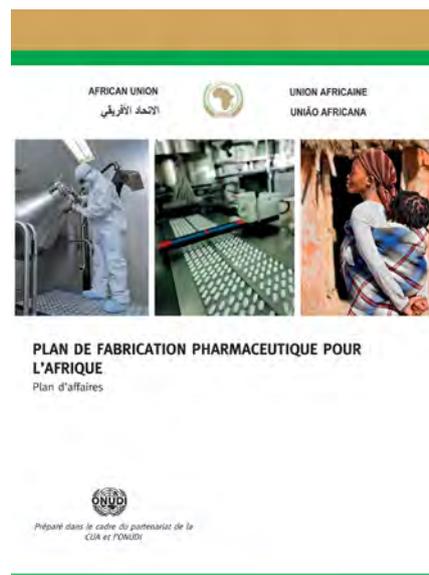


production d'au moins 10 milliards de doses de vaccins anti-Covid-19 est déjà soutenue par les Etats-Unis, l'Europe et certains pays émergents. Davantage que l'industrie pharmaceutique, c'est le secteur des vaccins qui est très concentré, en raison de la spécificité de sa production : cinq laboratoires se partagent 80 % du marché : J & J, Pfizer, Merck, GSK et Sanofi. Mais ce marché

représente seulement 3% du marché du médicament. La pandémie de Covid-19 a fait augmenter considérablement cette part en raison des commandes de l'ensemble des pays de la planète pour des vaccins anti Covid-19. Le marché des vaccins devra subir des transformations majeures dans le futur proche.

Un plan de fabrication pharmaceutique pour l'Afrique

Bien que les produits pharmaceutiques soient actuellement fabriqués dans des pays comme le Maroc, l'Afrique du Sud, le Kenya, et l'Égypte, dans l'ensemble, l'Afrique importe actuellement plus de 80 % de ses produits pharmaceutiques. Dès 2007, l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) a essayé de remédier à la dépendance excessive de l'Afrique vis-à-vis des importations de produits pharmaceutiques en élaborant le Plan de fabrication pharmaceutique pour l'Afrique (PMPA) approuvé en 2012 par la Conférence des chefs d'État Africains. Le PMPA consiste en un

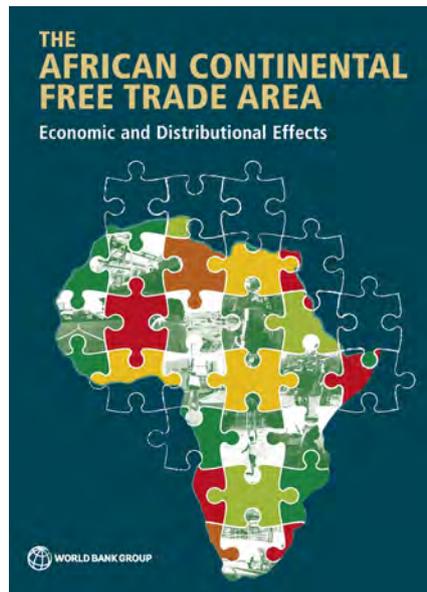


ensemble de solutions techniques à certains des défis critiques auxquels est confrontée l'industrie pharmaceutique

du continent. Parmi les solutions proposées figurent le renforcement des systèmes réglementaires et la création d'un guichet unique d'informations, de données et de renseignements commerciaux pour les acteurs de l'industrie - gouvernements, secteur privé, communautés économiques régionales, etc. Afin de stimuler la production pharmaceutique locale et d'améliorer ainsi les résultats en matière de santé publique, Le PMPA encourage fortement l'achat de produits médicaux auprès d'entreprises basées en Afrique.

La Zone libre-échange continentale africaine (Zleca)

Si elle est mise en œuvre avec succès, la Zleca permettra de relever le défi des petits marchés fragmentés qui ont longtemps découragé les investisseurs pharmaceutiques. Les fabricants africains, qui opèrent actuellement sur de petits marchés fragmentés, ne peuvent pas rivaliser avec leurs homologues asiatiques qui opèrent sur des marchés beaucoup plus vastes et bénéficient donc d'économies d'échelle. Lorsque tous les pays africains ratifieront la ZLECA, soit un marché de 1,3 milliard de personnes et potentiellement de 2,2 milliards de personnes d'ici 2050. On peut s'attendre à ce que les fabricants africains bénéficient d'importantes économies d'échelle et de gamme.



Le démarrage du libre-échange dans le cadre de la ZLECA était prévu début 2021. Un mécanisme de mise en commun des marchés publics encouragera les principaux fabricants mondiaux de médicaments génériques

et bio similaires à construire des usines en Afrique ou à s'associer à des sociétés pharmaceutiques africaines pour fabriquer des produits génériques et bio similaires. Cette forme de soutien stratégique à la Production Pharmaceutique Locale (PPL) est nécessaire. La Russie et le Bangladesh sont des exemples de pays qui ont délibérément et avec succès soutenu le développement de la PPL. En conséquence, ces pays ont connu une augmentation des investissements étrangers directs dans le secteur. Ils ont également bénéficié de la formation et du développement des compétences, de l'accélération du transfert de technologie et de la création d'emplois.

Le secteur pharmaceutique national

Chiffre clés de l'industrie nationale

51

Etablissements Pharmaceutiques Industriels (EPI), dont 47 disposent d'un site de production



17%

De la production nationale en produits pharmaceutiques est exportée

55000

Emplois directs & indirects

800

Millions de Dirhams /an d'investissement

+6000

Spécialités enregistrées au Ministère de la santé

Des mutations engendrées par le Covid-19



FMIIP
 PRODUCTION LOCALE,
 IMPACT GLOBAL

La Fédération marocaine de l'industrie et de l'innovation pharmaceutiques (FMIIP) a annoncé une hausse du chiffre d'affaires du secteur pharmaceutique national de 1,5% en 2020 par rapport à l'année précédente, soit un peu plus que 15 milliards de MAD. Les fabricants locaux ont joué un rôle essentiel dans l'approvisionnement du marché

en médicaments, notamment pendant la crise du Covid-19. Aucune pénurie n'a été enregistrée à ce niveau. L'ensemble des médicaments du protocole de soins du Covid-19 sont produits localement. Par ailleurs, les industriels ont dû supporter l'augmentation du coût des matières premières importées qui a été multiplié par trois, ainsi

que le coût du transport et de la logistique qu'ils ont dû payer cinq fois plus cher que d'habitude. La réorganisation des plannings de production et du transport du personnel ont également eu un coût supplémentaire. Des primes de risques ont été servies au personnel des laboratoires.

Une activité au ralenti



Au cours des quatre mois de confinement, les industries pharmaceutiques tournaient au ralenti, enregistrant des baisses du chiffre d'affaires variant entre 35% et 40%. En effet, les cabinets médicaux étant fermés, il n'y avait plus de prescriptions et donc pas de vente

de médicaments en officine. Au-delà des performances conjoncturelles du marché, il importe de noter que le secteur pharmaceutique s'est régulièrement développé et assure aujourd'hui la disponibilité des médicaments, aussi bien les princeps que les génériques.

L'activité de Sothema en 2020



Malgré la crise économique sans précédent causée par la pandémie de Covid-19, et en dépit d'une série de facteurs défavorables à l'activité pharmaceutique nationale comme la pression sur les prix des médicaments, les retards d'octroi des AMM ayant perturbé les lancements

de nouveaux produits ainsi que la forte concurrence dans un marché fragmenté, où tous les opérateurs offrent pratiquement les mêmes produits et où la notion de champions nationaux est inexistante, Sothema a maintenu son classement de premier laboratoire national, une position

confortée depuis deux ans suite à la cession en 2017 de 51% de Maphar (filiale de Sanofi) à Eurapharma. La progression du chiffre d'affaires global de Sothema entre 2019 et 2020 correspond en valeur à 101 millions de MAD. Elle est répartie comme suit :



Produits revendus en l'état
9,3 millions de MAD



Produits fabriqués
92 millions de MAD

Répartition du chiffre d'affaires (en millions de MAD)

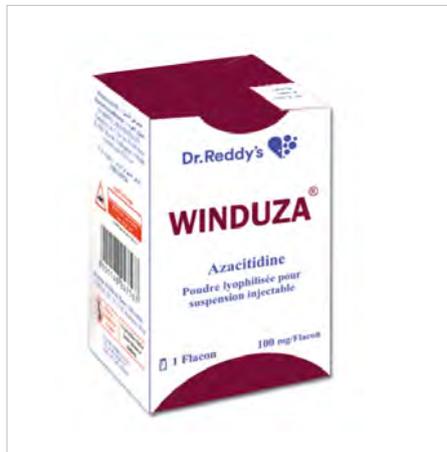
Répartition	2020	2019	Variation
Global	1 809	1 708	6 %
Marché privé	1 337	1 274	5%
Marché public	223	192	16%
Export	108	92	17,5%
Façonnage	133	142	-6%
Dentaire	7,9	7	13%

Evolution du résultat (en millions de MAD)

Répartition	2020	2019	Variation
Valeur ajoutée	676	597	13,3 %
Excédent brut d'exploitation EBE	424	366	15,8 %
Marge brute globale	916	866	5,8%
Résultat d'exploitation	365	318	14,7%
Résultat financier	-7,7	-2	-250,6%
Résultat non courant	-7,3	-4,9	-49,34%
Résultat avant impôt	350	311	12,52%
Résultat net	238	214	11,13%

Lancement de nouveaux produits en 2020

14 produits lancés par Sothema, générant un chiffre d'affaires supplémentaire de 32 millions de MAD en 2020.



Evolution des nouveaux produits entre 2019 et 2020

En 2019, il y a eu également des produits nouvellement lancés. L'évolution du chiffre d'affaires réalisé sur ces produits entre 2019 et 2020 est comme suit :

Produit	Famille	Catégorie	2019	2020	Variation
Ipradia	Antidiabétique	Fabriqué	-	847 138	-
Insulet Cartouche	Insuline	Importé	353 294	738 647	109%
Evitop	Traitement de l'éjaculation précoce	Fabriqué	1 079 691	625 405	-42%
Basalog	Insuline analogue	Importé	-	350 232	-
Zyvanor	Traitement de la Dysfonctionnement érectile	Fabriqué	513 201	266 946	-48%
Winduza	Anticancéreux	Importé	333 587	3 218 040	866%
Myborte	Anticancéreux	Importé	-	2 407 176	-
Zarzio	Facteur de croissance	Importé	-	1 450 576	-
Bacazired	Anticancéreux	Importé	357 691	1 384 913	+287%
Trazuva	Anticancéreux bio similaire	Importé	-	1 226 225	-
Eranfu	Anti-estrogène	Importé	-	551 111	-
Imagos	Anti-estrogène	Fabriqué	-	38 914	-
Binocrit	Antianémique	Importé	-	2 851 094	-
Omnitrope	Hormone de croissance	Importé	-	477 766	-
Taraxet	Antiprurigineux / sédatif	Fabriqué	811 347	3 483 786	329%
Pylera	Traitement de l'ulcère	Importé	-	12 239 661	-
Trulicity	Antidiabétique analogue	Importé	-	1 557 959	-
Cyramza	Anticancéreux bio similaire	Importé	77 808	766 790	894%
Fampyra	Inhibiteur des canaux potassiques	Importé	286 751	267 153	-6%
Propess	Dispositif d'induction de l'accouchement	Importé	-	165 264	-
Lenvima	Traitement de la Thyroïdectomie	Importé	-	37 488	-
Mydriasert	Insert ophtalmique	Importé	2 183	8856	305%

Top 10 des meilleures ventes globales

Produit	Famille thérapeutique
Novex	Anticoagulant
Soflex	Sérum
Ypeva	Anticancéreux bio similaire
Insulet	Insuline humaine
Novalac	Lait infantile
Avonex	Interféron lors de sclérose en plaques
Voltarène	Anti-inflammatoire non stéroïdien
Cataflam	Anti-inflammatoire non stéroïdien
Humalog	Insuline analogue
Zelva	Anticancéreux bio similaire

Top 10 des meilleures ventes à l'export

Produit	Famille thérapeutique
Soclav	Antibiotique
Novex	Anticoagulant
Isolone	Anti-inflammatoire stéroïdien
Escodyne	Vitamine
Tricéf	Antibiotique
Panalgin	Paracétamol
Avonex	Interféron lors de sclérose en plaques
Helicocin	Amoxicilline
Insulet	Insuline humaine
Orex	Antibiotique
Correctol	Collyre

Focus : Sothema et les biothérapies

Dans un contexte marocain marqué par un quasi épuisement des sources de financement (impôts et taxes, dettes et rationalisation des dépenses), la croissance reposera désormais sur l'investissement créateur de richesses et d'emplois, pourvu que ce dernier appelle à l'innovation, la R&D et l'économie du savoir.



Sothema est parmi les entreprises marocaines qui croient à l'investissement de cette nature. Alors que le secteur pharmaceutique

marocain est, depuis quelques années, confronté au décrochage constant de la fabrication locale par rapport à l'importation (80% en 2000 contre

56% en 2019), Sothema continue à investir dans la fabrication locale des médicaments les plus sophistiqués. L'inauguration en 2019 de son unité de production des anticancéreux issus de biotechnologie, la première du genre dans le continent africain, témoigne de cette orientation résolue. « Le portefeuille des biothérapies fabriquées par Sothema ne concerne pas que les anticancéreux. Il couvre aussi les insulines et l'énoxaparine (anticoagulant), deux traitements que la pandémie de Covid-19 a démontré combien ils étaient vitaux pour soigner la population », déclare



Mme El Hany Najlaa, directeur du pôle développement et oncologie. Et ajouter: « la vision de Sothema de les produire au Maroc a été salutaire et a permis à notre pays de disposer des traitements les plus avancés au moindre coût. » Parmi ces traitements, on compte les anticorps monoclonaux issus d'un clone de cellules immunitaires. Ces derniers permettent de combattre plusieurs cancers d'une manière ciblée et personnalisée

comme le cancer du sein, le cancer du col de l'utérus, le cancer de l'ovaire, le cancer du rein, le cancer du poumon ou encore le lymphome. Contrairement aux molécules de synthèse traditionnelles fabriquées par voie chimique, les anticorps monoclonaux proviennent de cellules vivantes reprogrammées par génie génétique (à l'aide de cultures de bactéries, de lignées cellulaires...). Ce sont des traitements qui ne ciblent pas la maladie mais plutôt le patient dont ils boostent le système immunitaire. Selon le cabinet anglais Evaluate Pharma, les ventes des traitements issus de biotechnologie, appelés également biothérapies, se sont envolées de 78 milliards de dollars en 2006 à 179 milliards en 2014, et elles devraient atteindre 300 milliards en 2020, pour représenter près d'un tiers du marché pharmaceutique mondial. Leur croissance sera deux fois plus rapide que celle de ce dernier. Au

sein de cette nouvelle génération de produits, les anticorps monoclonaux se sont octroyé la part du lion. « En 2020, nous avons lancé Trazuva, un bio similaire du Trastuzumab, l'un des anticorps monoclonaux les plus populaires et rentables au monde, et nous comptons également d'autres biothérapies dans notre pipeline de lancement à court et moyen termes », promet Mme El Hany.



Evolution de la fabrication locale des médicaments au Maroc



Evolution du marché des biothérapies (en milliards USD)







FOCUS

Mobilisation de Sothema face aux défis imposés par la pandémie de COVID-19

Depuis le début de la pandémie au Maroc, une cellule de crise a été formée au sein de Sothema. Son objectif : veiller à l'application scrupuleuse des recommandations sanitaires des départements HSE et médical. Voici une timeline détaillant les mesures prises par Sothema au sein de ses sites et auprès de ses parties prenantes depuis le déclenchement de la crise de Covid-19.



MI-MARS/DEBUT AVRIL

- Contribution de 10 millions de dirhams au fonds spécial de lutte contre le coronavirus ;
- Fabrication de solutions hydro-alcooliques pour les besoins d'utilisation au sein des sites de Sothema ;
- Doublement des capacités de transport du personnel avec mise en place de plusieurs mesures complémentaires comme la désinfection de tous les bus ;
- Présence permanente et obligatoire d'un médecin au niveau de tous les sites de Sothema ;
- Mise en congé systématique de tout employé présentant des symptômes grippaux ainsi que des personnes connues à risque ;
- Application des gestes barrières comme l'arrêt des serrages de mains et la mise en place de mesures de distanciation ;
- Affichage des gestes barrières à respecter et diffusion d'animations et de vidéos de sensibilisation;
- Mise en place du télétravail pour les collaborateurs dont les activités n'exigent pas une présence physique, telles que les fonctions supports, avec une mise à disposition des moyens nécessaires à l'information ;
- Remplacement des réunions en présentiel par des visioconférences et déploiement de formations en ligne pour les collaborateurs ;
- Désinfection de l'ensemble des sites et des lieux de travail ainsi que de tout engin entrant dans les différents sites de Sothema ;
- Neutralisation de tous les ascenseurs et outils de pointage pour éviter la contamination par le toucher ;
- Equipement des salariés en gels hydro-alcooliques et de masques ;
- Création de circuits de déplacement du personnel aux vestiaires par binômes ou trinômes afin de réagir rapidement en cas de COVID positif et isoler les personnes en contact avec des porteurs suspects ;
- Mise à l'arrêt de la cantine pour éviter les regroupements ;
- Obligation du port du masque pour tous les collaborateurs sur le site et dans les transports du personnel;
- Prise quotidienne de température pour l'ensemble du personnel.

DEPUIS FIN AVRIL

- Mise en place de tapis désinfectants à l'entrée de chaque site et usine de Sothema ;
- Participation aux mesures de prévention en faveur de quelques 8000 médecins marocains par la distribution de masques, de blouses jetables, de gels hydro-alcooliques, de visières, de charlottes, etc.
- Participation à la promotion de l'application Wikaytna développée par le ministère de la Santé ;
- Adhésion à l'initiative Royale pilotée par la CGEM en vue d'un dépistage généralisé des employés du secteur privé ;
- Implémentation du protocole de gestion du risque de contamination diffusé par le ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Economie numérique et verte et le ministère de l'Emploi.

Direction exécutive support

" L'amélioration continue du fonctionnement de Sothema comme crédo "

Les métiers de Sothema, ce ne sont pas uniquement l'industriel et le commercial, ce sont aussi tous ces métiers supports, transverses ou répartis au sein des différentes directions, qui contribuent à la gestion de l'entreprise, veillent à son bon fonctionnement et participant à l'amélioration de ses performances. Dans le contexte de crise sanitaire, ces métiers redoublent d'effort pour transformer cette pandémie en une opportunité idéale pour l'amélioration continue du fonctionnement de Sothema. Le point avec Mr Mohamed Tazi, membre du COMEX et directeur exécutif support. Entretien.



Comment les fonctions supports de Sothema ont-elles réagi à la crise du Covid-19 ?

Avec cette pandémie, de nombreuses entreprises pharmaceutiques ont été confrontées à une sorte de stress test. Il a fallu s'organiser rapidement pour poursuivre les opérations à distance, surtout que le secteur pharmaceutique a subi une énorme pression de la part des autorités pour livrer à temps les traitements dont le citoyen a besoin. Dans ce scénario aux allures de catastrophe, nos fonctions supports ont joué un rôle déterminant. Des métiers essentiels comme le SI nous a permis de continuer à opérer en télétravail durant et après le confinement en

donnant aux employés les moyens techniques pour travailler à distance. Le métier RH a également joué un rôle important pour organiser, informer et protéger les collaborateurs tout en maintenant un dialogue social. La communication a veillé à véhiculer les bons messages et à s'assurer qu'ils trouvent un écho favorable. Quant aux métiers de la finance, des achats, de l'administration des ventes, du juridique et du contrôle de gestion, ils ont veillé à anticiper sur les indicateurs opérationnels et financiers de l'entreprise afin de prévoir rapidement les mesures correctives. Bref, ces métiers supports ont démontré le rôle crucial qu'ils jouent au sein de Sothema, notamment en période de crise.

Quelle a été la décision majeure prise par la direction exécutive support durant la crise sanitaire ?

La décision la plus importante a été la formation d'une cellule de crise au sein de Sothema. L'objectif a été d'activer un Plan de Continuité d'Activité (PCA) et veiller à l'application scrupuleuse des recommandations sanitaires des autorités marocaines. Etant donné que Sothema est considérée comme une infrastructure d'importance vitale au Maroc, il a été nécessaire de réunir dans cette structure aussi bien les métiers opérationnels que supports afin de faire face à l'impact de la

pandémie sur notre fonctionnement en prenant rapidement les mesures qui s'imposent. Nous avons identifié des dizaines de risques opérationnels et fonctionnels auxquels plus de 200 plans d'action furent prévus et réalisés. Je peux dire sans exagération que la pandémie de Covid-19 nous a permis de mieux fonctionner et c'est peut-être l'unique aspect positif qu'elle a eu sur nous.

Comment voyez-vous l'avenir de ces métiers post-pandémie ?

Je voudrais poser une question : Les entreprises qui ont été forcées à passer à 100% au télétravail lors du

confinement reviendront-elles au mode de fonctionnement antérieur ? Je ne le pense pas. La crise sanitaire a engendré une accélération de la prise de conscience des entreprises pharmaceutiques sur des problématiques cruciales relatives par exemple à la RSE, la sécurité des données, la gestion humaine et la place des métiers supports dans l'organisation. Je pense que nous devons profiter de cette période pour donner plus d'importance à ces problématiques dans notre réflexion stratégique. Quant aux métiers supports de Sothema, ils sont déjà repensés de sorte à ce qu'ils contribuent à co-construire, avec le reste des métiers de l'entreprise, un environnement de travail aussi optimal qu'efficace.



L'équipe de la Direction Exécutive support.

3 questions à Mme Khaneboubi Ghizlaine,
Directeur exécutif du pôle industriel & développement

" Maintenir la production en dépit des mesures de distanciation sociale "

Quel a été l'impact des mesures sanitaires sur votre productivité ?

La préservation de la santé du citoyen marocain a été érigée en priorité des mesures prises par Sothema. Pour cela, une attention particulière a été portée au maintien des capacités de production et de livraison des médicaments sur le marché national, notamment ceux rentrant dans le protocole de traitement du Covid-19. Nous avons veillé à livrer à temps toutes les commandes du ministère de la santé en sérums en poche souple pour perfusion vu l'importance de ce traitement dans la crise actuelle ayant nécessité des milliers d'hospitalisations. Nous avons également travaillé d'arrache-pied afin d'éviter toute rupture de certains traitements vitaux. L'exemple de l'Enoxaparine est édifiant. Cet anticoagulant que Sothema est le seul à produire localement a fait l'objet d'une rupture à l'échelle internationale. Grâce à notre planification et aux efforts de notre Supply Chain, nous avons réussi à le rendre disponible durant toute la



période de crise. Sothema a également veillé à la livraison d'autres familles de médicaments utilisés dans le traitement du COVID-19 comme les antibiotiques et les antiallergiques. Par ailleurs, il est certain que les mesures sanitaires ont imposé une réorganisation de travail, mais grâce à l'ingéniosité de nos équipes, nous avons pu surmonter cette épreuve.

Comment les Sothémiens se sont-ils adaptés aux nouvelles mesures ?

D'abord, en tant que laboratoire pharmaceutique, nous sommes rompus aux mesures d'hygiène, ce qui signifie qu'elles n'étaient pas une nouveauté pour nous. En revanche, la distanciation sociale a été un facteur qu'il fallait

prendre en compte dans notre gestion de production et nos programmes de recherche opérationnelle. Un de nos objectifs majeurs a été d'éviter toute formation d'un cluster de contamination au virus. C'est pourquoi, nous avons réalisé plusieurs campagnes de tests ayant concerné l'ensemble des employés et sous-traitants. Un plan de prévention multidimensionnel a été mis en place dès le début de la pandémie et s'est largement inspiré du protocole de gestion du risque de contamination publié par le ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Economie verte et numérique et le ministère de l'Emploi. Nos départements HSE et médical ainsi que toutes les autres parties prenantes se sont activés pour implémenter l'ensemble des recommandations de ce protocole.

Comment avez-vous géré l'aspect du bien-être des employés durant la crise ?

Sothema a lancé plusieurs initiatives et campagnes de sensibilisation visant à aider les Sothémiens à surmonter la crise. Parmi ces actions, nous avons impliqué les managers dans l'accompagnement au quotidien, en assurant plus de communication de proximité. Des formations webinaires, portant sur divers sujets comme la gestion de crise, le leadership et la gestion de la Supply Chain, furent organisées. Des campagnes digitales portant des messages de soutien, de conseil et de remerciement ont été également conçues et diffusées.



L'équipe de la Direction Exécutive Industrielle et développement

3 questions à Dr Mehdi Zaghloul, Directeur exécutif des opérations

" Les professionnels de santé au cœur de nos préoccupations "

Grâce à l'engagement de l'ensemble de ses femmes et hommes, Sothema a également réussi à apporter son soutien aux professionnels de santé qui se trouvent en première ligne de lutte contre la pandémie. Entretien.



Quelle a été la contribution de Sothema aux professionnels de santé dans la lutte contre la pandémie de Covid-19 ?

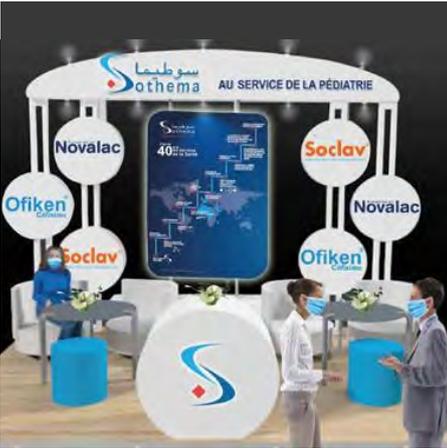
La crise sanitaire engendrée par le coronavirus a créé une situation compliquée affectant profondément notre milieu médical. Dans ce contexte, Sothema a tenu à contribuer aux mesures de prévention en faveur de quelques 8000 médecins marocains par la distribution de masques, de blouses jetables, de gels hydro-alcooliques, de visières, de charlottes, etc. La direction exécutive des opérations a

également procédé par précaution à la suspension de l'ensemble de son activité de promotion médicale durant la période du confinement.

Pourquoi cette décision ?

Notre but était d'abord de préserver la santé de notre force de vente et celle des médecins marocains. Depuis cette suspension, la direction des opérations a travaillé sur un ambitieux plan de formation visant à perfectionner les compétences scientifiques de l'ensemble de la force de vente. Il s'agit de formations à distance ayant nécessité d'équiper





l'ensemble de nos collaborateurs de moyens techniques nécessaires à leur dispensation. Par ailleurs, nos interactions avec les professionnels de santé ont été relayées via le digital en organisant une quarantaine de Webinars différents au profit de milliers de médecins marocains. En bref, nous avons procédé à la migration de nos activités de promotion médicale vers le digital, un chantier d'avenir qu'on prévoyait d'implémenter depuis déjà

quelques années avant la pandémie.

Quel a été le chantier le plus marquant pour Sothema durant 2020 ?

Je pense que c'est la participation de notre laboratoire à la conduite des études cliniques de phase III sur le vaccin anti Covid-19 développé par Sinopharm CNBG. Il fallait mieux s'organiser pour

réussir ce chantier nouveau pour notre pays. D'une part, en veillant à la meilleure coopération scientifique possible avec nos partenaires chinois. D'autre part, en assurant la logistique et la formation nécessaires aux professionnels de santé pour que ces tests se déroulent dans les meilleures conditions. Je pense que la réponse de la direction exécutive des opérations dans la gestion de ce chantier fut exemplaire.



L'équipe de la Direction Exécutive des opérations

Sothema fait la promotion de l'application Wikaytna

C'est une large campagne multi-canal que Sothema avait lancée en interne dans le but de sensibiliser les Sothémines sur l'intérêt de l'application Wiqaytna pour lutter contre le Covid-19. Les fonctions RH, HSE, contrôle interne et communication se sont mobilisées afin de diffuser un contenu écrit et audiovisuel à la fois simplifié et assimilable sur cette application, surtout que des suspicions ont fait surface sur une supposée atteinte à la vie privée que représenterait ce type de programme. Le comité d'action formé à la demande de Mme Lamia Tazi a également réuni les membres du COMEX et du CODIR ainsi que les délégués du personnel afin



L'affiche de la campagne

d'obtenir leur adhésion à cet effort de sensibilisation, ce qui fut le cas. A la suite de cette campagne marquée surtout par la réactivité, Sothema a

dressé un rapport sur l'ensemble des actions entreprises qui a été ensuite adressé au gouvernement.



Animation 3D



Webinaire



Envois via Whatsapp



Affichage

Plan de communication multi-canal destiné à la promotion de l'application Wikaytna



Rapport de campagne adressé aux autorités

Des énergies unies pour la vie







RAPPORT ESG

Méthodologie & standards



Le présent rapport ESG (Environnement, Social et Gouvernance) de Sothema est préparé conformément à la circulaire N°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières. La méthodologie adoptée privilégie la clarté, la transparence et la facilité de consultation. Elle veille également à l'application du principe « appliquer ou expliquer » et la prise en compte des parties prenantes dans l'analyse de matérialité.

Le périmètre du rapport ESG

En termes de périmètre, ce rapport ESG évalue les impacts économiques, sociaux et environnementaux des activités de Sothema au Maroc destinées aux marchés local et international.

Vérification et standard GRI

Toutes les informations, initiatives, projets et autres activités présentées

dans ce rapport, décrivant les impacts économiques, environnementaux et sociaux de l'activité de Sothema, ont fait l'objet de vérifications aussi multiples que fréquentes, en interne par le comité RSE, et en externe par plusieurs parties,



à savoir les commissaires aux comptes, les cabinets certificateurs, les agences gouvernementales comme l'Agence marocaine de l'efficacité énergétique (AMEE), l'inspection du travail, le laboratoire national de contrôle

des médicaments, l'administration nationale des impôts, les agences internationales de médicaments ainsi que les 35 laboratoires commettants. Ces partenaires, géants de l'industrie pharmaceutique mondiale, audient régulièrement les différents sites de Sothema et vérifient, entre autres, le respect des normes RSE, en l'occurrence les mesures prises pour la lutte contre la corruption et le travail des mineurs, la réduction de l'empreinte sur l'environnement, la promotion des droits humains et de la parité homme/femme, etc. En termes d'identification des attentes de ses parties prenantes, Sothema a toujours maintenu un dialogue permanent avec les associations syndicales et professionnelles représentatives de ses parties.

7 Enjeux RSE prioritaires de Sothema

Sothema essaye d'être constamment à l'écoute de ses parties prenantes à savoir les employés, les actionnaires, les patients, les professionnels de santé, les scientifiques et les communautés. Elle met en place des mesures et plans d'action pour répondre aux besoins présents et futurs des dites parties prenantes. Privilégiant une approche anticipative, Sothema identifie et cherche continuellement à minimiser les risques environnementaux et sociétaux liés à ses activités. La conformité aux lois et aux standards internationaux est érigée en principe fondamental de la Responsabilité Sociétale de Sothema qui est considérée comme susceptible d'améliorer sa pérennité sur le long



terme. Voici les 7 enjeux prioritaires de la Responsabilité Sociétale de Sothema inspirés de la norme ISO 26000 :

- La protection de l'environnement ;
- Le respect des droits de l'homme ;
- La promotion des pratiques de bonne gouvernance ;

- L'amélioration des conditions de travail et d'emploi ;
- Le respect des intérêts des fournisseurs et consommateurs ;
- Le respect des règles de concurrence loyale ;
- Le développement des communautés.

Un dialogue permanent avec les parties prenantes

Conformément à la norme ISO 26000, Sothema définit ses parties prenantes comme "toute personne morale ou physique, ayant un intérêt dans ses décisions ou activités". De ce fait, les principales parties prenantes identifiées par Sothema sont les Sothémiens, les patients (consommateurs), les professionnels de santé, les chercheurs, les fournisseurs, les actionnaires et les communautés. Sothema veille à l'établissement de

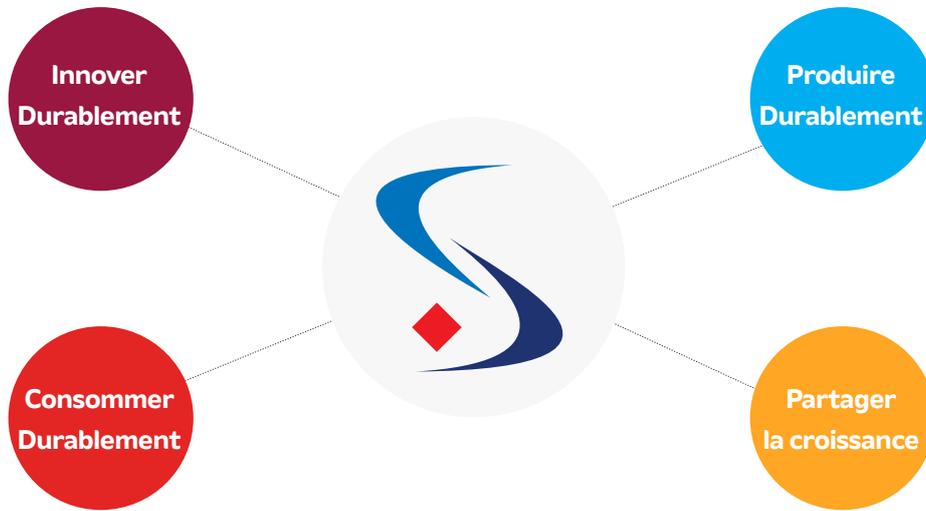


canaux de communication permanents et transparents avec ses parties prenantes. Son objectif est de pouvoir appréhender les intérêts et attentes de celles-ci et d'en tenir compte dans ses différentes décisions stratégiques et opérationnelles. Elle le fait conformément aux valeurs découlant de son slogan institutionnel à savoir Des énergies unies pour la vie.

Table de concordance des 7 enjeux prioritaires de Sothema avec les indicateurs GRI

Enjeux RSE de Sothema	Indicateurs GRI correspondants
<p>La protection de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Economie d'énergie ; • Valorisation des déchets et recyclage. 	<p>GRI 302 / Energie.</p> <p>GRI 306 / Déchets et effluents.</p>
<p>Le respect des droits de l'homme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droit à la santé : accès aux médicaments innovants à des prix abordables ; • Promotion de la parité homme-femme. 	<p>GRI 203-2 / Ex : tarification préférentielle des produits pharmaceutiques.</p> <p>GRI 405 / Diversité et égalité des chances.</p>
<p>La promotion des pratiques de bonne gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la fonction contrôle interne et Risk management. 	<p>GRI 419 / Conformité socioéconomique.</p>
<p>L'amélioration des conditions de travail et d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dialogue social ; • Rémunération & Gestion des carrières ; • Santé et sécurité des Sothémiens. 	<p>GRI 407 / Libertés syndicales et négociation collective.</p> <p>GRI 404 / Formation et éducation.</p> <p>GRI 419 / Conformité socioéconomique.</p>
<p>Le respect des intérêts des consommateurs et fournisseurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achats responsables. 	<p>GRI 204 / Pratiques d'achats.</p> <p>GRI 414 / Evaluation sociale des fournisseurs.</p>
<p>Le respect des règles de concurrence loyale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déontologie et lutte contre la corruption. 	<p>GRI 205 / Lutte contre la corruption.</p>
<p>Le développement des communautés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'entrepreneuriat féminin et des personnes en situation de handicap. 	<p>GRI 203 / Impacts économiques indirects.</p> <p>GRI 405 / Diversité et égalité des chances.</p>

Les 4 éléments des enjeux matériels de Sothema



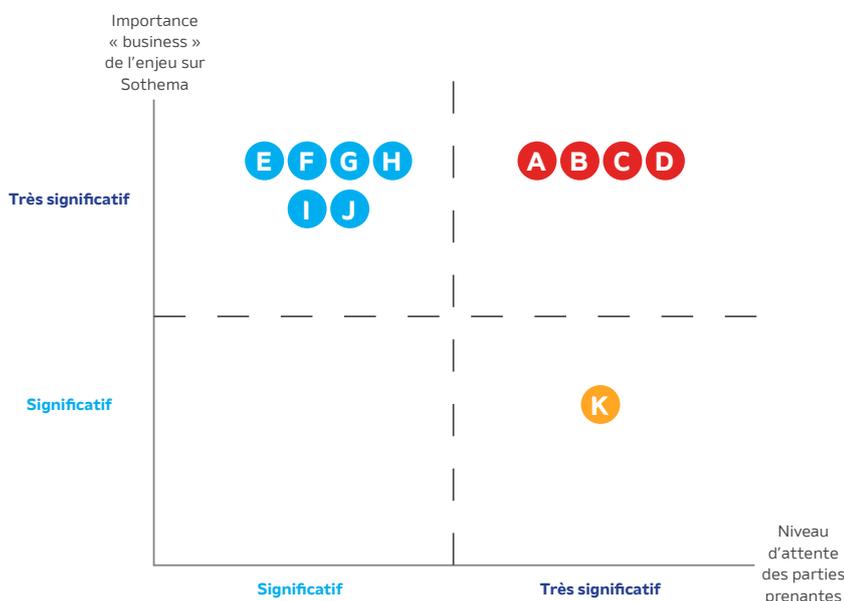
L'analyse de matérialité



Afin d'analyser ses enjeux matériels en les hiérarchisant en fonction des exigences de performance du business model de Sothema et des attentes de ses parties prenantes, Sothema

a essayé d'associer, à travers des entretiens approfondis, le maximum de ses fonctions supports et métiers ainsi que ses collaborateurs ayant un contact avec ses parties prenantes.

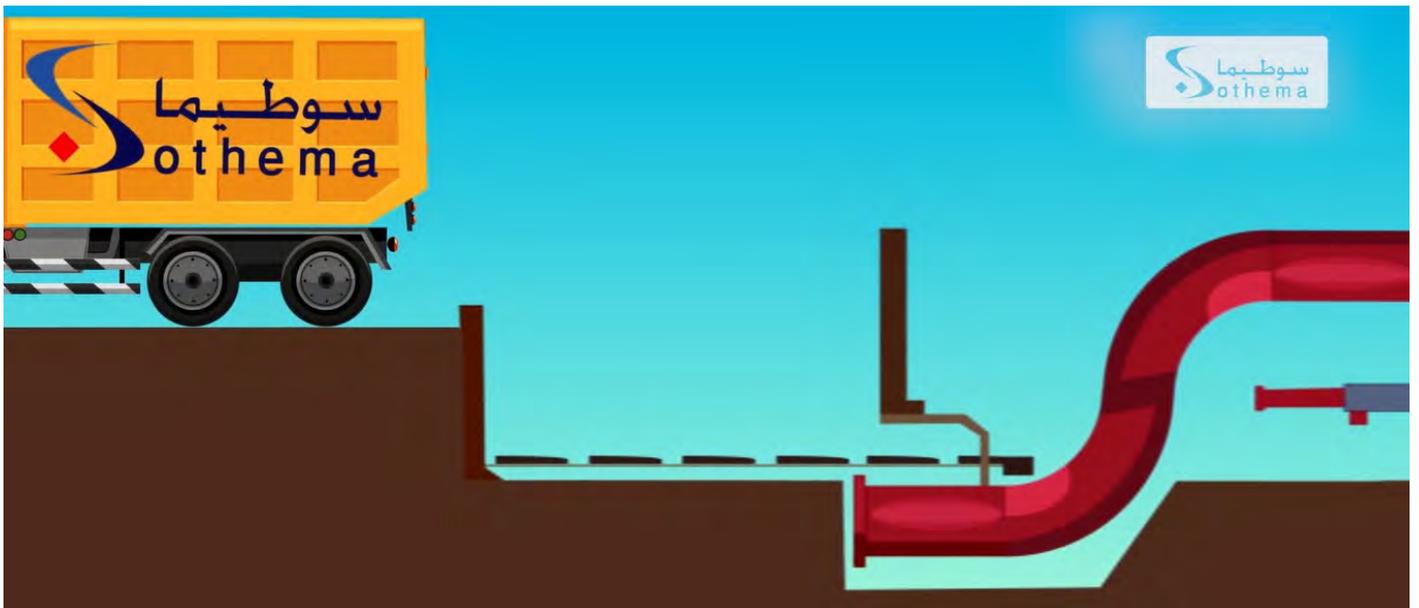
Matrice de matérialité



Hiérarchie des enjeux matériels

- A. Accès aux médicaments**
- B. Rémunération & Gestion des carrières**
- C. Dialogue social**
- D. Santé et sécurité des Sothémiens**
- E. Economie d'énergie**
- F. Valorisation des déchets et recyclage.**
- G. Promotion de la fonction contrôle interne et Risk management.**
- H. Promotion de la parité homme-femme.**
- I. Déontologie et lutte contre la corruption.**
- J. Achats responsables.**
- K. Promotion de l'entrepreneuriat féminin et des personnes en situation de handicap.**

RÉDUCTION DE L'EMPREINTE DE NOS ACTIVITÉS SUR L'ENVIRONNEMENT



Sothema veille à la réduction de l'empreinte de ses activités sur la biodiversité conformément aux standards internationaux. Pour cela, elle investit continuellement en vue de garantir le traitement écologique des déchets résultant de ses activités, leur valorisation et leur recyclage. Elle a également mis en place les infrastructures nécessaires

pour assurer un assainissement des eaux usées et une purification des émanations gazeuses selon les normes environnementales les plus strictes. Grâce à son système HSE (Health, Security, Environment), la protection de la biodiversité et de la santé des parties prenantes, notamment des communautés et des riverains, est érigée en finalité

suprême. Sothema accorde également un intérêt majeur à l'extension et l'entretien permanents des zones vertes à l'intérieur de ses sites. En termes de consommation d'énergie, elle s'est inscrite dans un ambitieux projet de politique énergétique qui vise à diversifier ses consommations et à utiliser davantage les énergies renouvelables.

-4%

Sur la consommation du gaz propane

Alors que la consommation de l'électricité a augmenté de 9% en raison du démarrage de la nouvelle ligne de production des sérums, celle du gaz propane a baissé grâce à l'énergie produite par la chaudière biomasse.

0

Déchets industriels à la décharge en 2020

46% des déchets recyclés : application du tri des déchets à la source, notamment en isolant les déchets pharmaceutiques et ceux souillés et en maximisant la récupération du valorisable.

Notre politique sociale, principal atout pour résister aux conséquences de la pandémie du Covid-19



La pandémie de Covid-19 a causé l'effondrement de l'économie mondiale. Le Maroc a été lourdement affecté par la crise, notamment celle qui touche l'Europe, son principal partenaire. Une situation qui pèse lourdement sur les indicateurs sociaux du Royaume. Grâce à sa politique sociale et ses investissements responsables, Sothema a pu préserver ses emplois, voire à créer de nouveaux malgré le contexte de crise.

D'après le Haut Commissariat au Plan (HCP), le chômage s'est considérablement creusé en 2020, malgré les mesures exceptionnelles mises en place par l'Etat pour soutenir les opérateurs économiques. Le taux de chômage est passé de 9% à presque

13% en l'espace d'un an. 432.000 postes d'emploi ont été perdus en 2020, contre une création de 165.000 postes en 2019. « La situation du marché du travail a connu, sous l'effet conjugué de la pandémie de Covid-19 et de la campagne agricole sèche, une

détérioration caractérisée par une destruction des postes d'emploi, une chute du volume horaire du travail et une hausse du chômage, du sous-emploi et de l'inactivité », indique le HCP dans sa note d'information.

Maintien des investissements

En 2020, Sothema a investi environ 40 millions MAD dans divers projets. Ces investissements étaient nécessaires pour maintenir les emplois existants et

créer de nouveaux. « En tant qu'acteur citoyen et conformément à notre RSE, nos investissements contribueront à créer des emplois nouveaux et à

offrir des opportunités d'affaires pour les TPE et les auto-entrepreneurs», indique Mme Lamia Tazi, PDG de Sothema.



de l'effectif total



des emplois en CDI



des emplois en CDD



des emplois en
intérim



des employés en
contrat CDI



des employés en
contrat CDD



des employés en
contrat d'intérim



intérimaires sont en
moyenne titularisés
annuellement.

Règlement intérieur et procédures

En plus de son règlement intérieur, Sothema dispose de procédures rédigées afin d'organiser l'ensemble du processus RH, à savoir le recrutement, la formation, l'administration du personnel (paie, mutuelle, retraite, congés et prêts), la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des



Carrières (GPEC), l'évaluation de la performance, etc. Certaines sont inspirées du code du travail, d'autres de standards internationaux comme ceux spécifiques à l'industrie pharmaceutique, à savoir les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) et les Good Manufacturing Practice (GMP).

Dialogue social

L'existence d'une représentation syndicale au sein de Sothema est favorisée. L'élection des délégués du personnel se fait conformément au droit du travail. Chaque mois, une réunion avec les instances représentatives du personnel est organisée avec la possibilité de tenir plusieurs autres réunions par mois en fonction de l'urgence des



sujets à traiter. Les négociations se font annuellement sur la base des cahiers revendicatifs. Elles

concernent également une panoplie d'autres sujets. La Direction des ressources humaines (DRH) consulte régulièrement ses partenaires sociaux pour tous les sujets qui touchent l'ensemble des Sothémiens afin de maintenir le dialogue social et de prendre en considération leurs remarques et suggestions.

Augmentations des salaires et attribution des actions

En 1982, date à laquelle Sothema réalisa son premier bénéfice, feu Omar Tazi que Dieu ait son âme en sa sainte miséricorde, avait instauré une sorte de principe sur lequel l'ensemble des associés avaient adhéré. Ce dernier pourrait être

résumé comme suit : la priorité est aux augmentations des salaires et non pas aux dividendes. En 2005, date de son entrée en bourse, Sothema décida de consacrer des actions prioritaires à ses Sothémiens dans le but de les fidéliser.



Prime exceptionnelle Covid-19



Afin de réduire d'éventuelles répercussions négatives sur les revenus des Sothémiens qui seraient causés par l'arrêt d'activité d'un conjoint ou d'un membre de la famille à cause de la pandémie de Covid-19, Sothema a

décidé l'octroi d'une prime spéciale sous forme de bon d'achat au profit de l'ensemble des employés, à l'exception des cadres et directeurs. Le budget total de cette opération a été d'environ 2 millions de MAD.

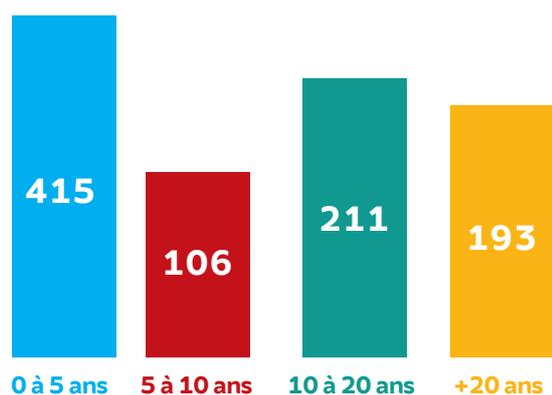
Effectif total par type de contrat

Année	CDI	CDD	Intérim	Effectif total
2020	853	72	359	1284
2019	799	49	381	1229
2018	785	45	373	1203

Répartition de l'effectif par genre

Année/Genre	CADRES		NON CADRES	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2020	64	93	397	678
2019	59	82	447	636
2018	54	75	433	634

Répartition de l'effectif par ancienneté 2020



Nombre de recrutements

Année	Emplois créés
2020	82
2019	80
2018	128

Equité salariale

Sothema dispose d'une grille salariale interne qui tient compte de l'expérience du collaborateur ainsi que la dimension du poste occupé. Aucune distinction n'est faite sur la base du genre du collaborateur.



Evolution du budget de formation



Les départs

Année/Catégorie	Licenciements		Démissions	
	Cadres	Non Cadres	Cadres	Non Cadres
2020	0	1	13	11
2019	-	3	15	38
2018	-	1	14	26

9

est le nombre des représentants du personnel au sein de Sothema, dont 5 titulaires et 4 suppléants. Les élections de renouvellement du bureau sont prévues en 2021.

100%

des mesures disciplinaires sont prises après consultation systématique des délégués syndicaux et participation de ces derniers aux séances d'écoute.

Comité d'hygiène, de Sécurité & des conditions de travail

Conformément au code du travail qui exige la formation d'un comité d'hygiène et de sécurité, Sothema organise trimestriellement une réunion abordant l'ensemble des sujets liés à l'hygiène et la sécurité des employés. Le pilotage des décisions



prises dans le cadre de ce comité privilégie la démarche participative et le dialogue permanent. L'ordre du jour des réunions du comité dépasse souvent la conformité réglementaire pour aborder des questions relatives aux conditions de travail.

Politique de Santé et de Sécurité au Travail

La politique SST de Sothema est fondée sur une démarche harmonieuse de prévention, de gestion des risques et de renforcement continu des mesures de sécurité. Son objectif : tendre vers le « zéro accident ».

Sothema suit le taux de fréquence de tous les accidents faisant l'objet d'un

acte médical qu'ils soient ou non suivis d'un arrêt de travail, dont sont victimes non seulement ses collaborateurs, mais aussi toutes les personnes présentes sur ses sites : visiteurs, sous-traitants et intérimaires. La prise en charge des accidents survenus se fait selon une procédure interne conforme à la loi

et aux bonnes pratiques de gestion des AT. En termes de prévention et de gestion des risques, Sothema veille à la formation continue sur les consignes SST, à l'analyse permanente des risques et des accidents survenus et à l'implication de tous les Sothémiens.

Indicateurs/ année	2018	2019	2020
Nombre d'AT	5	4	4
Taux de fréquence	2,94	2,23	2,17
Taux de gravité	0,06	0,05	0,07

La médecine de travail fortement sollicitée à cause du Covid-19

Campagnes de dépistage contre le Covid-19, opérations du cliché pulmonaire, vaccination, dépistage d'autres pathologies comme le diabète, opérations du don de sang, négociations des contrats de prévoyance sociale, consultations

diverses, le service médical de Sothema a été fortement sollicité depuis le déclenchement de l'état d'urgence sanitaire suite à l'apparition du premier cas de Covid-19 au Maroc. Sa mission : veiller à la bonne santé des Sothémiens en évitant les contaminations.



20

orientations hebdomadaires au profit des Sothémiens malades dans l'accomplissement des formalités d'accès aux soins et de différentes démarches à caractère administratif et médical.

62

Sothémiens chargés du mirage manuel ont bénéficié en 2020 d'examens ophtalmiques.

190

dossiers de mutuelle et 04 prises en charge traités par semaine.

Prise en charge des tests Covid



Afin d'éviter toute contamination au Covid-19, Sothema a organisé des campagnes de tests ayant concerné l'ensemble du personnel, y compris les prestataires et les intérimaires.

Une enveloppe budgétaire d'environ 650 000 MAD a été allouée à cette opération réalisée en partenariat avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM).

Diversité et inclusion



Sothema s'engage à promouvoir la diversité et l'égalité des chances en partant du principe qu'elles sont indispensables à sa pérennité

future. De ce fait, elle met en place un arsenal de moyens de contrôle et de surveillance visant à éviter toute forme de discrimination liées

au genre, âge, culture et toute autre caractéristique qui fait la richesse des Sothémiens.

40%

des employés sont des femmes.

50%

des membres du COMEX sont des femmes.

30%

des membres du CODIR sont des femmes.

30%

des membres du CA sont des femmes.

9

promotions de femmes à des postes d'encadrement en 2020.

Entretien avec Mme Lamia Tazi à l'occasion de la journée mondiale de la femme, publié par L'Opinion



L'Opinion

Comment avez-vous pu passer à travers le plafond de verre en vous hissant au rang où vous êtes aujourd'hui ?

Je dois dire que j'ai eu beaucoup de chance d'avoir un mentor extraordinaire qui n'est autre que Monsieur Omar Tazi, mon défunt père et fondateur de Sothema que Dieu ait son âme en sa sainte miséricorde. Sa bienveillance et sa patience m'ont permis de dépasser ce plafond de verre en toute sérénité. J'ai eu également la chance d'avoir une équipe formidable, très engagée et dévouée à l'entreprise. Il m'a fallu, pour ma part, de la volonté et surtout de la ténacité pour relever les défis et je suis aujourd'hui fière de faire partie des femmes dirigeantes dans notre pays. Malgré toutes les avancées réalisées dans notre pays en matière du statut de la femme,

sa représentativité dans les organes de décision reste malheureusement encore faible.

Avez-vous dû mettre les bouchées doubles par rapport à l'homme, pour obtenir les mêmes choses ?

Oui dans certaines situations. Inconsciemment, toute femme cherche à prouver qu'elle est l'égale de l'homme, surtout dans le milieu professionnel. C'est à mon sens, l'une des raisons pour lesquelles les femmes réussissent très bien ce qu'elles entreprennent.

Comptez-vous projeter votre réussite sur d'autres femmes méritantes ? Si oui, par quelles actions ?

J'essaie au quotidien de contribuer à la réussite des femmes. A l'intérieur de Sothema, presque la moitié de nos salariés sont des femmes. Elles sont actives, créatives

et hautement qualifiées. On les trouve à tous les échelons de l'entreprise. La parité sur laquelle nous travaillons en permanence se trouve également dans notre comité exécutif composé de 4 dirigeants, 2 femmes et 2 hommes. Par ailleurs, le fait que je préside le Conseil d'administration de Sothema me donne une responsabilité supplémentaire pour contribuer à plus de représentativité des femmes dans cet organe décisionnel. Sur le plan humanitaire, Sothema a toujours soutenu la femme. Cette année, à l'occasion de la journée mondiale des femmes, et conformément à sa responsabilité sociétale (RSE), Sothema financera des projets générateurs de revenus au profit de jeunes femmes en leur assurant une formation mais, aussi et surtout, en garantissant à leurs micro-entreprises un chiffre d'affaires pérenne.

Composition de l'organe de gouvernance, fonctions et nombre de mandats



Nom et Prénom	Fonction	1ère nomination	Date d'expiration	Mandats
Mme. Lamia TAZI Exécutif	Président du Conseil d'Administration	AGO du 17/05/2001	A.G.O statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/ 2022	4 Mandats
M. Mohamed TAZI Exécutif	Administrateur – Directeur Exécutif Pôle Support	AGO du 23/05/2017	A.G.O statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/ 2022	3 Mandats
M. Mohamed SEFRIOUI Non Exécutif	Administrateur	AGO du 13/06/1995	A.G.O statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/ 2024	3 Mandats
M. Mohamed Amine BERRADA Non Exécutif	Administrateur / Membre du Comité d'Audit	AGO du 05/06/2013	A.G.O statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/ 2024	1 Mandat
M. Mohamed Karim BERRADA Non Exécutif	Administrateur	AGO du 25/05/2000	A.G.O statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/ 2023	1 Mandat

Nom et Prénom	Fonction	1ère nomination	Date d'expiration	Mandats
M. El Ghaly TAHRI JOUTEI Non Exécutif	Administrateur	AGO du 31/05/2011	A.G.O statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/ 2024	2 Mandats
Mme Amal DIOURI Non Exécutif	Administrateur	AGO du 11/06/2015	A.G.O statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/ 2020	1 Mandat
M. Ali TAZI Non Exécutif	Administrateur	AGO du 09/05/2018	A.G.O statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/ 2023	1 Mandat
Mme Selma TAZI Non Exécutif	Administrateur	AGO du 09/05/2018	A.G.O statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/ 2023	1 Mandat
Mohamed Amine BENHALIMA Indépendant	Administrateur Indépendant / Président Comité d'Audit	Cooptation par le CA du 04/12/2019	A.G.O statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/ 2025	6 Mandats
Mme Bahia Berrada Non Exécutif	Administrateur	AGO du 29/06/2020	A.G.O statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/ 2023	1 Mandat

Comité d'Audit

Président : Mr Amine Banhalima.
Membre : Mr Mohamed Amine Berrada.

3

est le nombre des réunions
tenues par le Conseil
d'administration en 2020.

Comité stratégique

Président : Feu Mr Omar Tazi
(la nomination d'un remplaçant
fera l'objet d'une résolution de la
prochaine réunion du CA).
Membre : Mme Lamia Tazi.

Le comité d'audit sera renforcé par un troisième membre, à savoir un administrateur indépendant qui a déjà été désigné par le Conseil d'administration mais dont la prise de fonction a pris du retard en raison de la pandémie de Covid-19.

Critères de choix des administrateurs indépendants

Les administrateurs indépendants n'ont jamais exercé, au sein de Sothema ou dans une autre société dans laquelle Sothema détient des participations,

les fonctions suivantes : Président du Conseil d'administration, Directeur général, Directeur général délégué, ou toute autre fonction exécutive.

Les administrateurs indépendants n'ont aucun lien de parenté jusqu'au deuxième degré avec les actionnaires et administrateurs de Sothema.

Respect de l'éthique et de la déontologie

Sothema a toujours privilégié le cadre corporatif en vue d'aboutir à des pratiques conformes à l'éthique et aux règles déontologiques du secteur de la santé. C'est ainsi qu'elle initia plusieurs documents visant à faire respecter l'éthique au sein de la profession. Parmi ces documents, la charte éthique de l'industrie pharmaceutique et le Manifeste des Bonnes Pratiques Citoyennes. Ce dernier traite,

entre autres, des questions d'ordre déontologique. Inspirés des lois et réglementations en vigueur ainsi que des valeurs universelles comme l'intégrité, la loyauté, le professionnalisme, la qualité, la confidentialité, la transparence et la solidarité, ces deux documents de référence ont été ratifiés par l'ensemble des laboratoires pharmaceutiques exerçant au Maroc. Ils définissent un cadre commun visant le respect

des lois, réglementations et autres codes professionnels. La lutte contre la corruption est placée comme premier principe dans ces documents, notamment dans les activités liées à l'information médicale. Des dispositifs de contrôle et de suivi des bonnes pratiques d'éthique et de déontologie ont été mis en place et font l'objet de renouvellement périodique.

La charte éthique de la promotion médicale



Pour Sothema, la promotion médicale doit s'exercer dans le strict respect de la loi et des codes éthique régissant ce domaine. Exercée depuis des décennies par nos délégués médicaux et représentants pharmaceutiques, cette activité vise à apporter aux professionnels de santé une information médicale de qualité, leur permettant de mettre à jour leurs connaissances sur les évolutions thérapeutiques à travers des données scientifiquement établies. Conformément à un engagement pris

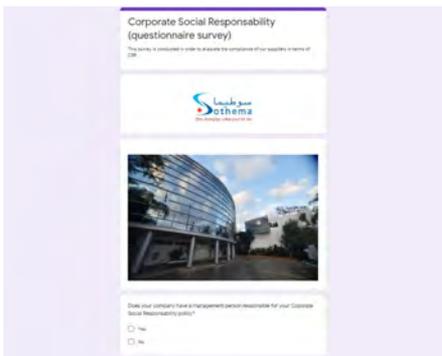
en 2019, Sothema a élaboré sa charte éthique de la promotion médicale qui aborde plusieurs chapitres, à savoir la mission de la personne exerçant l'activité de promotion médicale; la bonne conduite des personnes en charge de la promotion médicale; la transparence et l'exactitude des informations utilisées dans la promotion médicale ; la prise en charge des formations et des évènements scientifiques ; les règles d'octroi des échantillons gratuits, cadeaux et autres avantages.

Engagements RSE en 2019 appliqués ou expliqués en 2020

Malgré les changements induits par le plan de riposte adopté par Sothema pour faire face à la crise sanitaire, le comité RSE a maintenu ses réunions de suivi des engagements pris en

2019. Quatre réunions ont été tenues, dont une qui a été présidée par Mme Lamia Tazi, PDG de Sothema, et qui a été consacrée à l'adoption de la stratégie RSE pour les années 2020 et

2021 et les chantiers correspondants. Conformément au principe de « comply or explain », le tableau ci-après détaille les engagements RSE pris et explique les conditions de leur application.



Engagements 2019	Appliqué ou expliqué
Renforcement de l'éthique et de la déontologie à travers une charte de promotion médicale et la certification selon la norme ISO 37001 relative à la prévention de la corruption.	Engagement respecté. La charte de promotion médicale a été élaborée et validée. Pour la certification anti corruption, les consultations des cabinets certificateurs pour la réalisation d'un audit a été lancée et se poursuivra en 2021.
Mise à jour de la procédure de qualification des fournisseurs en y intégrant les normes RSE.	Engagement respecté pour des fournisseurs prioritaires à savoir ceux des matières premières et API. Réalisation d'une enquête par questionnaire automatisé auprès des fournisseurs de matières premières et sous-traitants.
Certification ISO 50001.	Engagement reporté à 2021. Il a été décidé de réaliser au préalable un audit énergétique qui, à cause des effets de la pandémie de Covid-19, a été reporté à 2021.
Projet Mowakaba pour les filles, vivant dans les centres de protection sociale. Financement de micro projets portés par ces filles.	Engagement respecté en termes de choix des ONG partenaires. Un budget a été consacré à cette opération qui aura lieu en 2021 et qui vise, en plus du financement par Sothema des TPE portées par les filles, de leur offrir un chiffre d'affaires stable en étant leur premier client.
Promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de Sothema. Action prioritaire : Participation et sponsoring du salon de recrutement des personnes en situation de handicap.	Engagement reporté en raison de l'annulation de tous les événements de type salons et foires.





RAPPORT FINANCIER



Aux actionnaires

Société de Thérapeutique Marocaine (SOTHEMA S.A)

BP n° 1, Zone industrielle Bouskoura Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de de la SOCIETE DE THERAPEUTIQUE MAROCAINE (SOTHEMA), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1 013 308 KMAD dont un bénéfice net de 238 208 KMAD. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SOCIETE DE THERAPEUTIQUE MAROCAINE (SOTHEMA) au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas

une opinion distincte sur ces questions.

Titres de participation et créances rattachées :

• Risque identifié

Au 31 décembre 2020, les titres de participation et les créances rattachées figurant au bilan de la société s'élevaient respectivement à 58 741 KMAD et 79 776 KMAD. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et les créances rattachées à des participations à leur valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation de ces titres et des créances rattachées sont déterminées en tenant compte de la performance financière des filiales, de l'évolution de leurs résultats ou de leur valeur probable de négociation.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées constitue un point clé de notre audit compte tenu de l'importance de ces titres dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur d'utilité.

• Réponse d'audit :

Nos procédures d'audit ont principalement consisté à :

- Actualiser, par entretiens, notre compréhension des procédures mises en place par la société afin d'évaluer les titres de participation et les créances rattachées ;
- Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :
 - o Vérifier que les quotes-parts d'actif net retenues concordent avec les comptes des entités et que les évaluations opérées, le cas échéant, sont fondées sur une documentation probante ;
- Pour les évaluations reposant sur les éléments prévisionnels :
 - o Obtenir les prévisions de flux de trésorerie des activités des entités concernées établies sous le contrôle de la direction générale
 - o Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance desdites entités, du marché sur lequel elles sont positionnées, et d'éléments macro- économiques pouvant impacter ces prévisions ;
 - o Apprécier le fondement des méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables des titres de participation
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- **Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;**

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 23 Avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

FFM Audit



Abdelkader Bahri
Associé

PwC Maroc



Mounif Ighouer
Associé

BILAN ACTIF

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	10 611 661,60	2 489 329,28	8 122 332,32	244 664,64
- Frais préliminaires				
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	10 611 661,60	2 489 329,28	8 122 332,32	244 664,64
- Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	46 917 139,48	26 144 391,35	20 772 748,13	21 811 375,36
- Immobilisation en recherche et développement	261 552,72	261 552,72		
- Brevets, marques, droits et valeurs similaires	38 611 045,16	25 882 838,63	12 728 206,53	15 471 265,42
- Fonds commercial	3 500 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00
- Autres immobilisations incorporelles	4 544 541,60		4 544 541,60	2 840 109,94
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	948 155 699,38	613 690 783,70	334 464 915,68	352 364 305,89
- Terrains	47 719 400,00		47 719 400,00	47 719 400,00
- Constructions	423 322 540,72	250 702 294,57	172 620 246,15	187 499 559,88
- Installation techniques, matériel et outillage	427 727 464,45	329 461 392,14	98 266 072,31	96 785 802,04
- Matériel transport	3 991 150,50	2 439 621,29	1 551 529,21	1 550 492,26
- Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	36 946 879,93	28 507 473,23	8 439 406,70	8 298 372,68
- Autres immobilisations corporelles	2 633 376,14	2 580 002,47	53 373,67	105 676,78
- Immobilisations corporelles en cours	5 814 887,64		5 814 887,64	10 405 002,25
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	59 333 708,97		59 333 708,97	59 326 208,97
- Prêts immobilisés				
- Autres créances financières	593 059,33		593 059,33	585 559,33
- Titres de participation	58 740 649,64		58 740 649,64	58 740 649,64
- Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)				
- Diminution des créances immobilisées				
- Augmentations des dettes de financement				
TOTAL I(A+B+C+D+E)	1 065 018 209,43	642 324 504,33	422 693 705,10	433 746 554,86
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS(F)	590 664 295,95	31 309 680,68	559 354 615,27	478 931 661,44
- Marchandises	203 280 774,67	9 042 411,24	194 238 363,43	150 307 070,40
- Matières et fournitures, consommables	187 802 640,23	10 003 613,38	177 799 026,85	159 599 885,34
- Produit en cours	47 216 714,33	2 523 889,57	44 692 824,76	42 926 333,32
- Produits intermédiaires et produits résiduels				
- Produits finis	152 364 166,72	9 739 766,49	142 624 400,23	126 098 372,38
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	688 445 771,94	17 125 158,41	671 320 613,53	571 654 248,87
- Fournis, débiteurs, avances et acomptes	2 490 720,26		2 490 720,26	1 201 486,27
- Clients et comptes rattachés	580 115 342,59	17 125 158,41	562 990 184,18	496 450 053,09
- Personnel	1 225 760,96		1 225 760,96	1 380 158,22
- Etat	45 606 468,29		45 606 468,29	32 848 966,60
- Comptes d'associés				
- Autres débiteurs	58 100 551,12		58 100 551,12	38 618 935,69
- Comptes de régularisation-actif	906 928,72		906 928,72	1 154 649,00
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)				
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)	1 864 846,48		1 864 846,48	1 091 092,51
Eléments circulants	1 864 846,48		1 864 846,48	1 091 092,51
TOTAL II (F+G+H+I)	1 280 974 914,37	48 434 839,09	1 232 540 075,28	1 051 677 002,82
TRESORERIE				
TRESORERIE-ACTIF	16 975 000,00		16 975 000,00	30 500 680,12
- Chèques et valeurs à encaisser				
- Banques, TG et CCP	16 951 007,06		16 951 007,06	30 462 656,74
- Caisse, Régie d'avances et accreditifs	23 992,94		23 992,94	38 023,38
TOTAL III	16 975 000,00		16 975 000,00	30 500 680,12
TOTAL GENERAL I+II+III	2 362 968 123,80	690 759 343,42	1 672 208 780,38	1 515 924 237,80

BILAN PASSIF

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
FINANCEMENT PERMANENT	CAPITAUX PROPRES	1 009 663 181.10	892 054 591.78
	- Capital social ou personnel (1)	180 000 000.00	180 000 000.00
	- Moins :actionnaires, capital souscrit non appelé		
	- capital appelé		
	- Dont versé		
	- Prime d'émission, de fusion, d'apport		
	- Ecart de réévaluation		
	- Réserve légale	18 000 000.00	18 000 000.00
	- Autres réserves		
	- Report à nouveau (2)	573 454 591.78	479 709 629.64
	- Résultat nets en instance d'affectation(2)		
	- Résultat net de l'exercice(2)	238 208 589.32	214 344 962.14
	Total des Capitaux Propres (A)	1 009 663 181.10	892 054 591.78
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	3 644 619.71	
	- Subvention d'investissement	3 644 619.71	
	- Provision réglementées		
	* Provisions pour amortissements dérogatoires		
	* Provisions pour investissement		
	* Provisions pour acquisition et construction logement		
	* Autres Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	69 212 280.70	48 818 353.69	
- Emprunts obligataires			
- Autres dettes de financement	69 212 280.70	48 818 353.69	
PROVISION DURABLE POUR RISQUE ET CHARGES (D)			
- Provision pour risques			
- Provision pour charges			
ECARTS DE CONVERSION -PASSIF (E)			
- Augmentation des créances immobilisées			
- Diminution des dettes de financement			
TOTAL 1(A+B+C+D+E)	1 082 520 081.51	940 872 945.47	
PASSIF CIRCULANT	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	405 924 300.22	435 047 018.66
	- Fournisseurs et comptes rattachés	311 861 103.40	347 760 170.22
	- Clients créditeurs, avances et acomptes	1 120 004.27	1 185 141.51
	- Personnel	20 652 532.06	15 768 512.23
	- Organisme sociaux	19 659 632.63	15 774 130.17
	- Etat	24 915 519.09	26 591 047.33
	- Comptes d'associés	1 295 311.50	1 000 000.00
	- Autres créanciers	25 921 326.98	26 502 303.90
	- Comptes de régularisation passif	498 870.29	465 713.30
	AUTRES PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES (G)	2 104 846.28	1 831 092.51
	ECARTS DE CONVERSION-PASSIF(Elements circulants) (H)	1 517 979.83	1 331 278.59
TOTAL 2(F+G+H)	409 547 126.33	438 209 389.76	
TRESORERIE	TRESORERIE-PASSIF	180 141 572.54	136 841 902.57
	- Crédits d'escompte		
	- Crédits de trésorerie	175 111 166.84	136 841 902.57
	- Banques (soldes créditeurs)	5 030 405.70	
TOTAL 3	180 141 572.54	136 841 902.57	
TOTAL GENERAL 1+2+3	1 672 208 780.38	1 515 924 237.80	

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire(+), déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) 1/2

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	NATURE	OPERATION		TOTALS DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT 4	
		PROPRES À L'EXERCICE	CONCERNANT LES EXERCICES PRÉCÉDENTS			
		1	2			
EXPLOITATION	I	PRODUIT D'EXPLOITATION	1 858 621 349,07		1 858 621 349,07	1 764 757 181,42
		- Ventes de marchandises (en l'état)	601 880 332,59		601 880 332,59	592 613 199,44
		- Vente de biens et services produits	1 208 036 029,22		1 208 036 029,22	1 116 058 873,72
		Chiffre d'affaires	1 809 916 361,81		1 809 916 361,81	1 708 672 073,16
		- Variations de stocks de produits(1)	24 175 335,53		24 175 335,53	32 338 160,05
		- Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
		- Subventions d'exploitation	92 402,36		92 402,36	5 600,00
		- Autres produits d'exploitation	61 790,60		61 790,60	1 314 278,93
		- Reprises d'exploitation: transferts de charges	24 375 458,77		24 375 458,77	22 427 069,28
		Total 1	1 858 621 349,07		1 858 621 349,07	1 764 757 181,42
	II	CHARGES D'EXPLOITATION	1 492 638 262,33		1 492 638 262,33	1 445 813 186,97
		- Achats revendus(2) de marchandises	420 203 662,32		420 203 662,32	415 656 949,64
		- Achats consommés(2) de matières et fournitures	497 081 845,92		497 081 845,92	458 883 721,78
		- Autres charges externes	240 048 604,46		240 048 604,46	269 219 876,95
		- Impôts et taxes	1 490 001,73		1 490 001,73	1 736 009,97
		- Charges de personnel	251 202 350,26		251 202 350,26	229 110 897,35
		- Autres charges d'exploitation	1 300 000,00		1 300 000,00	1 000 000,00
		- Dotations d'exploitation	81 311 797,64		81 311 797,64	70 205 731,28
	Total 2	1 492 638 262,33		1 492 638 262,33	1 445 813 186,97	
	III	RESULTAT D'EXPLOITATION(1-2)			365 983 086,74	318 943 994,45
FINANCIER	V	PRODUITS FINANCIERS	9 008 815,21		9 008 815,21	7 141 300,02
		- Produits des titres de partic. et autres titre immobilisés				
		- Gains de change	6 614 112,59		6 614 112,59	5 625 867,09
		- Intérêts et autres produits financiers	1 303 610,11		1 303 610,11	515 594,87
		- Reprises financier : transfert charges	1 091 092,51		1 091 092,51	999 838,06
		Total 4	9 008 815,21		9 008 815,21	7 141 300,02
	V	CHARGES FINANCIERES	16 792 448,69		16 792 448,69	9 361 209,52
		- Charges d'intérêts	7 274 960,19		7 274 960,19	5 753 750,77
		- Pertes de change	7 384 187,75		7 384 187,75	2 016 488,80
		- Autres charges financières	268 454,27		268 454,27	499 869,54
	- Dotations financières	1 864 846,48		1 864 846,48	1 091 100,41	
	Total 5	16 792 448,69		16 792 448,69	9 361 209,52	
	VI	RESULTAT FINANCIER(4-5)			-7 783 633,48	-2 219 909,50
	VII	RESULTAT COURANT(3+6)			358 199 453,26	316 724 084,95

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)

2) Achats revendus ou consommés : achats-variation de stocks

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) 2/2

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	NATURE	OPERATION		TOTALS DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT 4	
		PROPRES À L'EXERCICE	CONCERNANT LES EXERCICES PRÉCÉDENTS			
		1	2			
NON COURANT	VII	RESULTAT COURANT (reports)			358 199 453,26	316 724 084,95
	VIII	PRODUITS NON COURANTS	3 329 512,13		3 329 512,13	2 961 675,25
		- Produits de cessions d'immobilisations	1 513 550,43		1 513 550,43	2 484 470,00
		- Subventions d'équilibre				
		- Reprises sur subventions d'investissement	1 515 380,29		1 515 380,29	
		- Autres produits non courants	300 581,41		300 581,41	477 205,25
		- Reprises non courantes : transferts de charges				
		Total 8	3 329 512,13		3 329 512,13	2 961 675,25
	IX	CHARGES NON COURANTES	10 186 775,07	500 000,00	10 686 775,07	7 888 241,06
		- Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	1 368 998,68		1 368 998,68	845 902,44
		- Subventions accordées				
		- Autres charges non courantes	8 817 776,39	500 000,00	9 317 776,39	7 042 338,62
		- Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
		Total 9	10 186 775,07	500 000,00	10 686 775,07	7 888 241,06
	X	RESULTAT NON COURANT (8-9)			-7 357 262,94	-4 926 565,81
	XI	RESULTAT AVANT IMPÔTS (7+10)			350 842 190,32	311 797 519,14
	XII	IMPÔTS SUR LES RESULTATS	112 633 601,00		112 633 601,00	97 452 557,00
XIII	RESULTAT NET (11-12)			238 208 589,32	214 344 962,14	
XIV	TOTAL DES PRODUITS (1+4+8)			1 870 959 676,41	1 774 860 156,69	
XV	TOTAL DES CHARGES (2+5+9+13)			1 632 751 087,09	1 560 515 194,55	
XVI	RESULTAT NET.(total des produits-total des charges)			238 208 589,32	214 344 962,14	

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		ACQUISITION	PRODUCTION PAR L'ENTREPRISE POUR ELLE-MÊME	VIREMENT	CESSION	RETRAIT	VIREMENT	
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	611 661,60	10 000 000,00						10 611 661,60
Frais préliminaires								
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	611 661,60	10 000 000,00						10 611 661,60
- Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44 483 000,57	2 434 138,91		698 194,03			698 194,03	46 917 139,48
- Immobilisation en recherche et développement	261 552,72							261 552,72
- Brevets, marques, droitset valeur similaires	37 881 337,91	31 513,22		698 194,03				38 611 045,16
- Fonds commercial	3 500 000,00							3 500 000,00
- Autres immobilisations incorporelles	2 840 109,94	2 402 625,69					698 194,03	4 544 541,60
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	926 276 974,31	26 080 047,83		7 269 230,89	4 201 322,76		7 269 230,89	948 155 699,38
- Terrains	47 719 400,00							47 719 400,00
- Constructions	417 883 782,99	4 300 405,44		1 138 352,29				423 322 540,72
- Installation technique, matériel et outillage	407 998 094,43	16 145 802,14		6 052 306,76	2 468 738,88			427 727 464,45
- Matériel de transport	5 032 555,33	691 179,05			1 732 583,88			3 991 150,50
- Mobilier, matériel de bureau et aménagements	13 282 847,91	269 897,57		1 867,54				13 554 613,02
- Autres immobilisations corporelles	2 615 741,39	17 634,75						2 633 376,14
- Immobilisation corporelles en cours	10 405 002,25	2 607 459,38		71 656,90			7 269 230,89	5 814 887,64
- Matériel informatique	21 339 550,01	2 047 669,50		5 047,40				23 392 266,91
TOTAL GENERAL	971 371 636,48	38 514 186,74		7 967 424,92	4 201 322,76		7 967 424,92	1 005 684 500,46

ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

I. Tableau de formation des résultats (T.F.R)

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

				EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1		Ventes de marchandises (en l'etat)	601 880 332,59	592 613 199,44
	2	-	Achats revendus de marchandises	420 203 662,32	415 656 949,64
I		=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	181 676 670,27	176 956 249,80
II		+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	1 232 211 364,75	1 148 397 033,77
	3		- Ventes de biens et de services produits	1 208 036 029,22	1 116 058 873,72
	4		- Variations stocks produits	24 175 335,53	32 338 160,05
	5		- immobilisations produites par l'entreprise pour elle meme		
III		-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE(6+7)	737 130 450,38	728 103 598,73
	6		- Achats consommés de matières et fournitures	497 081 845,92	458 883 721,78
	7		- Autres charges externes	240 048 604,46	269 219 876,95
IV		=	VALEUR AJOUTEE(I+II+III)	676 757 584,64	597 249 684,84
V	8	+	- Subventions d'exploitations	92 402,36	5 600,00
	9	-	- Impots et taxes	1 490 001,73	1 736 009,97
	10	-	- Charge de personnel	251 202 350,26	229 110 897,35
		=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	424 157 635,01	366 408 377,52
		=	OU INSUFFISANCE BRUTE D'exploitation(IBE)		
	11	+	- Autres produits d'exploitation	61 790,60	1 314 278,93
	12	-	- Autres charges d'exploitation	1 300 000,00	1 000 000,00
	13	+	- Reprises d'exploitation,transferts de charges	24 375 458,77	22 427 069,28
	14	-	- Dotations d'exploitation	81 311 797,64	70 205 731,28
VI		=	RESULTAT D'EXPLOITATION(+ou-)	365 983 086,74	318 943 994,45
VII		+ -	RESULTAT FINANCIER	-7 783 633,48	-2 219 909,50
VIII		=	RESULTAT COURANT	358 199 453,26	316 724 084,95
IX		+ -	RESULTAT NON COURANT (+ou-)	-7 357 262,94	-4 926 565,81
	15	-	- Impot sur les resultats	112 633 601,00	97 452 557,00
X		=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	238 208 589,32	214 344 962,14
			II.Capacité d'autofinancement (C.A.F)		
			-Autofinancement		
	1		Resultat net de l'exercice	238 208 589,32	214 344 962,14
			- Bénéfice	238 208 589,32	214 344 962,14
			- Perte		
	2	+	- Dotations d'exploitation (1)	48 205 537,82	47 192 288,08
	3	+	- Dotations financières (1)		
	4	+	- Dotations non courantes(1)		
	5	-	- Reprises d'exploitation (2)		
	6	-	- Reprises financières		
	7	-	- Reprises non courantes (2)(3)	1 515 380,29	
	8	-	- Produits des cessions d'immobilisation (1)	1 513 550,43	2 484 470,00
	9	+	- Valeurs nettes d'ammortiss.des immob.cédées	1 368 998,68	845 902,44
I			CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	284 754 195,10	259 898 682,66
	10	-	Distributions de bénéfices	120 600 000,00	120 600 000,00
II			AUTOFINANCEMENT	164 154 195,10	139 298 682,66

TABLEAU DES PROVISIONS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

NATURE	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'EXPLOITATION	FINANCIÈRES	NON COURANTES	D'EXPLOITATION	FINANCIÈRES	NON COURANTES	
1.Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2.Provisions réglementées								
3.Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL(A)								
4.Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	37 546 613,21	33 106 259,82			22 218 034,44			48 434 839,09
5.Autres provisions pour risques charges	1 831 092,51		1 864 846,48		500 000,00	1 091 092,51		2 104 846,28
6.Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL(B)	39 377 705,72	33 106 259,82	1 864 846,48		22 718 034,44	1 091 092,51		50 539 685,37
TOTAL(A+B)	39 377 705,72	33 106 259,82	1 864 846,48		22 718 034,44	1 091 092,51		50 539 685,37

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

RAISON SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	N° IF	SECTEUR D'ACTIVITÉ 1	CAPITAL SOCIAL 2	PARTICIPATION AU CAPITAL 3	PRIX D'ACQUISITION GLOBAL 4	VALEUR COMPTABLE NETTE 5	EXTRAIT DES DERNIERS ÉTATS DE SYNTHÈSE DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE			PRODUITS INSCRITSS AU C.P.C DE L'EXERCICE 9
							DATE DE CLÔTURE 6	SITUATION NETTE 7	RÉSULTAT NET 8	
TABID	2200914	Immobilier	10 000.00	95.00	2 850 000.00	2 850 000.00	31/12/2020	44 603.83	500.00	3 500.00
WAPH (situation provisoire)	0	Pharmaceutique	27 658 000.00	92.82	26 881 961.64	26 881 961.64	31/12/2020	2 182 426.92	4 421 251.53	0.00
LIDEN PHARMA (situation provisoire)	0	Commerciale	1 650 000.00	100.00	3 013 688.00	3 013 688.00	31/12/2020	-1 440 769.00	-653 026.00	0.00
AXESS PHARMA	1087856	Pharmaceutique	16 000 000.00	100.00	18 000 000.00	18 000 000.00	31/12/2020	788 676.34	-2 227 423.54	0.00
AZERYS	26133530	Traitement des plantes naturelles	4 500 000.00	51.00	7 695 000.00	7 695 000.00	31/12/2020	4 329 776.49	-4 148 939.57	0.00
A.S.D	2227323	Recherche	1 000 000.00	30.00	300 000.00	300 000.00	31/12/2020	-9 881 260.85	-443 404.81	0.00
TOTAL PAGE			50 818 000.00	468.82	58 740 649.64	58 740 649.64		-3 976 546.27	-3 051 042.39	3500.00
TOTAL CUMULE			50 818 000.00	468.82	58 740 649.64	58 740 649.64		-3 976 546.27	-3 051 042.39	3500.00

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

I. SYNTHÈSES DES MASSES DU BILAN

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	MASSES	EXERCICE (A)	EXERCICE PRECEDENT (B)	VARIATION A - B	
				EMPLOIS (C)	RESSOURCES (D)
1	Financement permanent (1)	1 082 520 081,51	940 872 945,47		141 647 136,04
2	Moins actif immobilisé (2)	422 693 705,10	433 746 554,86		11 052 849,76
3	=FOND DE ROULEMENT(1-2) (A)	659 826 376,41	507 126 390,61		152 699 985,80
4	Actif circulant (4)	1 232 540 075,28	1 051 677 002,82	180 863 072,46	
5	Moins passif circulant (5)	409 547 126,33	438 209 389,76	28 662 263,43	
6	=BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)	822 992 948,95	613 467 613,06	209 525 335,89	
7	TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) = A-B	-163 166 572,54	-106 341 222,45		56 825 350,09

	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
AUTOFINANCEMENT (A)		164 154 195,10		139 298 682,66
Capacité d'autofinancement		284 754 195,10		259 898 682,66
Distribution de bénéfices		120 600 000,00		120 600 000,00
CESSION ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS		1 513 550,43		2 520 509,97
Cession d'immob. incorporelles				1 907 460,00
Cession d'immob. corporelles		1 513 550,43		577 010,00
Cession d'immob. financières				
Récupération sur créances immobilisées				36 039,97
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)		5 160 000,00		
Augmentation de capital, apports				
Subvention d'investissements		5 160 000,00		
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)		50 000 000,00		23 300 000,00
TOTAL I-RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		220 827 745,53		165 119 192,63
II. EMPLOIS STABLE DE L'EXERCICE (FLUX)				
ACQUISITION ET AUGMENTATION D'IMMO.	28 521 686,74		54 803 728,22	
Acquisitions d'immo. incorporelles	2 434 138,91		15 708 974,76	
Acquisitions d'immo. corporelles	26 080 047,83		31 399 753,46	
Acquisitions d'immo. financières			7 695 000,00	
Acquisitions des créances immob.	7 500,00			
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	29 606 072,99		24 481 646,31	
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	10 000 000,00			
TOTAL II-EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	68 127 759,73		79 285 374,53	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (B.F.G)		209 525 335,89		48 212 205,45
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE				56 825 350,09
TOTAL GENERAL	277 653 095,62	277 653 095,62	165 119 192,63	165 119 192,63

PRINCIPALE METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUE A L'ENTREPRISE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

I-ACTIF IMMOBILISE	
A.EVALUATION A L'ENTREE	
1. Immobilisation en non-valeurs :	CHARGES REELLES
2. Immobilisation incorporelles :	COU D'ACQUISITION
3. Immobilisation corporelles :	COU D'ACQUISITION
4. Immobilisation financières :	COU D'ACQUISITION
B.CORRECTIONS DE VALEUR	
1. Méthodes d'amortissements :	LINEAIRE
2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation :	SELON RISQUE
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion actif :	COURS CONNU AU MOMENT DE SECURITISATION D'INVENTAIRE
II-ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie)	
A.EVALUATION A L'ENTREE	
1. Stocks :	MP/AC&MSES:COU D'ACHAT+FRAIS APPROCHE POUR PFETS FCOU D'PRODUCTION
2. Créances :	VALEUR NOMINALE
3. Titres et valeur de placement :	PRIX D'ACQUISITION OU ENTREE EN ACTIF
B.CORRECTIONS DE VALEUR	
1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation :	SELON DEGRE DE DEPRECIATION
2. Méthodes de détermination des écarts de conversion actif :	COURS FIN DE PERIODE
III.FINANCEMENT PERMANENT	
1. Méthodes de réévaluation :	NEANT
2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées :	SELON REGLEMENTATION
3. Dettes de financement permanent :	VALEUR NOMINALE
4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges provisions pour dépréciation :	PERTE PROBABLE
5. Méthodes de détermination des écarts de conversion-passif: écarts conversion actif :	COURS FIN EXERCICE
IV- PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)	
1. Dettes du passif circulant :	VALEUR NOMINALE
2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges : provisions réglementées	RISQUE PROBABLE
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion -passif :	COURS FIN PERIODE
V- TRESORERIE	
1. Trésorerie - Actif :	VALEURS SCRIPTURALES MONETAIRES
2. Trésorerie -Passif :	ENGAGEMENTS SCRIPTURALES MONETAIRES
3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation :	SELON RISQUE

ETAT DES DEROGATIONS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERES ET
I-DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLE FONDAMENTAUX		
	NEANT	NEANT
II-DEROGATION AUX METHODES D'EVALUATION		
	NEANT	NEANT
III-DEROGATIONS AUX REGLES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES ETATS DE SYNTHESSES		
	NEANT	NEANT

TABLEAU DES CREANCES

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

CREANCES	ANALYSE PAR ECHEANCE				AUTRES ANALYSE			
	TOTAL	PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	MOINS D'UN AN	MONTANT EN DEVISES	MONTANTS SURETAT ET ORGANISMES	MONTANTS SUR LES ENTREPRISES	MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS
DE L'ACTE IMMOBILISE	593 059.33	593 059.33						
- Prêts immobilisés								
- Autres créances financières	593 059.33	593 059.33						
DE L'ACTE CIRCULANT	688 445 771.94	695 600.00	374 876 629.14	312 873 542.80	97 171 603.39	169 203 441.35	78 766 121.44	44 764 799.45
- Fournisseur débiteurs, avances et acomptes	2 490 720.26		2 490 720.26		1 904 181.31			
- Clients et comptes rattachés	580 115 342.59		313 003 710.85	267 111 631.74	92 171 825.15	123 596 973.06	33 039 601.44	44 764 799.45
- Personnel	1 225 760.96	695 600.00	530 160.96					
- Etat	45 606 468.29		45 606 468.29			45 606 468.29		
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	58 100 551.12		12 338 640.06	45 761 911.06	3 095 596.93		45 726 520.00	
-Compte de régularisation-Actif	906 928.72		906 928.72					

TABLEAU DES DETTES

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

DETTES	ANALYSE PAR ECHEANCE				AUTRES ANALYSE			
	TOTAL	PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHU ET NON RECOUVREE	MONTANT EN DEVISES	MONTANTS VIS-A-VIS DE L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS VIS-A-VIS DES ENTREPRISES LIEES	MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS
DE FINANCEMENT	69 212 280.70	38 220 061.06	30 992 219.64					
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	69 212 280.70	38 220 061.06	30 992 219.64					
DU PASSIF CIRCULANT	405 924 300.22	3 488 714.43	383 355 464.05	19 235 586.74	243 436 555.08	27 790 789.04	22 635.52	7 208 262.80
- Fournisseurs et comptes rattachés	311 861 103.40		306 401 561.36	5 459 542.04	227 108 942.59			7 208 262.80
- Clients créditeurs, avances et acomptes	1 120 004.27		1 120 004.27		768 286.88			
- Personnel	20 652 532.06		20 641 182.06	11 350.00				
- Organismes sociaux	19 659 632.63		19 659 632.63			2 719 804.95		
- Etat	24 915 519.09		25 070 984.09			25 070 984.09		
- Comptes d'associés	1 295 311.50		1 295 311.50					
- Autres créanciers	25 921 326.98	3 488 714.43	8 667 917.85	13 764 694.70	15 559 325.61		22 635.52	
- Comptes de régularisation-passif	498 870.29		498 870.29					

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT EXERCICE	MONTANT EXERCICE PRECEDENT
Avals et cautions		
Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
CAUTIONS :		
- Caution envers SERVICE ALCOOL	756 000.00	756 000.00
- Acte de caution solidaire envers ARAB BANK en garantie de la filiale - AXESS PHARMA détenue à cent pour cent par Sothema	16 000 000.00	16 000 000.00
TOTAL (1)	16 756 000.00	16 756 000.00

(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées ...

ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT EXERCICE	MONTANT EXERCICE PRECEDENT
Avals et cautions		
Autres engagements reçus		
- Caution de SOPHACENTRE en garantie de SOPHADIM (Montant dû)		
- Caution de UGP Sophanord en garantie de Distriphak (montant dû)		
- Caution de Sophanord en garantie de disphat	150 000.00	150 000.00
- Caution de Sophafes en garantie de Rephar (montant dû) - Caution de Sophadim en garantie de Globadis (Monant dû)		
- Caution de Pharma 5 en garantie de MD5	5 000 000.00	5 000 000.00
- Caution de Abdelaziz Elmghari en garantie de UPHAG (montant dû)		
- Caution de Soremed en garantie de CPRE (montant dû)		
- Caution de Soremed en garantie de Lodimed (montant dû)		
- Caution de Pharma 5 en garantie de MD5 Marrakech	450 000.00	450 000.00
TOTAL (1)	5 600 000.00	5 600 000.00

(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées ...

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



7, Rue Ahmed Toukid
20 080 Casablanca

Lot 57, CFC Tour

20220Casablanca



Casa-Anfa
Hay Hassani

Aux actionnaires

Société de Thérapeutique Marocaine (SOTHEMA S.A)

BP n° 1, Zone industrielle Bouskoura
Casablanca

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que complétée et modifiée respectivement par les lois 20-05 et 78-12 ainsi que le décret d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE

Votre président ne nous a donné avis d'aucune nouvelle convention réglementée visée à l'article 56 de ladite loi.

**2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET
DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

2.1 Convention de prestation de services avec la société FARMALAC

Personne intéressée

Mr Mohamed Tazi : administrateur de FARMALAC et directeur exécutif de SOTHEMA S.A.

Mr Serifi Mounir : administrateur de FARMALAC et partie liée de certains actionnaires de SOTHEMA S.A.

Mme Lamia Tazi : Administrateur de FARMALAC et président directeur général de SOTHEMA S.A.

Nature et objet de la convention

Cette convention porte sur les achats d'articles de conditionnement et produits finis. Cette convention non écrite a été entérinée par le Conseil d'Administration en date du 23 mars 2015.

Modalités de la convention

- **Durée/Prise d'effet** : cette convention prend effet à partir du 1^{er} avril 2014 pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : dans le cadre de cette convention, la société FARMALAC facture à **SOTHEMA S.A des achats d'articles de conditionnement et produits finis selon la commande.**
- Charges comptabilisées par la SOTHEMA S.A en 2020: le montant de la charge **comptabilisé par la société au titre de cette convention s'élève à 52 344 KMAD (HT) soit l'équivalent de 57 040 KMAD (TTC).**
- Montant décaissé en 2020 : **la société a réglé au cours de l'exercice 2020, un montant de 57 814 KMAD (TTC) relatif à cette convention.**
- **Solde de la dette : le montant de la dette au 31 décembre 2020 s'élève à 948 KMAD (TTC).**

2.2 Convention d'honoraires avec Pharmacie Mercure

Personne intéressée

Mme Salma Tazi : Administrateur et partie liée de certains actionnaires de SOTHEMA S.A.

Nature et objet de la convention

Cette convention conclue le 18 mars 2004 porte sur la vente des produits pharmaceutiques ainsi que sur les honoraires de Feu Mr Tazi Omar en tant que Président Directeur Général de la société. Elle a été complétée le 26 mars 2008 pour prévoir des primes sur résultats.

Modalités de la convention

- **Durée/Prise d'effet** : cette convention prend effet à partir de sa date de conclusion pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : en vertu de cette convention, la pharmacie « Mercure » facture des honoraires mensuels de KMAD 311 (TTC) à la SOTHEMA S.A en plus des primes sur résultats.
- Charges comptabilisées par la SOTHEMA S.A en 2020: le montant de la charge **comptabilisé par la société au titre de cette convention s'élève à 2 547 KMAD (HT) soit l'équivalent de 2 232 KMAD (TTC).**
Par ailleurs, la SOTHEMA S.A a facturé à la pharmacie « Mercure » un montant de **135 KMAD (HT) soit l'équivalent de 140 KMAD (TTC)** correspondant à la vente des produits pharmaceutiques.
- Montant des règlements : la société a réglé un montant de 4 836 KMAD (TTC) et a encaissé un montant de **98 KMAD (TTC) courant l'exercice 2020.**

- Solde de la dette et de la créance : **le solde de la dette au 31 décembre 2020 s'élève à 5 KMAD (TTC)**, celui de la créance est de 42 KMAD (TTC).

2.3 Convention de prestation avec la société « Beta Rest »

Personne intéressée

Mr Tazi Mohamed, directeur exécutif de SOTHEMA S.A et co-gérant de Beta Rest.

Nature et objet de la convention

Cette convention conclue le 1^{er} juin 2008, porte sur la prestation de restauration au profit de la SOTHEMA S.A.

Modalités de la convention

- **Durée/Prise d'effet** : cette convention prend effet à partir de sa date de conclusion renouvelable par tacite reconduction.
- Conditions financières : au titre de cette convention, la société « Beta Rest » facture à SOTHEMA S.A des prestations de restauration selon la consommation.
- Charges comptabilisées par la SOTHEMA S.A en 2020: le montant de la charge **comptabilisé par la société au titre de cette convention s'élève à 2 603 KMAD (HT) soit l'équivalent de 2 914 KMAD (TTC)**.
- Montant décaissé en 2020 : la société a réglé au cours de l'exercice **2020, un montant de 2 930KMAD (TTC)** relatif à cette convention.
- Solde de la dette : le montant de la dette au 31 décembre 2020 est de 383 KMAD (TTC).

2.4 Prestation de façonnage de produits finis au profit d'AFRIC-PHAR

Personne intéressée

Mr Sefrioui Mohammed, membre des conseils d'administration d'AFRIC-PHAR et de SOTHEMA S.A.

Nature et objet de la convention

Cette convention conclue le 1^{er} novembre 2002, porte sur le façonnage de produits finis par la **SOTHEMA S.A au profit d'AFRIC-PHAR**.

Modalités de la convention

- **Durée/Prise d'effet** : cette convention prend effet à partir de sa date de conclusion pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : en application de cette convention, la société SOTHEMA S.A facture à « AfricPhar» des produits ou des prestations selon les besoins.
- Produits comptabilisés par la SOTHEMA S.A en 2020 : le montant du produit **comptabilisé par la société au titre de cette convention s'élève à 2 216 KMAD (HT) soit l'équivalent de 2 659 KMAD (TTC)**.

Par ailleurs, la société Afric -Phar a facturé à la Sothema un montant de 0 KMAD (HT) correspondant à l'achat des produits pharmaceutiques.

- Montant encaissé en 2020 : la société a encaissé un montant de 3 508 KMAD (TTC).
- Solde de la créance et de la dette : le **montant de la créance au 31 décembre 2020 s'élève à 550 KMAD (TTC). La dette s'élève à 54KMAD (TTC).**

2.5 Prestation de travaux d'aménagements avec PLUMAG

Personne intéressée

Mr Nabil Lahlou, administrateur de PLUMAG et partie liée de certains actionnaires de SOTHEMA S.A.

Nature et objet de la convention

Cette convention porte sur la fourniture de matériel de construction et d'aménagement à la SOTHEMA S.A.

Modalités de la convention

- **Durée/Prise d'effet** : cette convention prend effet à partir de sa date de conclusion pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : dans le cadre de cette convention, la société PLUMAG facture à SOTHEMA S.A du matériel suivant la commande.
- Charges comptabilisées par la SOTHEMA S.A en 2020 : le montant de la charge **comptabilisé par la société au titre de cette convention s'élève à 202 KMAD (HT) soit l'équivalent de 241 KMAD(TTC).**
- Montant décaissé en 2020 : **la société a réglé au cours de l'exercice 2020, un montant de 264 KMAD (TTC) relatif à cette convention.**
- Solde de la dette : le montant de la dette au 31 décembre 2020 est de 106 KMAD (TTC).

2.6 Prestation d'achats divers avec MAZHAR

Personne intéressée

Mr M'hammed Tazi : administrateur de MAZHAR et partie liée de certains actionnaires de SOTHEMA S.A.

Nature et objet de la convention

Cette convention porte sur les achats de matières premières.

Modalités de la convention

- **Durée/Prise d'effet** : cette convention est conclue pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : dans le cadre de cette convention, la société MAZHAR facture à SOTHEMA S.A des achats de matières selon la commande.

- Charges comptabilisées par la SOTHEMA S.A : le montant de la charge comptabilisé par la société au titre de cette convention s'élève à 28 670 KMAD (HT) soit l'équivalent de 30 677 KMAD (TTC).
- Montant décaissé en 2020 : la société a réglé au cours de l'exercice 2020, un montant de 31 090 KMAD (TTC) relatif à cette convention.
- Solde de la dette : Le solde de la dette s'élève au 31 décembre 2020 à 4 KMAD (TTC).

2.7 Prestation de ventes de marchandises au profit de WEST AFRIC PHARMA :

Personne intéressée

Filiale de la SOTHEMA détenue à hauteur de 93%.

Nature et objet de la convention

Cette convention porte sur la vente de marchandises à la filiale sénégalaise WEST AFRIC PHARMA.

Modalités de la convention

- **Durée/Prise d'effet** : cette convention prend effet à partir de sa date de conclusion pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : dans le cadre de cette convention, la société SOTHEMA facture à WAPH des marchandises suivant la commande.
- Produits comptabilisés par la SOTHEMA S.A en 2020 : le montant des produits comptabilisés par la société au titre de cette convention s'élève à **30 628 KMAD**.
- Montant encaissé en 2020 : la société a encaissé un montant de 21 304 KMAD.
- Montant de la créance en 2020 : le montant de la créance à fin décembre 2020 s'élève à 33040 KMAD (TTC).

2.8 Avances sur compte courant au profit de ADVANCED SCIENTIFIC DEVELOPEMENTS

Personne intéressée

Filiale de la SOTHEMA détenue à hauteur de 30%.

Nature et objet de la convention

Cette convention porte sur les avances sur compte courant en faveur de ADVANCED SCIENTIFIC DEVELOPEMENTS.

Modalités de la convention

- **Durée/Prise d'effet** : cette convention est conclue pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : dans le cadre de cette convention, SOTHEMA verse à la société ADVANCED SCIENTIFIC DEVELOPEMENTS des avances en comptes courant.
- **Aucun produit n'a été** comptabilisé par la société au titre de cette convention.

- Montant versé en 2020 : **la société a versé au cours de l'exercice 2020, un montant de 1 800 KMAD** relatif à cette convention.
- Solde de la créance : Le solde de la créance **s'élève au 31 décembre 2020 à 15 767 KMAD.**

2.9 Avances sur compte courant au profit de AXESS PHARMA

Personne intéressée

Filiale de la SOTHEMA détenue à hauteur de 100%.

Nature et objet de la convention

Cette convention porte sur les avances sur compte courant en faveur de AXESS PHARMA,

Modalités de la convention

- **Durée/Prise d'effet** : cette convention est conclue pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : dans le cadre de cette convention, SOTHEMA verse à la société AXESS PHARMA des avances en comptes courant.
- Montant versé en 2020 : **la société a versé au cours de l'exercice 2020, un montant de 14 516 KMAD** relatif à cette convention.
- Solde de la créance : **Le solde de la créance s'élève au 31 décembre 2020 à 16 875KMAD.**

2.10 Prestation de refacturations de charges à AXESS PHARMA :

Personne intéressée

Filiale de la SOTHEMA détenue à hauteur de 100%.

Nature et objet de la convention

Cette convention porte sur la refacturation des prestations de service.

Modalités de la convention

- **Durée/Prise d'effet** : cette convention prend effet à partir de sa date de conclusion pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : dans le cadre de cette convention, la société SOTHEMA refacture à AXESS PHARMA des prestations de service.
- **Aucun produit n'a été comptabilisé par la société au titre de cette convention.**
- Montant de la créance en 2020 : **le montant de la créance à fin décembre 2020 s'élève à 1058 KMAD (TTC).**

2.11 Avances sur compte courant au profit de LEIDEN PHARMA

Personne intéressée

Filiale de la SOTHEMA détenue à hauteur de 100%.

Nature et objet de la convention

Cette convention porte sur les avances sur compte courant en faveur de LEIDEN PHARMA, rémunérées au taux de 4.66%

Modalités de la convention

- **Durée/Prise d'effet** : cette convention est conclue pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : dans le cadre de cette convention, SOTHEMA verse à la société LEIDEN PHARMA des avances en comptes courant rémunérées au taux de 4.66%
- Produits financiers comptabilisés par la SOTHEMA S.A : le montant du produit **d'intérêts comptabilisé par la société au titre de cette convention s'élève à 120 KMAD.**
- Montant versé en 2020 : **la société a versé au cours de l'exercice 2020, un montant de 535 KMAD** relatif à cette convention.
- Solde de la créance : **Le solde de la créance s'élève au 31 décembre 2020 à 2 880 KMAD.**

2.12 Avances sur compte courant au profit de AZERYS

Personne intéressée

Filiale de la SOTHEMA détenue à hauteur de 51%.

Nature et objet de la convention

Cette convention porte sur les avances sur compte courant en faveur de AZERYS, rémunérées au taux de 4.66%

Modalités de la convention

- **Durée/Prise d'effet** : cette convention est conclue pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : dans le cadre de cette convention, SOTHEMA verse à la société AZERYS des avances en comptes courant rémunérées au taux de 4.66%
- Produits financiers comptabilisés par la SOTHEMA S.A : le montant du produit **d'intérêts comptabilisé par la société au titre de cette convention s'élève à 449 KMAD. Aucun règlement n'a été effectué courant l'exercice.**
- Solde de la créance : **Le solde de la créance s'élève au 31 décembre 2020 à 10 090 KMAD.**

Casablanca, le 23avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

FFM Audit

Le Commissaire aux Comptes
Abdelkader Bahri
Expert comptable inscrit à l'Ordre
F. F. M. A. D. I. T
7, Rue Ahmed Tofti, Casablanca

Abdelkader Bahri
Associé

PwC Maroc
~~PwC Maroc~~
~~Lot 57 Tour CMC 10ème étage, Casa Anfa,~~
~~20220 Hay Hassani - Casablanca~~
~~T: +212 (0) 522 99 93 22 F: +212 5 22 23 68 70~~
~~RC : 169157 - T: 37999135~~
~~IF : 1106706 - CNSS : 7567045~~
Mounsif Ighiouer
Associé

**RAPPORT DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES
COMPTES CONSOLIDÉS
2020**



Aux actionnaires

Société de Thérapeutique Marocaine (SOTHEMA S.A)

BP n° 1, Zone industrielle Bouskoura Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la SOCIETE DE THERAPEUTIQUE MAROCAINE (SOTHEMA) et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1 173 928 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 230 268 KMAD. Ces états ont été établis en date du 24 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

• Evaluation des terrains

• Risque identifié

La société a opté pour l'évaluation des terrains à leur juste valeur au 1er Janvier 2019 conformément à la possibilité offerte par IFRS 1. Au 31 décembre 2020, l'impact total des réévaluations des terrains du groupe s'élève à 159 681 KMAD.

Par conséquent, la valeur comptable réévaluée des terrains du groupe s'élève à 210 611 KMAD au 31 décembre 2020.

La note 28 de l'annexe aux comptes consolidés détaille les réévaluations réalisées par terrain et par entité du Groupe.

L'évaluation des terrains de la Société est considérée comme un point clé de l'audit en raison du montant significatif de la réévaluation et du jugement inhérent à la détermination des justes valeurs par les évaluateurs indépendants.

• Réponse d'audit :

Dans le cadre de l'audit des comptes consolidés du groupe, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Apprécier la compétence, l'indépendance et l'intégrité des évaluateurs indépendants mandatés par le groupe ;
- Rapprocher les données des rapports des évaluateurs indépendants avec les données comptables présentées par le groupe ;
- Analyser les variations significatives de justes valeurs par terrain ;
- Examiner le caractère approprié des informations données dans la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés.

• Provision pour avantages au personnel

• Risque identifié

La SOTHEMA a mis en place un régime d'avantage postérieur à l'emploi à cotisations et prestations définies relatif à la couverture médicale. La société s'engage à payer des prestations convenues au personnel en activité ou retraité. La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à cet engagement s'élève à 16 895 KMAD au 31 décembre 2020.

L'évaluation des engagements des régimes à prestations définies ainsi que de la charge de l'exercice requiert des jugements importants de la Direction pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir, dont les principales concernent les taux d'actualisation et d'inflation, ainsi que des hypothèses démographiques comme le taux d'évolution à long terme des salaires et la table de mortalité.

Des variations de chacune des hypothèses clés sous-jacentes aux évaluations peuvent avoir une incidence significative sur la détermination du passif net comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. Dans ce contexte, la Direction fait appel à un actuaire externe pour l'assister dans la détermination de ces hypothèses.

Nous avons considéré l'évaluation de l'engagement résultant du régime à prestations définies comme un point clé de notre audit compte tenu du montant de l'engagement, du jugement inhérent à la détermination des principales hypothèses actuarielles ou démographiques sous-jacentes et de la sensibilité qui en résulte.

• Réponse d'audit

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour l'évaluation de l'engagement au titre de l'avantage postérieur à l'emploi sous forme de régime à prestations définies.

Avec l'assistance de nos experts, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- Apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (table de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux).

Nos autres travaux ont consisté à :

- Sur base de sondages, contrôler la correcte transcription, dans le calcul des engagements effectué par l'actuaire externe de la société, des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ;
- Vérifier le caractère approprié des informations présentées dans l'état des engagements donnés et reçus au 31 décembre 2020.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 26 Avril 2021

Les Commissaires aux Comptes



Abdelkader Bahri
Associé



Mounsi Ighouer
Associé

**ETATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS
2020**

L'état de la situation financière consolidée selon le référentiel IFRS

(En KMAD)

Actif KMAD	Note	2020	2019	2018
Immobilisations incorporelles	Note 8	22 795	23 807	9 275
Ecart d'acquisition	Note 7	34 662	34 662	27 263
Immobilisations corporelles	Note 9	731 960	716 007	651 947
Autres actifs financiers		891	784	783
Impôts différés	Note 21	1 965	863	1 374
Total Actifs non-courants		792 273	776 123	690 642
Stocks et en-cours		569 650	485 157	432 116
Clients et autres débiteurs	Note 11	633 516	544 964	514 656
Autres actifs courants		761	1 234	149
Disponibilités	Note 12	25 717	36 153	26 415
Total Actifs courants		1 229 643	1 067 508	973 336
Total actif		2 021 916	1 843 632	1 663 978
Passif KMAD	Note	2020	2019	2018
Capital		180 000	180 000	180 000
Réserves		765 774	667 072	580 041
Réserves de conversion groupe		735	38	904
Résultat de l'exercice		230 198	219 621	181 853
Total Capitaux propres part du groupe		1 176 707	1 066 731	942 798
Intérêts minoritaires		-2 779	-2 904	-3 200
Total Intérêts minoritaires		-2 779	-2 904	-3 200
Total des capitaux propres		1 173 928	1 063 827	939 597
Emprunts et dettes financières	Note 14	97 953	80 198	77 125
Engagements envers le personnel	Note 13	16 895	15 135	0
Autres provisions	Note 13	10 286	10 031	9 926
Impôts différés	Note 21	79 511	78 590	69 363
Autres passifs long terme		1 120	1 046	1 183
Total Passifs non courants		205 765	185 000	157 597
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	Note 12	216 494	160 824	170 811
Provisions (part à moins d'un an)		2 105	1 831	1 748
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 15	415 256	431 276	380 366
Dettes d'impôt		129	125	10 827
Autres passifs courants		8 240	749	3 031
Total Passifs courants		642 223	594 805	566 783
Total des passifs		847 988	779 805	724 380
Total passif		2 021 916	1 843 632	1 663 978

L'état du Résultat Global consolidé selon le référentiel IFRS
(En KMAD)

	KMAD	Note	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires		Note 17	1 797 850	1 685 561	1 561 010
Autres produits de l'activité			5 405	6 888	5 702
Achats consommés		Note 16	-925 997	-883 858	-804 897
Charges externes			-224 585	-233 023	-217 189
Charges de personnel		Note 18	-258 802	-235 417	-217 962
Impôts et taxes			-2 257	-2 493	-4 180
Dotation aux amortissements		Note 19	-44 615	-38 476	-46 723
Dotation aux dépréciations et provisions			-33 107	-23 014	-21 961
Variation des stocks d'en-cours et produits finis			23 884	31 798	1 913
Autres produits et charges d'exploitation			21 917	21 508	16 767
Résultat opérationnel courant			359 692	329 475	272 481
Autres produits et charges opérationnels			-4 844	-2 808	-20 459
Résultat opérationnel			354 848	326 667	252 022
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			1 303	515	235
Coût de l'endettement financier brut		Note 20	-11 082	-9 022	-9 315
Coût de l'endettement financier net			-9 779	-8 507	-9 080
Autres produits et charges financiers		Note 20	-2 220	2 641	4 109
Résultat avant impôt			342 850	320 800	247 050
Impôt différé		Note 21	267	-3 551	13 689
Impôts sur les bénéfices			-112 723	-97 541	-78 822
Résultat après impôt			230 394	219 708	181 917
Q-P de résultat des mises en équivalence			-127	-18	-156
Résultat net total			230 268	219 689	181 761
Part du groupe			230 198	219 621	181 853
Part des minoritaires			-70	-68	88

En KMAD	2020	2019	2018
Résultat net consolidé de l'exercice	230 268	219 689	181 765
Autres éléments du résultat global			
<i>Réévaluation des immobilisations incorporelles et corporelles</i>			
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>			-
<i>Couverture de flux de trésorerie</i>			
Gains et pertes actuariels (paragraphe 93a ias 19)	-319	-822	-
<i>Impôts reconnus directement en capitaux propres</i>			
Réserves de conversion	752	-932	2 361
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	433	-1 754	2 361
Consolidated comprehensive income of the period	230 701	217 935	184 127
Résultat global attribuable :			
Part du groupe	230 576	217 933	184 045
Part of minority interests	126	2	82

Etat des flux de trésorerie consolidé
(En KMAD)

KMAD	Exercice 2020.12	Exercice 2019.12	Exercice 2018.12
Résultat net total consolidé	230 268	219 689	181 761
Ajustements :			
Elim. du résultat des mises en équivalence	127	18	156
Elim. des amortissements et provisions	44 196	37 287	47 041
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-153	-1 640	3 046
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	274 437	255 355	232 004
Elim. de la charge (produit) d'impôt	112 456	101 092	65 133
Elim. du coût de l'endettement financier net	9 779	8 507	9 080
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	396 671	364 955	306 217
Incidence de la variation du BFR	-189 948	-35 707	-72 638
Impôts payés	-112 875	-101 794	-70 386
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	93 848	227 454	163 194
Incidence des variations de périmètre	-	-7 394	-1 690
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-59 166	-72 355	-52 551
Acquisition d'actifs financiers	-	0	0
Variation des prêts et avances consentis	-105	-3	-153
Subventions d'investissement reçues	10 181	-	192
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 522	2 485	50
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-47 568	-77 267	-54 152
Augmentation de capital	-	9 600	1 652
Emission d'emprunts	65 682	19 715	54 054
Remboursement d'emprunts	-38 700	-6 452	-29 196
Intérêts financiers nets versés	-9 669	-8 447	-9 080
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-120 600	-120 599	-100 800
Autres flux liés aux opérations de financement	38 269	-29 059	9 636
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-65 017	-135 242	-73 734
Incidence de la variation des taux de change	87	-82	541
Variation de la trésorerie	-18 650	14 863	35 850
Trésorerie d'ouverture	36 153	24 982	-10 866
Trésorerie de clôture	20 687	36 153	24 982

Tableau de variation des capitaux propres

(En KMAD)

	Capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Réserves de conversion groupe	Autres	Capitaux propres Part du groupe	INTÉRÊTS NON ASSORTIS DE CONTRÔLE	Total Capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2019,12	180 000	580 041	181 853	904	0	942 798	-3 200	939 598
Affectation du résultat de l'exercice N-1		181 853	-181 853			0		0
Dividendes versés		-120 599				-120 599		-120 599
Augmentation de capital	0			-		0		0
Variation de l'auto-contrôle								
Changement de méthodes comptables								
Variation des taux de change	0	0	0	-866	0	-866	-67	-933
Résultat de l'exercice			219 621			219 621	68	219 689
Autres mouvements	0	26 600	0	0	-822	25 778	295	26 073
Situation à l'ouverture de l'exercice 2020,12	180 000	667 894	219 621	38	-822	1 066 731	-2 904	1 063 827
Affectation du résultat de l'exercice N-1		219 621	-219 621			0		0
Dividendes versés		-120 600				-120 600		-120 600
Augmentation de capital		-		-				
Variation de l'auto-contrôle								
Changement de méthodes comptables								
Variation des taux de change	0	0	0	697	0	697	55	752
Résultat de l'exercice			230 198			230 198	70	230 268
Autres mouvements	0	0	0		-319	-319		-319
Situation à la clôture de l'exercice 2020,12	180 000	766 915	230 198	735	-1 141	1 176 707	-2 779	1 173 928

**NOTES AUX ETATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS
2020**

Sommaire

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE.....	4
NOTE 2. ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE.....	5
NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	5
3.1 DECLARATION DE CONFORMITE.....	5
3.2 EVOLUTION DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE	5
NOTE 4. UTILISATION D'ESTIMATIONS.....	7
NOTE 5 PRINCIPES COMPTABLES.....	8
5.1 METHODES DE CONSOLIDATION :	8
5.2 REGROUPEMENT D'ENTREPRISE :.....	9
5.3 CONVERSION DES OPERATIONS LIBELLEES EN DEVISES :	10
5.4 IMMOBILISATIONS :	11
5.4.1 Immobilisation incorporelles.....	11
5.4.2 Immobilisations corporelles.....	12
5.4.3 Contrats de location.....	15
5.5 CHIFFRES D'AFFAIRES	17
5.6 DEPRECIATION D'ACTIF :	17
5.7 INSTRUMENTS FINANCIERS.....	18
5.7.1 Dépréciation des comptes clients et comptes rattachés (IFRS 9 impact)	18
5.8 PROVISION	19
5.9 STOCKS	19
5.10 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	19
5.11 ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET ASSIMILES	19
5.12 IMPOT DIFFERE	20
5.13 APPLICATION DE L'INTERPRETATION IFRIC 23.....	20
NOTE 6. VARIATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	21
NOTE 7. GOODWILL (ECART D'ACQUISITION)	22
NOTE 8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23
NOTE 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	24
NOTE 10. CREANCES ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS	26
NOTE 11. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES	27
NOTE 12. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	28
NOTE 13. CAPITAUX PROPRES.....	29
NOTE 14. PROVISIONS	30
NOTE 15. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS.....	32
NOTE 16. ACHATS ET CHARGES EXTERNES	33
NOTE 17. CHIFFRE D'AFFAIRES	34
NOTE 18. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS	35
NOTE 19. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS.....	36
NOTE 20. RESULTAT FINANCIER.....	37
NOTE 21. IMPOT SUR LE RESULTAT ET IMPOT DIFFERE.....	38
NOTE 22. PREUVE D'IMPOT	39
NOTE 23. RESULTAT PAR ACTION	40

NOTE 24. PARTIES LIEES.....	41
NOTE 25. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	42
NOTE 26 . POLITIQUE DE GESTION DE RISQUES FINANCIER.....	43
NOTE 27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	44
NOTE 28. IMPACT DE LA TRANSITION AUX IFRS.....	45

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Fondée en 1976, SOTHEMA (Société de Thérapeutique Marocaine) est un laboratoire pharmaceutique 100 % marocain, spécialisé dans la fabrication et la commercialisation des médicaments. Avec un portefeuille de plus de 240 médicaments fabriqués et importés, SOTHEMA se présente comme un laboratoire pluridisciplinaire, intervenant dans tous les domaines thérapeutiques et produisant toutes les formes galéniques. D'une superficie de 65.000 M2 couverts, le site industriel de SOTHEMA est composé de cinq unités de production dont 4 accréditées par les plus importantes agences internationales. La cinquième et toute récente unité de SOTHEMA est une usine très sophistiquée qui s'étend sur une superficie couverte de 11.000 m2, entièrement dédiée à la fabrication des médicaments injectables.

Utilisant les dernières technologies et un savoir-faire pointu, la production de SOTHEMA est conforme aux normes internationales de qualité. En plus de l'activité de production sous licence internationale où SOTHEMA est leader avec un portefeuille de 32 laboratoires internationaux, SOTHEMA intervient dans l'activité du façonnage qui consiste à fabriquer les médicaments d'autres laboratoires confrères, marocains et étrangers. Avec une part de marché d'environ 8% au Maroc, SOTHEMA est classée 1^{er} laboratoire pharmaceutique marocain. Tout en développant ses performances sur le marché local, SOTHEMA s'est considérablement orientée vers l'international à travers la mise en place de filiales et de bureaux de représentation dans des pays à fort potentiel de croissance. En effet, SOTHEMA est le premier laboratoire pharmaceutique marocain ayant ouvert une filiale à l'étranger. Il s'agit de la société WEST AFRIC PHARMA à Dakar (Sénégal) dont la production est destinée aux pays de la zone CFA et de l'Afrique de l'Ouest. Parallèlement aux ouvertures des représentations étrangères, SOTHEMA compte sur l'enregistrement de ses médicaments dans plusieurs pays africains, arabes et européens en vue d'augmenter le volume de ses exportations.

Fortement engagé dans une démarche d'amélioration permanente, le management de SOTHEMA exprime sa transparence par son ouverture sur le marché financier. SOTHEMA est le premier laboratoire marocain qui s'est introduit en bourse et ce depuis janvier 2005.

Le Groupe SOTHEMA est constitué de plusieurs filiales dont la société mère Sothema domiciliée au Maroc. Son siège social est situé à Bouskoura BP1 – Maroc.

L'exercice comptable de l'entreprise est clos le 31 Décembre. Les états financiers consolidés sont établis en milliers de dirhams marocains et toutes les valeurs sont arrondies au millier près sauf mention expresse. Leur somme peut donc ne pas correspondre exactement aux totaux indiqués.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés le 24.03.2021 à 15H00 par le Conseil d'administration.

NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

Dans le cadre de la poursuite du développement de ses activités, SOTHEMA a approuvé :

- ✓ Le lancement d'unité de production des produits anticancéreux bio similaires ;
- ✓ L'extension de l'unité de fabrication des solutés massifs ;
- ✓ Mise en place d'une centrale de biomasse pour la production de l'énergie verte par le recyclage de déchets d'olives et d'argan.

NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés du Groupe SOTHEMA ont été préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IAS/IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Le groupe Sothema a préparé ses états financiers consolidés conformément à la norme IFRS 1_ première adoption des IFRS. Le Groupe n'a jamais publié de comptes consolidés établis selon un référentiel comptable autre que IFRS, par conséquent les réconciliations requises par le paragraphe 24 d'IFRS 1 ne sont pas applicables au Groupe SOTHEMA

S'agissant d'une première pour la publication des comptes consolidés, le Groupe SOTHEMA ne présentera pas de note expliquant la transition ou la réconciliation vers le référentiel de consolidation actuel.

Les principes et méthodes comptables utilisés par le Groupe SOTHEMA sont décrits dans les notes ci-après. Ces principes ont été appliqués de façon constante à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

3.2 Evolution du référentiel comptable

- **Normes, amendements et interprétations applicables de façon obligatoire pour les états financiers présentés à fin 2020**

Le Groupe SOTHEMA a appliqué à ses états financiers les normes et amendements nouvellement applicables au 31 décembre 2020 :

- ✓ IFRS 9, Instruments financiers
- ✓ IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients
- ✓ IFRS 16, Contrats de Location
- ✓ IFRIC 23 , Incertitude relative aux traitements fiscaux

- ✓ Amendement Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS (03/18)
 - ✓ Amendements IAS 1 et IAS 8, Définition de la matérialité (10/18)
 - ✓ Amendements IFRS 3, Définition d'une activité (10/18)
 - ✓ Amendements IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7, Réforme des taux de référence (09/19)
 - ✓ Amendements IFRS 16, Allègements de loyer liés à la Covid-19 (05/20)
- **Normes, amendements et interprétations non applicables de façon obligatoire pour les états financiers 2020**
- ✓ Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les autres normes, amendements et interprétations adoptés par la Commission européenne et applicables à compter d'un exercice postérieur au 31 décembre 2020. Le Groupe a examiné ces amendements afin de déterminer leurs impacts dans les états financiers et les modifications qu'ils pourraient entraîner dans les informations communiquées. Aucun impact matériel pour le Groupe n'est attendu de ces amendements. Amendements IFRS 4, Prolongation de l'exemption temporaire à l'application d'IFRS 9 (06/20)
 - ✓ Amendements IFRS 9, IAS 36, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme des taux de référence, phase 2 (08/20)
 - ✓ Amendement IAS 1, Présentation des états financiers : classement des dettes en courant ou non courant (01/20)
 - ✓ Amendement IAS 37, Contrats déficitaires - coût d'exécution du contrat
 - ✓ Amendement IFRS 3, Référence au cadre conceptuel (05/20)
 - ✓ Améliorations des IFRS cycle 2018 - 2020 (05/20)
 - ✓ Amendement IFRS 10 et IAS 28, Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise (09/14)

NOTE 4. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes IFRS, nécessite l'utilisation d'estimations et de jugements pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements. Les principales estimations retenues par le Groupe sont décrites dans les notes suivantes :

- Calculs actuariels conforme à la norme IAS 19 pour déterminer la provision des avantages au personnel.
- Expertise immobilière effectué par un expert indépendant pour la réévaluation des terrains.
- Utilisation d'un modèle d'estimation des pertes attendues sur les créances suivant la norme IFRS 9.
- Adoption d'un taux d'actualisation estimé dans le cadre de l'IFRS 16 pour déterminer les droits d'utilisation et les dettes correspondantes.

Le Groupe SOTHEMA procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte des paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

NOTE 5 Principes comptables

5.1 Méthodes de consolidation :

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les états financiers de Sothema et de ses filiales et participations au 31 décembre 2020. La liste des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation figure dans la Note 6.

Filiales

Conformément à la norme IFRS 10 « États financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de toutes les entités que le Groupe contrôle directement ou indirectement. Une entité est réputée contrôlée par le Groupe lorsque celui-ci a une exposition ou des droits sur les rendements variables de l'entité, et qu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur ces rendements. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle, et sont exclues du périmètre de consolidation dès la date à laquelle elles cessent d'être contrôlées par le Groupe.

Les intérêts minoritaires (ou « participations ne donnant pas le contrôle ») représentent la part du résultat et des actifs nets détenus par des tiers. Ils sont présentés séparément des résultats et des capitaux propres attribuables au Groupe dans le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres et au bilan.

Participations dans les co-entreprises et entreprises associées

Conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats », le Groupe comptabilise selon la méthode de mise en équivalence les partenariats dans lesquels il exerce un contrôle conjoint avec une ou plusieurs autres parties (joint-ventures ou co-entreprises). Le contrôle est considéré comme conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime du Groupe et des autres parties partageant le contrôle.

Conformément à la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et coentreprises », les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion opérationnelle et la politique financière sont également mises en équivalence. Ces sociétés sont appelées entreprises associées. L'influence notable est présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill et inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part revenant au Groupe dans le montant total du résultat global comptabilisé par les entreprises associées et les co-entreprises, ajustée des éventuelles pertes de valeur de la participation nette.

Les pertes d'une entité mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du Groupe et de l'investissement net (créance long terme dont le remboursement n'est ni prévu ni probable) dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- ✓ le Groupe a une obligation contractuelle de couvrir ces pertes, ou;
- ✓ le Groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les participations dans des entités dans lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint, ne sont plus mises en équivalence à partir de cette date et sont évaluées à leur juste valeur à la date de perte d'influence notable ou de contrôle conjoint

5.2 Regroupement d'entreprise :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe acquiert un contrôle exclusif :

Les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle, les intérêts minoritaires sont évalués soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque acquisition.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition (ou Goodwill) est évalué comme étant la différence entre :

- ✓ La juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise,

Et

- ✓ le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

L'évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires a pour effet d'augmenter l'écart d'acquisition à hauteur de la part attribuable à ces intérêts minoritaires, résultant ainsi en la constatation d'un écart d'acquisition dit «complet».

Les goodwill représentent la différence entre le coût du regroupement d'entreprise et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise à la date de prise de contrôle. Ils peuvent être corrigés rétrospectivement à la suite d'ajustements apportés à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans les douze mois qui suivent l'acquisition.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur coût diminué des pertes de valeur éventuelles. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Lorsque la part d'intérêts du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs identifiables est supérieure au coût du regroupement, un badwill (ou écart d'acquisition négatif) est constaté en résultat de la période.

En cas de perte de contrôle sur une participation, la plus ou moins-value de cession tient compte de la valeur nette comptable du goodwill relatif à l'activité cédée.

5.3 Conversion des opérations libellées en devises :

En application de la norme IAS 21, Effet des variations des cours des monnaies étrangères, chaque filiale du Groupe établit ses comptes dans la monnaie la plus représentative de son environnement économique, la monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle de la société mère est le MAD, pour les filiales est la devise du pays de présence (MAD, FCFA, EUR). Néanmoins, la devise de présentations des états financiers consolidés est le MAD, qui est également la monnaie de reporting du Groupe.

Les transactions en monnaies étrangères, c'est-à-dire des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle des entités (MAD), sont initialement converties au taux de change en vigueur à la date de ces transactions :

- Les valeurs immobilisées et les stocks acquis en devises sont convertis en monnaie fonctionnelle aux cours de change en vigueur aux dates d'acquisition. L'ensemble des créances et dettes libellées en devises est converti aux cours de change en vigueur à la date du bilan ou aux cours de couverture lorsque des opérations de couverture ont été réalisées sur le marché. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat ; toutefois, les différences de change qui résultent de la conversion des avances faisant partie intégrante de l'investissement net dans les filiales consolidées sont portées directement au poste Ecart de conversion dans les capitaux propres.

Conversion des comptes des sociétés étrangères

La conversion en dirhams de l'ensemble des actifs et passifs est effectuée au cours de la monnaie fonctionnelle de la filiale étrangère en vigueur à la date du bilan, et la conversion des comptes de résultat est effectuée sur la base d'un cours moyen pondéré de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté directement en capitaux propres et n'est repris en résultat qu'au moment de la cession de la filiale.

Taux de conversion

Le tableau ci-dessous présente les moyennes des taux de conversion retenues dans le cadre de la consolidation des comptes du Groupe pour les exercices 2018,2019 et 2020.

	2020	TC	TMN	TMN-1	TO
EUR Euro		0,091266	0,092168	0,092861	0,092897
MAD Dirham marocain		1,000000	1,000000	1,000000	1,000000
XOF Francs CFA BCEAO		59,866453	60,458192	60,912987	60,936757

		2019	TC	TMN	TMN-1	TO
EUR	Euro		0,092897	0,092861	0,090200	0,090700
MAD	Dirham marocain		1,000000	1,000000	1,000000	1,000000
XOF	Francs CFA BCEAO		60,936757	60,912987	59,164000	59,516700

		2018	TC	TMN	TMN-1	TO
EUR	Euro		0,090700	0,090200	0,091400	0,091900
MAD	Dirham marocain		1,000000	1,000000	1,000000	1,000000
XOF	Francs CFA BCEAO		59,516700	59,164000	59,940000	63,310000

5.4 Immobilisations :

5.4.1 Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe, comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, ou à leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Elles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le cas échéant, l'incidence des modifications de celle-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est enregistré dans le compte de résultat sur la ligne Amortissement des incorporels.

Le Groupe ne dispose pas d'immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée.

Lorsqu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. L'examen de ces indicateurs est effectué à chaque date d'arrêté.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

5.4.1.1 Recherche et développement pharmaceutique

Les frais de recherche et développement correspondent aux travaux de recherche et de développement réalisés en interne et aux travaux de recherche et développement acquis séparément, éventuellement dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

5.4.1.2 Travaux de recherche et de développement réalisés en interne

Conformément à IAS 38, Immobilisations incorporelles, une immobilisation incorporelle est comptabilisée s'il est probable que les avantages économiques futurs attendus de l'actif iront au Groupe et si le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable. Ces critères

n'étant pas respectés pour les frais de recherche internes, ces derniers sont comptabilisés en charges, en Frais de recherche et développement, dès lors qu'ils sont encourus.

En raison des contraintes liées aux autorisations réglementaires et à la complexité du processus de recherche et de développement, les critères IAS 38 d'immobilisation des travaux R&D du groupe ne sont pas réputés remplis. Par conséquent, les coûts engagés sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel elles sont rattachées.

5.4.1.3 Recherche et développement acquis séparément

Les travaux de recherche et développement acquis séparément sont comptabilisés en tant qu'actifs, car les critères de reconnaissance des actifs incorporels sont considérés comme toujours satisfaits.

Les acquisitions auprès de tiers de droits relatifs à des R&D et spécialités pharmaceutiques n'ayant pas encore abouties (n'ayant pas encore obtenu d'autorisation de mise sur le marché) sont comptabilisées à l'actif. Ces droits sont amortis linéairement, à partir de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché, sur leur durée d'utilité.

5.4.1.4 Autres immobilisations incorporelles

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité correspondant à leur durée de protection légale ou à leur durée de vie économique lorsqu'elle est inférieure.

Les licences, autres que celles relatives à des spécialités pharmaceutiques ou à des projets de recherche, notamment les licences de logiciels sont immobilisées sur la base du coût d'acquisition comprenant les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation des logiciels. Les licences de logiciels sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité pour le Groupe (3 à 5 années).

Les coûts de développement des logiciels développés en interne, relatifs à la création ou à l'amélioration de ces derniers sont immobilisés dès lors que les critères de comptabilisation des immobilisations de la norme IAS 38 sont respectés. Ils sont amortis linéairement sur la durée d'utilité des logiciels dès lors qu'ils sont prêts à être utilisés.

5.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées et enregistrées à leur coût d'acquisition pour le Groupe, comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation ou à leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Les immobilisations corporelles sont reconnues en utilisant l'approche par composant. Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente des autres composants, doit être amorti séparément.

Par la suite, les immobilisations corporelles sont constatées à leur coût diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur, sauf pour les terrains qui sont comptabilisés au coût minoré des pertes de valeur.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et qu'ils puissent être évalués de façon fiable.

Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles pour la part encourue au cours de la période de construction.

Le montant amortissable des immobilisations corporelles est amorti selon le mode linéaire sur les durées d'utilité en tenant compte des valeurs résiduelles. La valeur d'utilité correspond à la durée de vie économique des actifs immobilisés.

La norme IAS 16, « immobilisations corporelles », prévoit l'utilisation de durées d'amortissement différenciées sur chacun des composants d'un même actif immobilisé. Dans le cadre de la mise en place de la norme IAS 16, le groupe a revu la liste des composants des constructions, installations techniques, matériel et outillages et leur durée d'utilité (Entre 8 ans et 50 ans). L'application de ces principes a conduit au recalcul des amortissements depuis l'origine en utilisant les nouvelles durées d'utilité.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions et leurs composants	8 à 50 ans
Installations techniques, matériel et outillage et leurs composants	8 à 50 ans
Les terrains ne sont pas amortis.	

Concernant les constructions, les durées d'utilité ci-après ont été utilisées :

Familles	FAMILLE 1		FAMILLE 2		FAMILLE 3		FAMILLE 4		FAMILLE 5		FAMILLE 6		FAMILLE 7	
	Constructions en dur $\leq R+2$		Constructions en dur $>R+2$		Bâtiment industriel en dur (entrepôt, magasins, etc.)		Bâtiment industriel - construction légère - structure métallique		Bâtiment industriel - construction lourde - structure métallique		Bâtiment en copropriété		Aménagements extérieurs/terrains non construits	
Composants	%	D. utilité	%	D. utilité	%	D. utilité	%	D. utilité	%	D. utilité	%	D. utilité	%	D. utilité
Gros œuvre/charpente métallique	50%	45 ans	50%	45 ans	70%	50 ans	63%	25 ans	65%	35 ans	100%	40 ans		
Étanchéité, toiture et autres	25%	8 ans	23%	8 ans	18%	10 ans	10%	10 ans	10%	10 ans				
Agencement et aménagement	8%	10 ans	12%	10 ans	5%	15 ans	15%	15 ans	15%	15 ans			100%	20 ans
Installations techniques fixes	10%	20 ans	12%	20 ans	2%	25 ans	4%	20 ans	2%	20 ans				
Menuiserie intérieure & extérieure	7%	15 ans	3%	15 ans	5%	10 ans	8%	10 ans	8%	10 ans				

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles font l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le cas échéant, l'incidence des modifications de durée d'utilité ou de valeur résiduelle est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont constatés dans en dotations aux amortissements et provisions.

Lorsqu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. L'examen de ces indications est effectué à chaque date d'arrêté.

Les gains et pertes de cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le prix de cession à la valeur nette comptable. Ils sont enregistrés en compte de résultat en Autres produits et charges opérationnels.

5.4.3 Contrats de location

Conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location », tous les contrats de location, qu'ils soient simples ou de financement, sont comptabilisés de la façon suivante :

- ✓ Un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du contrat est enregistré au bilan;
- ✓ L'engagement financier associé au passif, au titre d'une « Dette Locative » qui subit un amortissement dégressif sur la durée du contrat de location ;
- ✓ Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette ;
- ✓ La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice ;

L'obligation pour le preneur de comptabiliser un droit d'utilisation et une dette locative au titre d'une location peut ne pas être appliquée si l'un des deux seuils d'exemption prévus par la norme est respecté :

- ✓ Durée du contrat inférieure ou égale à 12 mois, à condition que ledit contrat ne prévoit pas de renouvellement ni d'option d'achat du bien loué à la fin de la période de location ;
- ✓ Valeur initiale du bien loué à l'état neuf inférieure ou égale à un seuil fixé librement par le preneur. Le seuil proposé par l'IASB est de 5 000 USD.

Pour la mise en œuvre de la norme, le Groupe a retenu les deux seuils d'exemption prévus par l'IASB. Les loyers associés sont constatés en charge au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

5.4.3.1 Droits d'utilisation :

Le droit d'utilisation est évalué initialement à son coût à la date de prise d'effet du contrat, i.e. la date à laquelle l'actif sous-jacent est mis à disposition du Groupe. Le coût d'un droit d'utilisation comprend :

- Le montant initial de la dette de loyers
- Les paiements d'avance, nets le cas échéant des avantages reçus du bailleur,
- Les coûts directs initiaux encourus, et
- Les coûts estimés de remise en état de l'actif loué, si applicable.

Le Groupe Sothema amorti le droit d'utilisation sur une base linéaire sur la durée du contrat, ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent dans l'un des deux cas suivants :

- Le contrat transfère au preneur la propriété juridique du bien loué à l'issue du contrat, ou

- le preneur dispose d'une option d'achat de l'actif et son exercice est raisonnablement certain à la date de signature du contrat

Comme pour les autres actifs corporels du Groupe, le droit d'utilisation est par ailleurs soumis aux tests de dépréciation, conformément à la norme IAS 36 Dépréciation d'actifs.

5.4.3.2 Dette de loyers :

La dette de loyers est évaluée initialement pour la valeur actualisée des paiements dus sur la durée du contrat. Ces paiements comprennent :

- Les loyers fixes (y compris ceux considérés comme fixes en substance) diminués des avantages à recevoir,
- Les pénalités de résiliation anticipée lorsque le Groupe est raisonnablement certain d'exercer l'option de sortie à la date de prise d'effet du contrat.

Pour déterminer la valeur actuelle des paiements de loyers, le Groupe utilise son taux marginal d'endettement à la date de prise d'effet du contrat lorsque le taux implicite du contrat n'est pas aisément déterminable. Il s'agit du taux que le preneur obtiendrait pour financer un actif de valeur identique, dans un environnement économique similaire, et sur une durée et avec des garanties similaires. Ce taux est déterminé sur la base des taux d'obligations d'Etat et des spreads de crédit spécifiques selon la localisation de l'actif loué et la durée du contrat, ajusté d'un facteur de duration afin de tenir compte du profil des paiements de loyers.

La dette de loyers est comptabilisée au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. A chaque clôture, elle est augmentée des intérêts de la période et diminuée du montant des paiements effectués.

La dette de loyers est réévaluée en cas de révision des loyers variables basés sur un indice ou un taux, ou lorsque le Groupe modifie son appréciation du caractère raisonnablement certain de l'exercice d'une option de renouvellement ou de résiliation anticipée. Dans un tel cas, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée pour un montant équivalent ou, si elle a déjà été ramenée à zéro, l'impact est comptabilisé en compte de résultat

5.4.3.3 Durée des contrats de location

La durée d'un contrat de location correspond à la période non résiliable, augmentée (ou réduite) des périodes couvertes par une option de renouvellement (ou de résiliation) lorsque cette dernière est raisonnablement certaine d'être exercée. Le management exerce son jugement pour déterminer la durée d'un contrat de location lorsque ce dernier inclut des options de renouvellement exerçables uniquement par le Groupe. Il tient compte de tous les facteurs pertinents qui créent une incitation économique à exercer ou non l'option, tels que l'existence d'agencements significatifs entrepris dans les actifs immobiliers loués. Après la date de prise d'effet du contrat, le Groupe peut être amené à réviser la durée d'un contrat en cas d'évènement ou de changement de circonstance significatif sous son contrôle et qui affecte le caractère raisonnablement certain d'exercice (ou de non-exercice) d'une option de renouvellement, ou de résiliation.

5.5 Chiffres d'affaires

Le principe de base de la norme IFRS 15 est de comptabiliser le produit pour décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. La notion de transfert des risques et avantages n'est plus prépondérante. La nouvelle norme fournit un modèle d'analyse en 5 étapes :

1. Identification du (des) contrat(s) avec un client ;
2. Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat ;
3. Détermination du prix de la transaction ;
4. Affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance ;
5. Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites

Le revenu est constaté lorsqu'il y a transfert du contrôle vers le client, ce qui coïncide généralement avec la réalisation du service. Il est évalué après élimination des ventes intragroupes.

5.6 Dépréciation d'actif :

- ✓ Les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur.
- ✓ Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable des actifs est supérieure à la valeur recouvrable.
- ✓ La valeur recouvrable est la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée sur la base des flux de trésorerie actualisés attendus de l'utilisation des actifs.
- ✓ Les dépréciations comptabilisées peuvent éventuellement être reprises dans la limite de la valeur nette comptable qu'aurait eu l'immobilisation à la même date si elle n'avait pas été dépréciée.

Les indicateurs de pertes de valeur sont examinés pour l'ensemble des actifs financiers à chaque date d'arrêt. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels, des difficultés financières significatives de l'émetteur ou du débiteur, une probabilité de faillite ou une baisse prolongée ou significative du cours de bourse. Une perte de valeur est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation d'un actif.

A fin de l'exercice 2020 le groupe a identifié l'ensemble des UGT au sein de l'entité Sothema ayant fait l'objet d'un test de dépréciation dont aucune dépréciation n'a été constatée, ci-dessous la liste :

N° Unité	Desc.
1	F.S(Comprime+Gellule
2	F.S (EFFERVESCENT)
3	F.S (CEPHALO)
4	SUPPOSITOIRES
5	PENICILLINES
6	SOLUT°(sirop+amp S.U.E)
7	UNITE DE SOLUTE MASSIF
8	UNITE DE SOLUTE MASSIF
9	UBS AMPOULES INJECTABLES
10	UBS SERINGUES GELS
11	UBS SERINGUES LIQUIDES
12	UBS COLLYRES
13	UBS SOLUTES INJECTABLES
14	UBS Biotech
15	CONDITIONNEMENT
16	AIN SEBAA

En outre, le groupe SOTHEMA a procédé aux tests de dépréciation de goodwill des différentes UGT qui correspondent aux usines filiales détenues par le groupe, ceci ne présente aucun indice de perte de valeur des unités du groupe durant les trois derniers exercices.

5.7 Instruments financiers

5.7.1 Dépréciation des comptes clients et comptes rattachés (IFRS 9 impact)

IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation, qui nécessitera une reconnaissance plus rapide des pertes de crédit prévues. Plus, précisément, la nouvelle norme exige que les entités comptabilisent les pertes de crédits prévues dès le moment où les instruments financiers sont comptabilisés et que les pertes attendues soient comptabilisées pour toute la durée de vie du prêt sur une base plus régulière.

Le Groupe SOTHEMA a identifié le retraitement suivant :

- ✓ Dépréciation des créances selon la norme IFRS9.

Les étapes du retraitement sont les suivantes :

1. **Etape 1** : Détermination sur une période fixée, le montant total des créances irrécouvrables par rapport au Chiffre d'Affaires généré sur cette période ;

2. **Etape 2** : Détermination du profil de paiement des créanciers en s'appuyant sur la balance âgée et calculer le taux de perte historique par tranche d'antériorité des créances commerciales ;
3. **Etape 3** : Calcul du montant des pertes attendues (ECL) sur la base des taux de perte calculés précédemment

L'incidence de cette norme dans nos comptes à fin de l'exercice 2020 représente un produit non significatif de reprise de 35 KMAD. L'impact bilan sur les trois exercices demeure non significatif.

5.8 Provision

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe SOTHEMA a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire contractuel ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

5.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient. Celui-ci est calculé selon la méthode du prix moyen pondéré ou selon la méthode FIFO « premier entré, premier sorti » selon la nature des stocks.

Le coût des produits finis comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

5.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, figurant dans le bilan et dans le tableau des flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles qui présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

5.11 Engagements de retraites et assimilés

SOTHEMA offre à ses employés un avantage postérieur à l'emploi, à savoir l'avantage social « couverture médicale des retraités » qui a été identifié par le Groupe comme avantage social devant faire l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation sous IAS 19.

5.12 Impôt différé

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé.

Les impôts différés actifs sont des produits d'impôts futurs et correspondent à une différence temporaire déductible ou des retraitements de consolidation imputables sur les exercices futurs.

Les impôts différés passifs sont des charges d'impôts futures et correspondent à une différence temporaire imposable ou des retraitements de consolidation imposables lors des exercices futurs.

Les actifs et les passifs d'impôt différés sont compensés selon les dispositions de la norme IAS 12.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

5.13 Application de l'interprétation IFRIC 23

L'interprétation IFRIC 23 - "Incertitude relative aux traitements fiscaux" est entrée en vigueur le 1er janvier 2019, pour clarifier certains aspects de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » qui traite le volet reconnaissance et évaluation des passifs ou actifs d'impôts.

Pour l'application de l'interprétation IFRIC 23 au sein du Groupe SOTHEMA, des travaux ont été menés afin d'identifier et de mesurer ses impacts sur les comptes consolidés. Les résultats des analyses effectuées confirment que le modèle actuel du Groupe pour l'évaluation et la prise en compte des risques fiscaux d'impôts incertains ne fait pas état de divergences significatives avec les nouvelles dispositions d'IFRIC 23. Par conséquent, les impacts de la première application de cette norme ne sont pas significatifs sur les comptes consolidés.

NOTE 6. VARIATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés consolidées se présente comme suit :

Scope de consolidation 2019 & 2020

Entité	Activité	Pourcentage de contrôle en %	Méthode de consolidation
Sothema	Pharma	Consolidante	
West Afric Pharma	Pharma	93	IG
Axess Pharma	Pharma	100	IG
ASD	R&D Pharma	30	MEE
Leiden Pharma	Distrib. Pharma	100	IG
TABID	SCI	95	IG
Azerys-SA	Traitement des plantes	51	IG

Scope de consolidation 2018

Entité	Activité	Pourcentage de contrôle en %	Méthode de consolidation
Sothema	Pharma	Consolidante	
West Afric Pharma	Pharma	93	IG
Axess Pharma	Pharma	100	IG
ASD	R&D Pharma	30	MEE
Leiden Pharma	Distrib. Pharma	100	IG
TABID	SCI	95	IG

NOTE 7. GOODWILL (ECART D'ACQUISITION)

L'écart d'acquisition est détaillé comme suit :

Entité	Ecart d'acquisition 2020 en KMAD	Ecart d'acquisition 2019 en KMAD	Ecart d'acquisition 2018 en KMAD
AXESS PHARMA	23 339	23 339	23 339
TABID	2 540	2 540	2 540
LEIDEN	1 384	1 384	1 384
AZERYS-SA	7 399	7 399	
TOTAL	34 662	34 662	27 263

- **Test de perte de valeur sur les écarts d'acquisition**

Conformément aux normes IFRS 3 et IAS 36, le *Goodwill* fait l'objet, à chaque clôture annuelle, et en cas d'indice de perte de valeur, d'un test de dépréciation suivant la méthode décrite dans la note 3 exposant les règles et méthodes d'évaluation.

Le Groupe se base sur l'indicateur EBE pour ses tests de dépréciations via l'examen des résultats d'exploitations permettant de juger sur l'existence d'indice de perte de valeurs. Le résultat des tests ne constatent pas de variations significatives entre 2019 et 2020.

Pour conclure, aucune dépréciation n'a été constatée par le groupe suite à la réalisation du test au titre des exercices couverts par les présents états financiers.

NOTE 8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les valeurs brutes et nettes des immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

2019	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclassement	Clôture
Frais de constitution	0						0
Autres frais préliminaires	0						0
Autres Charges à répartir	0	0			0	0	0
Immobilisations en Recherche et Développement	261						261
Brevets, marques et valeurs similaires	24 784	15 762	-1 935		-13	0	38 597
Fonds commercial	3 500						3 500
Immobilisations incorporelles en cours	3 999	137				0	4 136
Autres immobilisations incorporelles							
Total Immobilisations incorporelles	32 930	2 060	-2 454		8	0	46 494
Amt des FP	0			0			0
Amt des Charges à répartir	0			0	0	0	0
Amt immo. en Recherche et Développement	-261			0			-261
Amt Brevets, marques et valeurs similaires	-23 008		1 691	-1 110	0		-22 426
Total Amt/dép. immobilisations incorporelles	-23 269		1 691	-1 110	0	0	-22 687
Total Valeur Nette	9 275	15 899	-244	-1 110	-13	0	23 807

2020	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclassement	Clôture
Frais de constitution	0						0
Autres frais préliminaires	0						0
Autres Charges à répartir	0	0			0	0	0
Immobilisations en Recherche et Développement	261						261
Brevets, marques et valeurs similaires	38 597	32			13	698	39 340
Fonds commercial	3 500						3 500
Immobilisations incorporelles en cours	4 136	2 417				-698	5 855
Autres immobilisations incorporelles							
Total Immobilisations incorporelles	46 494	2 449			13	0	48 956
Amt des FP	0			0			0
Amt des Charges à répartir	0			0	0	0	0
Amt immo. en Recherche et Développement	-261			0			-261
Amt Brevets, marques et valeurs similaires	-22 426			-3 473	0		-25 900
Total Amt/dép. immobilisations incorporelles	-22 687			-3 473	0	0	-26 161
Total Valeur Nette	23 807	2 449		-3 473	13	0	22 795

NOTE 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2019	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclass. et mises au rebut	Clôture
Terrains	173 875	40 281			-1 226		212 929
Constructions	442 254	14 699	-26		-693	457	456 691
Installations tech, matériel & outillage	399 987	14 943	-1 689		-13	4 393	417 621
Immobilisations corporelles en cours	10 185	28 894				-5 117	33 962
Autres immobilisations corporelles	58 997	5 380	-1 973		-240	267	62 430
Total Immobilisations corporelles	1 085 298	104 196	-3 688		-2 172	0	1 183 634
Amt des constructions	-182 413		27	-16 175	171		-198 390
Amt des inst tech, mat et outillage	-209 674		1 538	-15 701	-82		-223 919
Amt des autres immobilisations corporelles	-41 264		1 522	-5 750	175		-45 318
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	-433 351		3 087	-37 626	264		-467 627
Total Valeur Nette	651 947	104 196	-601	-37 626	-1 909	0	716 007

2020	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclass. et mises au rebut	Clôture
Terrains	212 929				977		213 906
Constructions	456 691	6 285			532	1 139	464 647
Installations tech, matériel & outillage	417 621	16 920	-2 469		10	6 052	438 134
Immobilisations corporelles en cours	33 962	32 024				-7 269	58 717
Autres immobilisations corporelles	62 430	4 173	-1 799		185	78	65 067
Total Immobilisations corporelles	1 183 634	59 402	-4 268		1 703	0	1 240 471
Amt des constructions	-198 390			-17 324	-154		-215 867
Amt des inst tech, mat et outillage	-223 919		1 151	-20 300	66		-243 002
Amt des autres immobilisations corporelles	-45 318		1 748	-5 911	-162		-49 642
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	-467 627		2 899	-43 534	-250		-508 511
Total Valeur Nette	716 007	59 402	-1 369	-43 534	1 453	0	731 960

- Dont Actif représentatif du droit d'utilisation :

2019	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Clôture
Constructions			3 215			3 214
Installations tech, matériel & outillage			5 090			5 090
Autres immobilisations corporelles	7 183	2 452				9 635
Total Immobilisations corporelles	7 183	10 757				17 939
Amt des constructions					-690	-690
Amt des inst tech, mat et outillage					-837	-837
Amt des autres immobilisations corporelles	-2 572				-1 720	-4 292
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	-2572				-3247	-5819
Total Valeur Nette	4 611	10 757			-3 247	12 120

2020	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Clôture
Constructions	3 214	1 985			13	5 212
Installations tech, matériel & outillage	5 090					5 090
Autres immobilisations corporelles	9 635	700				10 335
Total Immobilisations corporelles	17 939	2 685			13	20 637
Amt des constructions	-690			-775		-1 465
Amt des inst tech, mat et outillage	-837			-800		-1 637
Amt des autres immobilisations corporelles	-4 292			-1 805		-6 097
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	-5 819			-3 380		-9 199
Total Valeur Nette	12 120	2 685		-3 380	13	11 438

NOTE 10. CREANCES ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	<i>KMAD</i>	Montants Bruts	Pertes de valeurs	Montant Nets
Au 31 Décembre 2018				
Dépôts et cautionnements		783	-	783
Au 31 Décembre 2019				
Dépôts et cautionnements		784	-	784
Au 31 Décembre 2020				
Dépôts et cautionnements		891	-	891

NOTE 11. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Les créances se présentent comme suit :

En MAD	2020			2019	2018
	A Moins d'un an	A plus d'un an	Total		
Clients	564 392		564 392	496 242	476 139
Provision clients	-	17 038	-	16 550	15 567
Créances clients nettes	547 354		547 354	479 692	460 572
Acomptes fournisseurs	5 801		5 801	2 894	4 337
Créances fiscales	48 718		48 718	35 568	28 733
Autres créances	28 357		28 357	24 440	21 095
Autres	3 285		3 285	2 370	-
Autres Créances Nets	86 161		86 161	65 272	54 165
TOTAL	633 516		633 516	544 964	514 736

NOTE 12. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de chèques en portefeuille, dépôt en banques, les fonds de caisse ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

La trésorerie passif comprend les soldes de banques créditeurs à la date de clôture relatifs aux lignes de fonctionnement du Groupe.

En MAD	2020	2019	2018
Chèques et Valeurs à encaisser	-	-	88
Banques (soldes débiteurs)	25 693	36 115	23 098
Fonds de caisse	24	38	3 229
Trésorerie et équivalent de trésorerie	25 717	36 153	26 415
Banques (Solde créditeurs)	5 030	-	813
Emprunt après établissement crédit	36 314	23 934	3 477
Crédits de trésorerie	175 111	136 842	165 901
Intérêt courus non échus à payer	186	65	620
Trésorerie passif (soldes créditeurs de banques)	216 641	160 841	170 811
Trésorerie nette	- 190 924	- 124 688	- 144 397

Les excédents de trésorerie sont régulièrement placés.

La pandémie n'a pas eu d'impact négatif sur la position de liquidité du Groupe.

NOTE 13. CAPITAUX PROPRES

Le capital de SOTHEMA SA est composé de 1 800 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD, toutes de la même catégorie.

La variation des réserves est expliquée au niveau du tableau de variation des capitaux propres.

NOTE 14. PROVISIONS

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

2020	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Variations des cours de changes	Clôture
Autres provisions pour risques						
Autres provisions pour risques - part < 1 an						
Total Provisions pour risques						
Prov. pour pensions de retraite et oblig. similaires	15 135	1 760				16 895
Autres provisions pour charges	10 031	732	-487		10	10 286
Autres provisions pour risques et charges	1 831	1 865	-1 591			2 105
Total Provisions pour charges	26 997	4 357	-2 078		10	29 286

NOTE 14. DETTES FINANCIERES ET PASSIFS LOCATIFS

- Répartition des dettes financières par catégorie et échéances

2020	Ouverture	Augmentation	Remb.	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Emprunts auprès des établissements de crédit	61 422	65 250	-12 924	241		-36 554	77 435
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	23 934		-24 245	71		36 554	36 314
Autres emprunts et dettes assimilées	7 123	2 083	-1 531	13			7 688
Ajustement IG bilan financier - non courant	11 653	1 132		44			12 829
Intérêts courus sur emprunts	48		-9	1			39
Crédits de trésorerie	136 842	38 269					175 111
Banques (solde créditeurs)		5 030					5 030
Emprunts et dettes financières	241 023	111 764	-38 709	369		0	314 447
Dont crédit-bail	11 516	2 783	-3 569	13		0	10 743

2019	Ouverture	Augmentation	Remb.	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Emprunts auprès des établissements de crédit	76 574	10 699	-1 182	-465		-24 204	61 422
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	3 424		-3 650	-43		24 204	23 934
Autres emprunts et dettes assimilées	0	8 744	-1 620	0			7 123
Ajustement IG bilan financier - non courant	551	11 115		-14			11 653
Intérêts courus sur emprunts	54		-4	-1			48
Intérêts courus et non échus à payer	620		-620				
Crédits d'escompte	28 670		-28 670				
Crédits de trésorerie	137 231		-389				136 842
Banques (solde créditeurs)	813		-813				
Emprunts et dettes financières	247 936	21 814	-28 205	-524		0	241 023
Dont crédit-bail	4 155	10 843	-3 481	0		0	11 516

Les dettes financières à plus d'un an enregistrent essentiellement les échéances de remboursement des dettes CMT auprès de la banque ainsi que le passif de loyers restant à payer sur les durées de loyer de chaque contrat suite à l'adoption de la nouvelle norme IFRS 16.

Les dettes financières à moins d'un an sont composées des soldes bancaires créditeurs et des échéances à payer à moins d'un an au titre des échéances de remboursement de CMT ainsi que les loyers de contrats de location.

NOTE 15. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres hors éliminations intragroupes :

<i>KMAD</i>	2020	2019	2018
Dettes fournisseurs	329 011	354 176	313 344
Avances clients	-	-	-
Dettes fiscales	25 732	28 233	7 704
Dettes sociales	41 267	32 210	27 087
Autres dettes et comptes de régularisation	30 655	27 414	32 230
Dettes Fournisseurs et Autres Crédeurs	426 664	442 034	380 366

NOTE 16. ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les achats consommés se composent essentiellement des éléments détaillés ci-dessous :

<i>En KMAD</i>	2020	2019	2018
Achats de marchandises	467 237	430 826	424 633
Achats de matières premières	356 949	301 030	259 875
Achats de matières et fournitures consommables	124 697	126 171	117 669
Achats d'emballages	1 839	2 226	2 289
Achats non stockés de matières et fournitures	44 594	43 883	39 393
Reste du poste	- 69 318	- 20 278	- 38 961
ACHATS CONSOMMES	925 997	883 858	804 897

Ces achats correspondent, principalement, aux produits pharmaceutiques, matières premières, consommables et produits finis.

Les charges externes se composent essentiellement des éléments détaillés ci-dessous :

<i>En KMAD</i>	2020	2019	2018
Locations et charges locatives	320	185	2 324
Entretien et réparations	11 953	12 835	11 909
Primes d'assurances	2 997	3 356	2 780
Rémunérations du personnel ext, à l'entreprise	26 201	26 400	26 039
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	58 380	62 330	56 195
Redevances pour brevets, marques et valeurs similaires	4 744	4 396	4 799
Etudes, recherches et documentation	4 301	3 330	3 486
Transports	16 569	14 532	14 679
Déplacements, missions et réceptions	43 499	66 616	62 027
Reste du poste	55 620	39 042	32 950
CHARGES EXTERNES	224 585	233 023	217 189

NOTE 17. CHIFFRE D’AFFAIRES

<i>En KMAD</i>	2020	2019	2018
Ventes au Marché Privé	1 340 230	1 268 960	1 160 800
Ventes au Marché Public	223 121	192 166	175 920
Ventes Hors Maroc	78 063	68 643	79 191
Façonnage & Prestations	139 764	142 707	145 098
Total Chiffre d'affaires	1 781 178	1 672 476	1 561 010

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 s'élève à 1,7 Milliards DH contre 1,6 Milliards DH en 2019.

Le chiffre d’Affaires Hors Maroc, par continent est détaillé comme suit :

<i>En KMAD</i>	2020	2019	2018
Afrique	88 114	64 623	83 685
Europe	34 969	37 375	50 320
Asie	21 021	28 160	23 640
Total Chiffre d'affaires	144 104	130 158	157 645

Malgré la pandémie qui retarde la livraison à l'international, le Groupe a connu une amélioration des exportations vers l'Asie et l'Afrique.

NOTE 18. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Les charges de personnel de la période sont détaillées comme suit :

	<i>En KMAD</i>	2020	2019	2018
Salaires et traitements		200 231	183 242	170 510
Charges sociales		51 083	44 427	40 077
Reste du poste des charges de personnel		7 487	7 748	7 374
Charges de Personnel		258 802	235 417	217 962
Effectif moyen		996	912	893

Les charges de personnel totalisent un montant de 258 millions de dirhams en 2020 et ont connu une augmentation de 9 % par rapport l'exercice précédent.

NOTE 19. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

<i>En KMAD</i>	2020	2019	2018
DEA des immobilisations incorporelles	985	763	1 124
DEA des immobilisations corporelles	1 020	-	3 189
DEP pour dépréciation des immobilisations	42 610	45 960	48 788
DEP pour dépréciation de l'actif circulant	33 107	22 514	21 961
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations	77 722	60 990	68 684

L'augmentation des dotations est due principalement à la constatation des provisions sur les comptes de l'actif circulant courant la période 2020.

NOTE 20. RESULTAT FINANCIER

	<i>En KMAD</i>	2020	2019	2018
Produits d'intérêts sur opérations de financement et de trésorerie		791	430	235
Charges d'intérêts sur opérations de financement et de trésorerie	-	11 082	- 9 022	- 9 315
Coût de l'endettement financier net	-	10 291	- 8 592	- 9 080
Gains de change		6 859	4 935	4 423
Pertes de change	-	8 184	- 2 107	- 3 191
Autres produits et charges financières	-	894	- 186	2 877
Total Autres Produits et Charges Financières	-	2 219	2 642	4 109
RESULTAT FINANCIER	-	12 509	- 5 951	- 4 972

La variation significative du résultat financier entre 2019 et 2020, s'explique par les pertes de change de l'exercice dans les comptes de l'entité Sothema au cours de l'exercice 2020.

NOTE 21. IMPOT SUR LE RESULTAT ET IMPOT DIFFERE

- Présentation distincte des composantes de la charge d'impôt

	En KMAD		2020	2019	2018	
Impôts exigibles	-	112 723	-	97 541	-	78 822
Impôts différés		267	-	3 551		13 689
Total	-	112 456	-	101 092	-	65 133

- Impôts différés comptabilisés au bilan

2020	Ouverture	Incidence résultat	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Impôts différés - actif	863	692	179		232	1 965
Impôts différés - passif	78 590	271	419		232	79 511
Solde net d'impôt différé	- 77 726	421	- 240		0	- 77 546

Ventilation de l'impôt différé par nature

0lia01 - Données de liasse	474	119	10			603
1ret35 - Retraitement des engagements de retraite	-	-	-			-
1ret45 - Retraitement du crédit-bail locataire	28	73	0			101
1ret75 - Réévaluation immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-			-
2imp15 - Id / différences temporaires	786	87	6		-	878
2imp215 - Id / annulation provisions réglementées	- 0	-	-		-	0
2imp225 - Id / annulation frais d'établissement	139	2 502	0		0	2 642
2imp230 - Id / annul. des écarts de conv. & prov. de change	- 74	182	-		-	108
2imp235 - Id / retraitement des engagements de retraite	5 028	948	-		-	5 977
2imp245 - Id / retraitement du crédit-bail locataire	- 200	- 52	0		- 0	- 252
2imp30 - Id / élimination des résultats internes	1 410	13	-		0	1 423
2imp35 - Id sur écart d'évaluation 100%	- 48 030	-	291		- 0	- 48 320
2imp40 - Activation de reports déficitaires	4 789	- 1 905	48		0	2 932
2imp60 - Id/ autres retraitements ifrs	- 42 077	- 1 547	13		0	- 43 636
Total impôt différé par nature	- 77 726	421	- 240		- 0	- 77 546

2019	Ouverture	Incidence résultat	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Impôts différés - actif	1 374	56	242		2 - 327	863
Impôts différés - passif	69 363	10 054	501		- - 327	78 590
Solde net d'impôt différé	- 67 989	- 9 998	259		2 - 0	- 77 726

Ventilation de l'impôt différé par nature

0lia01 - Données de liasse	430	54	10			474
1ret35 - Retraitement des engagements de retraite	-	-	-			-
1ret45 - Retraitement du crédit-bail locataire	1	27	0			28
1ret75 - Réévaluation immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-			-
2imp15 - Id / différences temporaires	994	202	7		-	786
2imp215 - Id / annulation provisions réglementées	- 0	-	-		-	0
2imp225 - Id / annulation frais d'établissement	147	9	0	2	0	139
2imp230 - Id / annul. des écarts de conv. & prov. de change	- 317	242	-		-	74
2imp235 - Id / retraitement des engagements de retraite	-	5 028	-		-	5 028
2imp245 - Id / retraitement du crédit-bail locataire	- 146	- 54	0		-	- 200
2imp30 - Id / élimination des résultats internes	1 170	240	-		-	1 410
2imp35 - Id sur écart d'évaluation 100%	- 37 591	- 10 803	365		-	- 48 030
2imp40 - Activation de reports déficitaires	5 040	- 148	103		- 0	4 789
2imp60 - Id/ autres retraitements ifrs	- 37 718	- 4 374	15		0	- 42 077
Total impôt différé par nature	- 67 989	- 9 998	259	2	0	- 77 726

NOTE 22. PREUVE D'IMPOT

	2020	2019	2018
Résultat net comptable retraité IFRS - part du groupe	230 394	219 708	181 917
Résultats des sociétés mises en équivalence	- 127	- 18	156
Résultat - part des minoritaires	- 70	- 68	88
Résultat net comptable retraité IFRS	230 591	219 794	181 986
Impôts sur les sociétés	- 112 723	- 97 541	- 78 822
Impôt différé	267	3 551	13 689
Total charge fiscale retraitée IFRS	- 112 456	- 101 092	- 65 133
Résultat comptable retraité IFRS avant impôts	343 047	320 886	247 118
Taux effectif d'impôt (Total charge fiscale retraitée/ Résultat comptable IFRS retraité avant impôts)	32,78%	31,50%	26,36%
Impôt sur réintégrations permanentes	1 051	1 099	2 208
Impôt sur déductions permanentes	- 1 205	- 1 329	- 1 239
Impôt sur déficit fiscal			
Ajustement des ID N-1 au taux normal N			
Ajustements de la charge d'impôt provenant d'exercice antérieurs			
Charge fiscale recalculée	- 112 610	- 101 322	- 64 163
Charge fiscale recalculée	- 112 610	- 101 322	- 64 163
Taux à contrôler par rapport à 31%	-32,83%	-31,58%	-25,96%

NOTE 23. RESULTAT PAR ACTION

	<i>En MAD</i>	2020	2019	2018
Résultat net - Part Groupe		230 197 697	219 621 065	181 849 139
Nombre d'actions retenu		1 800 000	1 800 000	1 800 000
Résultat de base par action En MAD		128	122	101
Résultat dilué par action En MAD		128	122	101

NOTE 24. PARTIES LIEES

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les sociétés filiales dans lesquelles SOTHEMA jouit d'un contrôle exclusif. A noter que lesdites transactions entre la société mère et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation.

<i>En KMAD</i>	2020				2019				2018			
	Achats	Ventes	Dettes	C/C	Achats	Ventes	Dettes	C/C	Achats	Ventes	Dettes	C/C
West Afric Pharma	30 628		33 040		23 788		23 716		24 301		28 969	
ASD				15 787				13 967				12 767
Leiden Pharma				2 739				2 153				543
Axess Pharma				-				1 058				855
Tabid		4				4				4		
TOTAL FILIALES	30 628	4	33 040	18 526	23 788	4	23 716	17 178	24 301	4	28 969	14 165

NOTE 25. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les procédures mises en place par le Groupe SOTHEMA permettent de recenser l'ensemble des principaux engagements du Groupe et de ne pas omettre d'engagements significatifs.

Les engagements donnés et reçus se présentent comme suit :

- Engagements donnés

<i>En KMAD</i>	2020	2019	2018
Avals, cautions et garanties données	16 756	16 756	16 756
Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués	-	-	-
Autres engagements donnés	-	-	-
Total engagements donnés	16 756	16 756	16 756

- Engagements reçus

<i>En KMAD</i>	2020	2019	2018
Avals, cautions et garanties reçues	5 600	5 600	5 600
Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués	-	-	-
Autres engagements reçus	-	-	-
Total engagements donnés	5 600	5 600	5 600

Sur les trois exercices les engagements du Groupe restent inchangés.

Note 26 . POLITIQUE DE GESTION DE RISQUES FINANCIER

- Gestion du risque crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière en cas de non-respect par les tiers d'honorer les engagements. Le Groupe SOTHEMA est exposé à ce risque via les créances clients. Pour réduire ce risque, le Groupe a mis en place un processus de contrôle interne organisé par un comité de recouvrement permettant d'évaluer périodiquement et limiter les risques de contrepartie avec un suivi régulier de l'ensemble du portefeuille clients.

- Gestion du risque de liquidité

Dans le cadre de ses opérations courantes, Le Groupe SOTHEMA dispose d'une ligne de crédit lui permettant d'assurer la continuité de ses activités. Le Groupe dispose également d'option d'extension de ces facilités avec des conditions satisfaisantes.

Le Groupe a mis en place une stratégie de couverture de change lui permettant de maîtriser l'évolution de son résultat financier. En souscrivant à des produits dérivés, Sothema fait face aux évolutions de la devise dans le cadre de ses approvisionnements en matière première et ses encaissements des ventes à l'international.

- Gestion du risque marché

Le Groupe SOTHEMA est exposé au risque des matières premières qui dépend en grande partie des importations des composants. Ce risque est accentué avec l'épidémie courant 2020 augmentant le risque de rupture de stock. Pour faire face, Sothema dispose d'un stock de sécurité et des sources alternatives pour éviter toute pénurie et dépendance.

NOTE 27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Pandémie COVID-19 :

Le Groupe SOTHEMA a évalué l'impact des incertitudes de la pandémie sur ses comptes au 31.12.2020, le jugement du management ne remet pas en cause les estimations considérées dans nos comptes consolidés à fin 2020 (inexistence d'indicateurs de dépréciation). Le management continuera à évaluer l'effet de la pandémie en fonction de la situation.

Le Groupe SOTHEMA a démontré une forte résilience face à la crise sanitaire Covid-19 et confirme sa poursuite de la croissance de la société dans les années à venir.

Evénements postérieurs

De manière générale, nous ne constatons pas d'événements nés postérieurement à la clôture ayant des impacts sur les comptes consolidés au 31.12.2020.

Note 28. IMPACT DE LA TRANSITION AUX IFRS

Pour toutes les périodes s'étendant jusqu'au 31 octobre 2017, le Groupe a préparé ses états financiers selon les normes marocaines en vigueur telles que prescrites par la méthodologie adoptée par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) lors de sa 6^{ème} Assemblée plénière du 15 juillet 1999 (Avis n°5).

Le Groupe n'a jamais publié de comptes consolidés établis selon un référentiel comptable autre que IFRS. Le Groupe a décidé de préparer ses états financiers consolidés pour la première fois conformément au référentiel IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et a choisi la date du 1^{er} Janvier 2019 comme date de première application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

33.1 Première adoption conformément à IFRS 1

La norme IFRS 1 impose l'application rétrospective intégrale pour les premiers adoptants des normes en vigueur à la date de clôture des premiers comptes IFRS (31 décembre 2020). Cette norme prévoit toutefois certaines exemptions volontaires et obligatoires à l'application rétrospective intégrale.

Exemptions volontaires adoptées par le Groupe

Selon IFRS 1, un premier adoptant peut décider de ne pas appliquer rétrospectivement la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », aux regroupements passés intervenus avant la date de transition aux IFRS. Le Groupe a choisi d'appliquer IFRS 3 de manière prospective à partir de la date de transition. Par conséquent, les regroupements d'entreprises effectués avant le 1^{er} janvier 2019 n'ont pas été retraités.

Par ailleurs, le groupe a choisi d'utiliser l'option consistant à évaluer à la date de transition certaines immobilisations corporelles à leur juste valeur uniquement sur les terrains.

A noter que le Groupe a effectué une mise à jour de réévaluations à la fin de l'exercice 2019 et qui a donné lieu aux impacts suivant :

Nature	Propriété	Valeur Bilan avant réévaluation	Réévaluation	Ecart de réévaluation
Terrain aménagé	TABID	125 200,00 MAD	19 278 000,00 MAD	19 152 800,00 MAD
Terrain aménagé	WAPH	28 025 110,00 FCFA	3 329 112 000,00 FCFA	3 301 086 890,00 FCFA
Terrain aménagé	SOTHEMA	175 000,00 MAD	19 288 800,00 MAD	19 113 800,00 MAD
Terrain aménagé	SOTHEMA	5 000 000,00 MAD	31 782 600,00 MAD	26 782 600,00 MAD
Terrain aménagé	SOTHEMA	4 544 400,00 MAD	19 476 000,00 MAD	14 931 600,00 MAD
Terrain aménagé	SOTHEMA	38 000 000,00 MAD	59 563 350,00 MAD	21 563 350,00 MAD
Terrain aménagé	AXESS	2 617 922,00 MAD	5 612 960,00 MAD	2 995 038,00 MAD

Exemptions obligatoires

La norme IFRS 1 interdit l'application rétrospective des normes IFRS liées aux estimations, à la décomptabilisation des actifs et des passifs financiers, au classement et à l'évaluation des actifs financiers et des intérêts minoritaires. Le Groupe a appliqué de manière prospective les dispositions des normes IFRS à ces éléments.

ETAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTROLEURS DE COMPTES

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

EN KMAD	CAC 1						CAC 2						CAC 3					
	Montant/Année			% / Année			Montant/Année			% / Année			Montant/Année			% / Année		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																		
Emetteur	220	170	170	100%	100%	100%	220	170	170	100%	100%	100%	-	-	-	-	-	-
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12	12	12	100%	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes																		
Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-Total	220	170	170	100%	100%	100%	220	170	170	100%	100%	100%	12	12	12	100%	100%	100%
Autres prestations rendues																		
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	220	170	170	100%	100%	100%	220	170	170	100%	100%	100%	12	12	12	100%	100%	100%

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS EN 2020

DATE	DÉSIGNATION	NOM DU SUPPORT
20 JANVIER 2020	Nomination du PDG	L'économiste N° 5679
28 FEVRIER 2020	Communiqué T4 2019 SOTHEMA	Finances News
31 MARS 2020	Résultat Annuel 2019	Challenge N° 736
29 MAI 2020	- Communiqué Post CA 26 05 2020 - Communiqué indicateurs T1 2020 SOTHEMA - Avis de convocation AGO	Challenge N° 745
03 JUILLET 2020	Communiqué Post AGO	Challenge N° 750
27 AOÛT 2020	Indicateurs T2 2020 SOTHEMA	Médias24
24 SEPTEMBRE 2020	Communiqué Post Conseil d'Administration: SOTHEMA S1 2020	Médias24
29 SEPTEMBRE 2020	Comptes semestriels SOTHEMA S1 2020	Médias24
30 SEPTEMBRE 2020	Indicateurs T3 2020 SOTHEMA	Médias24

Création et rédaction :
Mohamed Quayim



Conception graphique :
Mohammed Essadik



Crédit Photos :
Ayoub Hamdoussi

Tél : +212 5 22 43 70 40

Fax : +212 5 22 33 41 00

www.sothema.com